



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ILLE-ET-VILAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°35-2018-001

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## **Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne /**

35-2018-11-20-001 - Délibération 2018-42 Finances-Débat d'orientation budgétaire 2019 (2 pages)	Page 4
35-2018-11-20-002 - Délibération 2018-43 Finances - demande de subvention - Ministère de la culture et de la communication - appel à projet "culturePro 2018" (2 pages)	Page 7
35-2018-11-20-003 - Délibération 2018-44 Finances - demande de subvention - Ministère de la culture et de la communication - Appel à projet "Éducation artistique et culturelle, territoires et publics prioritaires" (2 pages)	Page 10
35-2018-11-20-004 - Délibération 2018-45 Finances - demande de subvention - Région Bretagne - appel à projet Neptune (2 pages)	Page 13
35-2018-11-20-005 - Délibération 2018-46 Finances - décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2018 (4 pages)	Page 16
35-2018-11-20-006 - Délibération 2018-47-Finances-Erasmus-Séjours d'étude et stages-Attributions (4 pages)	Page 21
35-2018-11-20-007 - Délibération 2018-48 Finances - droits d'inscription - examen d'entrée et commissions d'admission et d'équivalence 2019 (2 pages)	Page 26
35-2018-11-20-008 - Délibération 2018-49-Finances-Droits d'inscription-Licence arts (2 pages)	Page 29
35-2018-11-20-009 - Délibération 2018-50 Finances - tarifs - ouvrages (2 pages)	Page 32
35-2018-11-20-010 - Délibération 2018-51-RH-Création de postes non permanents accroissements temporaires d'activité (2 pages)	Page 35
35-2018-11-20-011 - Délibération 2018-52 - RH - tableau des emplois - modifications (4 pages)	Page 38
35-2018-11-20-012 - Délibération 2018-53 - RH - tarifs de vacances (4 pages)	Page 43
35-2018-11-20-013 - Délibération 2018-54 - RH - modalités de gestion du compte épargne temps (2 pages)	Page 48
35-2018-11-20-014 - Délibération 2018-55 Pédagogie - intervention artistique dans le cadre des temps d'activités périscolaires - convention avec la Ville de Brest (2 pages)	Page 51
35-2018-11-20-015 - Délibération 2018-56 Pédagogie - convention de partenariat - Brest Métropole - projet "Atlantic Youth Creative Hubs" (2 pages)	Page 54

## **FRAC Bretagne /**

35-2018-05-18-001 - Conseil d'administration du 18 mai 2018 - procès-verbal (23 pages)	Page 57
35-2018-10-04-004 - Conseil d'administration du 4 octobre 2018 - procès-verbal (5 pages)	Page 81
35-2018-11-16-004 - Délibération 2018-123 approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 4 octobre 2018 (3 pages)	Page 87
35-2018-10-04-001 - Délibération 2018-131 procédure de recrutement du/de la directeur.rice (3 pages)	Page 91

35-2018-10-04-002 - Délibération 2018-132- acceptation du don B Herbo (3 pages)	Page 95
35-2018-10-04-003 - Délibération 2018-133- révision grille tarifaire (3 pages)	Page 99
35-2018-11-16-005 - Délibération 2018-135 validation du programme d'activités 2019 (3 pages)	Page 103
35-2018-11-16-006 - Délibération 2018-137 approbation des conditions de déplacements professionnels de l'équipe du Frac Bretagne (4 pages)	Page 107
35-2018-11-16-003 - Délibération 2018-138 - approbation des conditions de passation des marchés publics (6 pages)	Page 112
35-2018-11-16-007 - Délibération 2018-139 approbation de la valeur d'intégration des dons d'oeuvres au patrimoine de l'établissement (3 pages)	Page 119
35-2018-11-16-002 - Délibération 2018-140 décision modificative 2 - annule et remplace la délibération 2018-136 (4 pages)	Page 123
35-2018-11-16-008 - DM 2018 2-annexe (4 pages)	Page 128
35-2018-11-16-009 - DOB 2019-annexe-tamponnee (3 pages)	Page 133
35-2018-10-09-001 - Dons intégration validé au 091018-annexe (4 pages)	Page 137
35-2018-10-04-005 - GRILLE TARIFAIRE 2018 (6 pages)	Page 142
35-2018-10-04-006 - Note orientation - version soumise vote CA du 4 octobre 2018 (8 pages)	Page 149
35-2018-11-16-010 - Ordre du jour CA 16 novembre 2018 (1 page)	Page 158
35-2018-10-04-007 - Ordre du jour CA 4 octobre 2018-annexe (1 page)	Page 160
35-2018-11-16-011 - Programmation 2019 Frac Bretagne-annexe (6 pages)	Page 162
<b>Livre et lecture en Bretagne /</b>	
35-2018-11-29-002 - Délibération 18-11-AFFAIRES-GENERALES-REGLEMENT-INTERIEUR-MODIFICATIONS (4 pages)	Page 169
35-2018-11-16-001 - Délibération 2018-136 Décision modificative 2 (4 pages)	Page 174
35-2018-11-29-004 - Délibération n° 18-14-FINANCES-DECISION-MODIFICATIVE-BUDGET-1 (2 pages)	Page 179
35-2018-11-29-005 - Délibération n° 18-15-RESSOURCES-HUMAINES-INDEMNITE-KILOMETRIQUE-VELO (1 page)	Page 182
35-2018-11-29-006 - Délibération n° 18-16-ACTIONS-CULTURELLES-CONVENTION-UNIVERSITE-RENNES-2 (2 pages)	Page 184
35-2018-11-29-001 - Délibération n°18-10-AFFAIRES-GENERALES-ELECTION-VICE-PRESIDENT (2 pages)	Page 187
35-2018-11-29-003 - Délibération n°18-12-FINANCES-DEBAT-ORIENTATIONS-BUDGETAIRES-2019 (1 page)	Page 190
35-2018-12-29-001 - Délibération n°18-13-FINANCES-CESSION-ORDINATEUR-TARIF-SORTIES-DE-INVENTAIRE (2 pages)	Page 192
<b>SNCF - Gares et connexions /</b>	
35-2018-07-04-001 - Acte portant déclassement des biens du domaine public ferroviaires de Gare et Connexions (2 pages)	Page 195

Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-001

Délibération 2018-42 Finances-Débat d'orientation  
budgétaire 2019

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**  
Brest – Lorient – Quimper – Rennes  
34, rue Hoche  
35000 Rennes

### Délibération n°2018- 42

#### Objet : Finances - Débat d'orientation budgétaire 2019

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest**, le **20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 Novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH , M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que :

**Vu** :

- les articles L 1111-2 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)
- le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire
- les statuts de l'établissement ;
- le budget de l'établissement.

**Considérant :**

- qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;
- qu'un rapport d'orientation budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de l'établissement a été établi pour servir de support au débat.

**M. le Président propose :**

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire
- de prendre acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire
- d'approuver le débat d'orientation budgétaire 2019

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire
- prend acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président,  
M. Benoît CAREIL



Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-002

Délibération 2018-43 Finances - demande de subvention -  
Ministère de la culture et de la communication - appel à  
projet "culturePro 2018"

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**

Brest – Lorient – Quimper – Rennes

34, rue Hoche

35000 Rennes

**Délibération n°2018- 43**

**Objet : Finances - Demande de subvention - Ministère de la culture et de la communication - Appel à projet « CulturePro 2018 »**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest, le 20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 Novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH , M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que :

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- les statuts de l'établissement ;
- le budget de l'établissement.

**Considérant :**

- que le programme national « CulturePro 2018 » initié et soutenu par le Ministère de de la Culture et de la Communication vise à soutenir la professionnalisation et la création d'activités ;
- que l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est inscrite dans cette démarche et souhaite la développer au sein de l'option design du site de Brest.

Implanté au sein du site de Brest, le projet vise à la construction d'un laboratoire de recherche-action à vocation professionnalisante. Il proposera une offre de prestation contractuelle aux entreprises et organisations du territoire, co-construite entre designers-enseignants, étudiants du Master et jeunes diplômés en design de l'EESAB.

Ce dispositif se développera avec un double objectif ; d'une part construire au sein de l'EESAB une culture d'entreprise en cohérence avec les projets développés au sein du Master *Design de la transition* et d'autre part organiser et promouvoir la recherche et la culture du design à l'intérieur des entreprises et sur le territoire.

Au service de la professionnalisation, le *DesignLabTransition* proposera trois dispositifs d'accompagnement des étudiants et jeunes diplômés :

- Une offre de formation et de prestation contractuelle au service de l'employabilité
- Un programme d'incubation au service de la création d'activité
- La préfiguration d'un circuit d'aide à la production et à la diffusion de pièces et projets d'étudiants

S'appuyant sur la construction d'une offre de prestation de formation continue et de Recherche et Développement, l'employabilité des étudiants et jeunes diplômés sera encouragée à travers leur intégration et participation à toutes les phases de l'activité contractuelle (construction et co-animation des programmes de formation continue, participation aux phases de réponse à une commande (négociations, phases de diagnostiques, stratégies de réponse, etc...).

Co-construit avec son partenaire universitaire, l'UBO Open Factory, le *DesignLabTransition* proposera un programme d'incubation pluridisciplinaire (Diplôme Universitaire) au service de la création d'activité s'appuyant sur les structures professionnelles locales de l'entrepreneuriat : le réseau PEPITE Bretagne, la Coopérative d'Activité et d'Emploi Chrysalide, The Corner.

Le *DesignLabTransition* proposera également la préfiguration d'un circuit d'aide à la production et à la diffusion de pièces et projets d'étudiants à travers la construction d'une cartographie des ressources, savoir-faire et outils de production du territoire finistérien. Il s'appuiera également sur un partenariat avec espace de vente dédié au design et à la valorisation de l'économie locale implanté à Brest pour accompagner l'édition des premières pièces d'étudiants.

L'ensemble des activités du *DesignLabTransition* sera accompagné par le Conseil Artistique et Scientifique de l'EESAB et par un comité de pilotage composé de designers, universitaires, professionnels et entrepreneurs du territoire pour assurer l'évaluation du dispositif.

M. le Président précise que le montant de la demande de subvention auprès du Ministère de la culture est de 40 000 € au titre de l'appel à projet « CulturePro 2018 ».

#### **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- autorise Mme la Directrice générale à solliciter auprès du Ministère de la culture, une subvention d'un montant total de 40 000 € au titre de l'appel à projet « CulturePro 2018 »
- autorise et invite M. le Président et Mme la Directrice générale de l'établissement, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président,  
M. Benoît CAREIL



2

Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-003

Délibération 2018-44 Finances - demande de subvention -  
Ministère de la culture et de la communication - Appel à  
projet "Éducation artistique et culturelle, territoires et  
publics prioritaires"

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**

Brest – Lorient – Quimper – Rennes  
34, rue Hoche  
35000 Rennes

**Délibération n°2018- 44**

**Objet : Finances - Demande de subvention - Ministère de la culture et de la communication – Appel à projet « Education artistique et culturelle, territoires et publics prioritaires »**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest**, le **20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 Novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que :

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- les statuts de l'établissement ;
- le budget de l'établissement.

**Considérant :**

- que le programme national « Education artistique et culturelle » porté par le Ministère de la culture et de la communication relève d'une politique de démocratisation culturelle visant à sensibiliser les enfants et les jeunes à l'art et à la culture sur tous les territoires.
- que l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne souhaite répondre à l'appel à projet 2018-2019 « Education artistique et culturelle, territoires et publics prioritaires » en partenariat avec le collège de Penn ar C'hleuz à Brest.

Dans le cadre de l'appel à projet 2018-2019 « Education artistique et culturelle, territoires et publics prioritaires », M. le Président précise que le site de Brest de l'EESAB souhaite proposer un projet artistique alternant résidence et travail collaboratif au sein du collège de Penn Ar C'hleuz à Brest.

Cette résidence artistique en milieu scolaire s'articulerait autour du thème des jardins : « Jardins rêvés, jardins réalisés, jardin du quartier ». Le projet serait porté par une enseignante et une diplômée de l'EESAB-site de Brest.

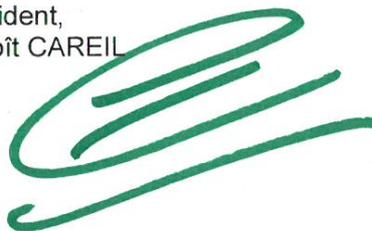
M. le Président précise que le montant de la demande de subvention auprès du Ministère de la culture est de 2 700 € au titre de l'appel à projet « Education artistique et culturelle, territoires et publics prioritaires ».

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- autorise Mme la Directrice générale à solliciter auprès du Ministère de la culture, une subvention d'un montant total de 2 700€ au titre de l'appel à projet « Education artistique et culturelle, territoires et publics prioritaires ».
- autorise et invite M. le Président et Mme la Directrice générale de l'établissement, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président,  
M. Benoît CAREIL



Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-004

Délibération 2018-45 Finances - demande de subvention -  
Région Bretagne - appel à projet Neptune

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**  
Brest – Lorient – Quimper – Rennes  
34, rue Hoche  
35000 Rennes

### Délibération n°2018-45

**Objet : Finances – Demande de subvention – Région Bretagne – Appel à projet Neptune**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest, le 20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 Novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que :

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- les statuts de l'établissement ;
- le budget de l'établissement.

**Considérant :**

- que la Région Bretagne lance un appel à projet triennal (2017-2020) intitulé Neptune, relatif à la valorisation du patrimoine archéologique immergé, favorisant la connaissance et l'appropriation de celui-ci,
- que l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne développe une unité de recherche intitulée "Demain l'Océan" ayant la dimension maritime au cœur de ses activités,

Le Président indique que la thématique maritime se décline au sein de l'EESAB par des projets aussi bien pédagogiques, qu'artistiques ou de recherche. En l'espèce, un projet de recherche porté par le site de Rennes de l'EESAB se propose d'étudier le patrimoine archéologique immergé en Bretagne au regard des strates chronologiques superposées.

L'espace sous-marin est un espace qui a subi de fortes variations au cours des époques. Ces traces sont encore perceptibles dans les fonds marins, mais le changement climatique (érosion côtière, montée des eaux...) impacte les ressources présentes dans les grands fonds et les a parfois dispersées. Le projet se centre sur la représentation de cette fragmentation au travers des âges et des histoires à travers l'analyse d'une multiplicité d'éléments (habitats, épaves, mobiliers...).

S'agissant d'un projet collaboratif de recherche, il sera mené en partenariat avec des scientifiques de Bretagne, dont le DRASSM (Département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) et l'UMR CREA AH (Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire").

Intitulé *Chronologie sous-marine*, le projet permettra à des étudiants de mener des recherches à partir de supports variés (archives, objets, textes...) afin de réaliser des propositions plastiques convoquant différents médium : sculpture, photographie, installation, film, performance. Ces propositions traiteront chacune d'un site submergé et d'une grande période historique en plaçant le patrimoine sous-marin dans une perspective contemporaine.

M. le Président précise que le montant de la demande de subvention sollicitée auprès de la Région Bretagne est de 20.000€ pour un programme de recherche de 2 ans.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- autorise Mme la Directrice générale à solliciter auprès de la Région Bretagne une subvention de 20 000 € pour le projet de recherche "Chronologie sous-marine" dans le cadre de l'appel à projet Neptune.
- autorise et invite M. le Président et Mme la Directrice générale de l'établissement, chacun pour ce qui les concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président  
M. Benoît CAREIL



Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-005

Délibération 2018-46 Finances - décision modificative n°1  
au budget de l'exercice 2018

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**  
Brest – Lorient – Quimper – Rennes  
34, rue Hoche  
35000 Rennes

### Délibération n°2018-46

#### **Objet : Finances - Décision Modificative n°1 au Budget de l'exercice 2018**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest, le 20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

Monsieur Benoît CAREIL, le Président expose que

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération n°2018-04 du 30 janvier 2018 portant vote du Budget Primitif 2018 ;
- la délibération n°2018-25 du 12 juin 2018 portant vote du Budget Supplémentaire 2018.

**Considérant :**

- pour la Direction générale

Il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses entre différents chapitres de la section d'investissement

- pour le site de Brest

Des recettes supplémentaires sont constatées à hauteur de 2 700,00 € au titre d'une subvention de fonctionnement du Ministère de la Culture dans la cadre de l'appel à projet 2018-2019 « Education artistique et culturelle, territoires et publics prioritaires » en partenariat avec le collège de Penn ar C'hleuz à Brest autour d'une résidence artistique ayant pour thème les jardins : « Jardins rêvés, jardins réalisés, jardin du quartier ».

- pour le site de Lorient

Il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses entre différents chapitres de la section de fonctionnement.

- pour le site de Quimper

Il convient de procéder à des ajustements de crédits entre différents chapitres de la section de fonctionnement.

- pour le site de Rennes

Des recettes supplémentaires sont constatées :

- ✓ 9 395,00 € au titre de recettes propres inscrites au chapitre 70 relatives aux redevances distributeurs, droits d'inscription en enseignement supérieur, droits d'inscription aux cours publics et de produits de la vente de matériaux
- ✓ 4 750,00 € au titre de recettes correspondant aux versements de la taxe d'apprentissage
- ✓ 14 710,00 € au titre des dotations et participations inscrites au chapitre 74, dont une subvention de 9 740 € de la ville de Rennes relative à la mise en place d'ateliers artistiques dans les écoles sur les temps scolaires et périscolaires.

- qu'il convient de procéder à un ajustement des lignes de dépenses et de recettes.

M. le Président propose :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 au budget de l'exercice 2018 dont la répartition réglementaire par chapitre est détaillée comme suit :

Chap.	Libellé	DM n°1
<b>Section de fonctionnement</b>		
11	Charges à caractère général	10 179,59
12	Charges de personnel et frais assimilés	19 855,00
65	Autres charges de gestion courante	29,95
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>		<i>30 064,54</i>
67	Charges exceptionnelles	1 490,46
<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>		<i>31 555,00</i>
23	Virement à la section d'investissement	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0,00</i>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>31 555,00</b>
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	9 395,00
73	Impôts et taxes	4 750,00
74	Dotations et participations	17 410,00
<i>Total des recettes de gestion courante</i>		<i>31 555,00</i>
<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0,00</i>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>31 555,00</b>

Chap.	Libellé	DM n°1
<b>Section d'investissement</b>		
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	55 900,00
21	Immobilisations corporelles	-55 900,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>		<i>0,00</i>
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		<i>0,00</i>
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		<i>0,00</i>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00
<i>Total des recettes de gestion courante</i>		<i>0,00</i>
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		<i>0,00</i>
21	Virement de la section d'exploitation	0,00
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		<i>0,00</i>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>0,00</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :**

- décide d'adopter la Décision Modificative n°1 au budget de l'exercice 2018 qui s'équilibre à 31 555,00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et qui est sans modification sur le montant de la section d'investissement ;
- autorise et invite M. le Président et Mme la Directrice générale, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président,  
M. Benoît CAREIL



Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-006

Délibération 2018-47-Finances-Erasmus-Séjours d'étude et  
stages-Attributions

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**  
Brest – Lorient – Quimper – Rennes  
34, rue Hoche  
35000 Rennes

### **Délibération n°2018- 47**

**Objet : Finances – Bourses Erasmus + – Séjours d'étude et stages – Attributions**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest**, le **20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 Novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales ;
- la convention de subvention 2018 pour un projet de mobilité de l'enseignement supérieur au titre du programme Erasmus+ 2018-1-FR01-KA103-047045 ;
- la délibération n°2018-26 de l'EESAB en date du 12 juin 2018 ;
- le budget.

**Considérant :**

- que l'EESAB a obtenu la charte Erasmus + pour l'enseignement supérieur pour la période 2014-2020 ;
- que l'EESAB a signé une convention de subvention avec l'agence Erasmus + France/Education Formation qui précise le montant maximum de la subvention accordée dans le cadre du programme Erasmus + ;

- que cette subvention permet de financer les bourses attribuées aux étudiants, enseignants et personnels de l'EESAB dans le cadre des programmes de mobilité en Europe tant dans le cadre de séjours d'étude que de stages ;
- que l'EESAB souhaite permettre au plus grand nombre de ses étudiants (notamment les moins favorisés financièrement) de bénéficier de mobilités Erasmus + ;
- que l'EESAB souhaite promouvoir plus avant ses échanges internationaux.

M. le Président indique que la notification de la nouvelle convention 2018-1-FR01-KA103-047045, signée le 11 juillet 2018 et la communication des nouvelles orientations de l'Europe concernant le montant des bourses à allouer et la nouvelle répartition des groupes de pays sont intervenues postérieurement à la dernière réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole.

En conséquence, il convient de modifier les modalités d'attribution des bourses Erasmus+ pour les séjours d'étude et les stages telles que précisées dans la délibération n°2018-26.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration n'ayant pu se réunir plus tôt, il est proposé, conformément à la convention 2018-1-FR01-KA103-047045, pour les départs 2018-2019, une application rétroactive à partir du 1er juin 2018, des modalités d'attribution des bourses Erasmus +, tant pour la répartition des groupes que pour les modalités de calcul des bourses.

En conséquence, M. le Président propose d'augmenter les montants des taux journaliers des bourses versées par l'EESAB aux étudiants dans le cadre de mobilités d'étude et des stages réalisés au titre d' Erasmus+, étant précisé que cette augmentation sera couverte par le montant de la subvention accordée dans le cadre du programme Erasmus+.

M. le Président rappelle que le vote des taux journaliers pour le calcul des bourses allouées aux étudiants tant pour les mobilités d'étude que pour les mobilités de stage est différencié selon les destinations géographiques qui se répartissent en 3 groupes, à savoir ;

- Groupe 1 (coût de la vie élevé) : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède.
- Groupe 2 (coût de la vie moyen) : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.
- Groupe 3 (coût de la vie bas) : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

M. le Président propose de voter les taux journaliers suivants ;

pour le calcul des bourses des étudiants en mobilité d'études :

- Groupe 1 : 370 €/mois et au 30<sup>ème</sup> 12.33 € pour les jours supplémentaires
- Groupe 2 : 320 €/mois et au 30<sup>ème</sup> 10.67 € pour les jours supplémentaires
- Groupe 3 : 270 €/mois et au 30<sup>ème</sup> 9.00 € pour les jours supplémentaires

pour le calcul des bourses des étudiants en mobilité de stage :

- Groupe 1 : 520 €/mois et au 30<sup>ème</sup> 17.33 € pour les jours supplémentaires
- Groupe 2 : 470 €/mois et au 30<sup>ème</sup> 15.67 € pour les jours supplémentaires
- Groupe 3 : 420 €/mois et au 30<sup>ème</sup> 14.00 € pour les jours supplémentaires

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

- vote les taux journaliers détaillés ci-dessus pour le calcul des bourses des étudiants en mobilité d'études et en mobilité de stage, avec une application rétroactive, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, pour les départs 2018-2019.
- dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2018-26 de l'EESAB en date du 12 juin 2018.
- autorise et invite la présidence et la direction générale, chacune pour ce qui la concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 Novembre 2018**

Le Président  
M. Benoît CAREIL



*[Faint, illegible handwritten marks]*

Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-007

Délibération 2018-48 Finances - droits d'inscription -  
examen d'entrée et commissions d'admission et  
d'équivalence 2019

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**

Brest – Lorient – Quimper – Rennes

34, rue Hoche

35000 Rennes

**Délibération n°2018-48**

**Objet : Finances - Droits d'inscription - Examen d'entrée et commissions d'admission et d'équivalence 2019**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest**, le **20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que :

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- les statuts de l'établissement ;
- le budget de l'établissement.

**Considérant :**

- que l'École européenne supérieure d'art de Bretagne organise l'examen à destination des candidats à l'entrée en première année de l'École, dénommé examen d'entrée ;
- que l'École organise également des commissions d'admission et d'équivalence qui examinent les dossiers des candidats souhaitant entrer en cours de cursus ;
- que cet examen et ces commissions donnent lieu au paiement par les candidats de droits d'inscription ;

- qu'il y a lieu de fixer chaque année le montant des droits d'inscription à cet examen et aux commissions d'admission et d'équivalence.

M. le Président indique que les montants de ces tarifs étaient en 2018 de 68,00 € pour l'examen et de 36,00 € pour les commissions d'admission et d'équivalence.

Il rappelle que ce tarif donne accès à l'examen d'entrée pour les quatre sites de l'EESAB-Brest - Lorient - Quimper - Rennes.

M. le Président propose de reconduire ces montants et ainsi de maintenir à 68.00 € le tarif de l'examen d'entrée et à 36.00 € le tarif des commissions d'admission et d'équivalence pour l'année 2019.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré**

- adopte le tarif de 68,00 € pour les droits d'inscription à l'examen d'entrée de l'EESAB ;
- adopte le tarif de 36,00 € pour les droits d'inscription aux commissions d'admission et d'équivalence ;
- précise que ces tarifs entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- autorise et invite M. le Président et Mme la Directrice générale chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président,  
M. Benoît CAREIL



Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-008

Délibération 2018-49-Finances-Droits  
d'inscription-Licence arts

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**

Brest – Lorient – Quimper – Rennes

34, rue Hoche

35000 Rennes

**Délibération n°2018- 49**

**Objet : Finances – Droits d'inscription – Licence Arts**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest le 20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 Novembre 2018**.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH , M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- les statuts de l'EESAB ;
- le budget.

**Considérant :**

- que l'EESAB-site de Brest est partenaire de la licence Arts proposée par l'Université de Bretagne Occidentale depuis septembre 2017 ;
- qu'à ce titre l'ESAAB-site de Brest dispense, dans ses locaux, un module « arts plastiques » spécifique aux étudiants de la licence arts ;
- qu'il convient de voter les droits d'inscription de ces étudiants pour l'année scolaire 2018-2019.

M. Benoît CAREIL, le Président propose au Conseil d'administration de voter les tarifs suivants :

<b>Année 2018-2019</b>	<b>ETUDIANTS LICENCE ARTS</b>
<b>Droits d'inscription</b>	100 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration ;**

- décide de voter le tarif proposé ci-dessus ;
- précise que ces droits d'inscription entreront en vigueur, pour la rentrée scolaire 2018-2019 ;
- autorise et invite la présidence et la direction générale, chacune pour ce qui la concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président  
M. Benoît CAREIL



Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-009

Délibération 2018-50 Finances - tarifs - ouvrages

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**

Brest – Lorient – Quimper – Rennes

34, rue Hoche

35000 Rennes

**Délibération n°2018-50**

**Objet : Finances – Tarifs - Ouvrages**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest, le 20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 Novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCHE, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales ;
- les statuts de l'établissement ;
- le budget.

**Considérant :**

- qu'il convient d'actualiser les tarifs des ouvrages proposés par l'établissement, tels que fixés dans la délibération n°2018-12.

M. le Président propose au Conseil d'administration de voter les tarifs suivants :

OUVRAGES	Tarif de base	Tarif réduit	
		Libraires et diffuseurs (- 30 %)	Enseignants, étudiants (- 50 %)
Back Office	22.00€		11.00€
Dix ans de co-errances	12.00€	8.40€	6.00€
Nicolas FLOC'H : Glaz	40.00€		20.00€

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

- décide de voter les tarifs proposés ci-dessus ;
- autorise et invite la présidence et la direction générale, chacune pour ce qui la concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président  
M. Benoît CAREIL



Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-010

Délibération 2018-51-RH-Création de postes non permanents accroissements temporaires d'activité

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**

Brest – Lorient – Quimper – Rennes  
34, rue Hoche  
35000 Rennes

**Délibération n°2018-51**

**Objet : Ressources Humaines - Création d'emplois sur postes non permanents -  
Accroissements temporaires d'activité**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest**, le **20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 2

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1° ;
- les statuts de l'établissement ;
- le budget.

**Considérant :**

- qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à plusieurs accroissements temporaires d'activité ;
- qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité en application de l'article 3 alinéa 1° de la loi n°84-53 précitée ;

M. le Président propose d'autoriser le recours à des agents contractuels sur poste non permanent dans les conditions suivantes :

- Direction générale

- o Création : un poste d'Adjoint administratif à temps non complet, 24h30, pour une durée d'un an maximum en accroissement temporaire d'activité au titre du renfort de l'assistance administrative de la Direction générale et de la gestion de l'examen d'entrée
- o Création : un poste d'Attaché à temps complet, 35h, pour une durée d'un an maximum en accroissement temporaire d'activité au titre de la coordination du programme transversal « La mer est bleue »

- site de Brest

- o Création : un poste d'Attaché à temps non complet, 17h30, pour une durée d'un an maximum en accroissement temporaire d'activité au titre de la coordination du projet DesignLab

- site de Rennes

- o Création : un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet, 5h00, pour une durée d'un an maximum en accroissement temporaire d'activité au titre de la coordination de l'exposition dans le cadre de la Biennale Exemple
- o Création : un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe normale à temps non complet, 8h00, pour une durée d'un an maximum en accroissement temporaire d'activité au titre de l'enseignement « Peinture, dessin, arts graphiques » de l'année scolaire 2018/2019

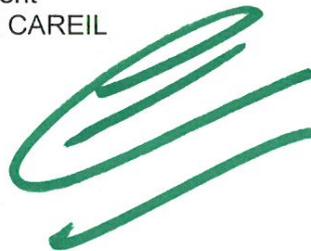
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

- vote la création de treize emplois sur poste non permanent ;
- autorise et invite M. le Président et Mme la Directrice générale, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Brest, le 20 novembre 2018

Le Président  
M. Benoît CAREIL



Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-011

Délibération 2018-52 - RH - tableau des emplois -  
modifications

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**  
Brest – Lorient – Quimper – Rennes  
34, rue Hoche  
35000 Rennes

### Délibération n°2018-52

#### **Objet : Ressources Humaines – Tableau des emplois – Modifications**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest**, le **20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que :

**Vu** :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- les statuts de l'établissement ;
- le budget.

**Considérant** :

- qu'il convient de modifier le tableau des emplois ;
- l'avis du Comité Technique en date du 26 octobre 2018 ;

M. le Président propose de procéder aux modifications suivantes du tableau des emplois :

- site de Brest : suite à mouvements de personnel
  - o Suppression : Adjoint technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet, 35h (poste n°123)
  - o Création : Adjoint technique à temps complet, 35h (poste n°123)
  - o Suppression : Technicien Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet, 35h (poste n°127)
  - o Création : Technicien Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet, 35h (poste n°127)
  
- site de Lorient : suite à mouvement de personnel et redéfinition de poste
  - o Suppression : Technicien à temps complet, 35h (poste n°138)
  - o Création : Adjoint technique à temps complet, 35h (poste n°138)

- site de Rennes :

Suite à évolution de l'activité :

- o Suppression : Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, 4h00 (poste n°146)
- o Création : Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, 6h00 (poste n°146)

Suite à mouvement de personnel :

- o Suppression : Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à temps non complet, 12h00 (poste n°10)
- o Création : Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à temps non complet, 6h00 (poste n°10)
- o Création : Assistant d'Enseignement Artistique, 6h00 (poste n°121)

Suite à demande de cumul d'emplois permanents :

- o Suppression : Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à temps complet, 16h00 (poste n°104)
- o Création : Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à temps non complet, 8h00 (poste n°104)

Suite à inscriptions sur liste d'aptitude de lauréats de concours :

- o Suppression : Assistant d'Enseignement Artistique à temps complet, 20h00 (poste n°116)
- o Création : Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 20h00 (poste n°116)
- o Suppression : Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, 2h00 (poste n°156)
- o Création : Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 2h00 (poste n°156)
- o Suppression : Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, 2h00 (poste n°186)
- o Création : Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 2h00 (poste n°186)

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

- vote les modifications du tableau des emplois ;
- autorise et invite M. le Président et Mme la Directrice générale de l'établissement, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Brest, le **20 novembre 2018**

Le Président  
M. Benoît CAREIL





Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-012

Délibération 2018-53 - RH - tarifs de vacations

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**

Brest – Lorient – Quimper – Rennes

34, rue Hoche

35000 Rennes

**Délibération n°2018-53**

**Objet : Ressources Humaines – Tarifs de vacation**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest, le 20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que :

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales
- le décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 138 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des EPCC ;
- le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement
- la délibération du Conseil d'Administration n°2015-63 du 8 décembre 2015 relative au recrutement de vacataires,
- les délibérations du Conseil d'Administration n°2013-54 du 2 octobre 2013, n°2014-12 du 20 février 2014 et n°2018-18 du 30 janvier 2018 relatives aux tarifs de vacation,
- le budget de l'établissement.

Considérant qu'il convient de voter les taux de vacations de l'établissement.

M. le Président propose d'adopter les tarifs suivants :

**1. Tarif de vacation « Intervenant extérieur »**

<b>Mission</b>	<b>Taux horaire brut</b>
<u>Conférence</u> : intervention magistrale ponctuelle	68,62 €
<u>Workshop</u> : atelier ponctuel animé par un artiste ou un théoricien invité	41,17 €
<u>Journée d'étude / jury critique</u> : intervention courte d'un ou deux jours, suivi et corrections des travaux des étudiants	41,17 €

**2. Tarif de vacation « Moniteur »**

Jusqu'au 31 août 2019 :

	<b>Taux horaire brut</b>
Sites de Brest, Lorient, Quimper	10,40 €
Site de Rennes	SMIC

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

Taux horaire brut	10,40 €
-------------------	---------

**3. Tarif de vacation « Modèle »**

Taux horaire brut	16,20 €
-------------------	---------

**4. Tarif de vacation « Gardien »**

	<b>Taux horaire brut</b>
Horaires de jour	11,22 €
Horaires de nuit	21,57 €

**5. Tarif de vacation « Assistant d'enseignement artistique »**

Taux horaire brut	18,94 €
-------------------	---------

**6. Tarif de vacation « Professeur d'enseignement artistique »**

	<b>Taux horaire brut</b>
Enseignement supérieur	49,74 €
Cours publics	54,89 €

**7. Tarif de vacation « Correcteur / Traducteur »**

Taux horaire brut	40,00 €
-------------------	---------

**8. Tarif de vacation « Membre de Jury des diplômes EESAB »**

L'examen de quatre candidats donne lieu au versement d'une vacation et l'examen d'un candidat au règlement d'un quart de vacation ;

Les membres des jurys de DNSEP faisant partie du jury de soutenance du mémoire seront rémunérés de la manière suivante :

- ¼ de vacation par candidat pour la soutenance du mémoire
- et un ¼ de vacation par candidat pour la soutenance du travail plastique.

L'entretien avec deux candidats à la VAE représente l'équivalent de l'audition de quatre candidats en jury de diplôme obtenu par la formation initiale et occupe une demi-journée.

<b>Nature du diplôme</b>	<b>Taux de vacation brut</b>
DNA	115,00 €
DNSEP	132,00 €

**9. Tarif de vacation « Intervenant Formation continue »**

Taux horaire brut	67,50 €
-------------------	---------

**10. Tarif de vacation « Coordinateur d'évènement et/ou d'exposition »**

Taux horaire brut	25,00 €
-------------------	---------

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- adopte la présente délibération ;
- autorise et invite le M. le Président et Mme la Directrice générale, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président  
M. Benoît CAREIL



Handwritten scribbles or marks.

Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-013

Délibération 2018-54 - RH - modalités de gestion du  
compte épargne temps

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**

Brest – Lorient – Quimper – Rennes

34, rue Hoche

35000 Rennes

**Délibération n°2018-54**

**Objet : Ressources humaines – Modalités de gestion du Compte Épargne Temps**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest, le 20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que :

**Vu :**

- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
- le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;
- le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;
- l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 26 octobre 2018 ;

**Considérant :**

- que les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du Compte Épargne Temps ainsi que les modalités de son utilisation par les agents doivent être déterminées dans le respect de l'intérêt du service ;

M. le Président propose :

- d'autoriser l'indemnisation forfaitaire des jours épargnés sur le Compte Épargne Temps selon les montants en vigueur en cas de retraite pour invalidité ou de licenciement pour invalidité
- d'adopter le règlement interne du Compte Épargne Temps.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

- autorise l'indemnisation forfaitaire des jours épargnés sur le Compte Épargne Temps selon les montants en vigueur en cas de retraite pour invalidité ou de licenciement pour invalidité,
- adopte le règlement interne du Compte Épargne Temps encadrant les modalités de gestion interne,
- autorise et invite la présidence et la Direction générale, chacune pour ce qui la concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président  
M. Benoît CAREIL



Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-014

Délibération 2018-55 Pédagogie - intervention artistique  
dans le cadre des temps d'activités périscolaires -  
convention avec la Ville de Brest

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**

Brest – Lorient – Quimper – Rennes

34, rue Hoche

35000 Rennes

**Délibération n°2018-55**

**Objet : Objet : Pédagogie – Intervention artistique dans le cadre des temps d'activités périscolaires – Convention avec la Ville de Brest**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest le 20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 Novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE BAL à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH, M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M. Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que :

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des EPCC ;
- l'arrêté de création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé « École européenne supérieure d'art de Bretagne » en date du 27 décembre 2010 ;
- les statuts de l'établissement ;
- le budget de l'établissement.

**Considérant :**

- que la Ville de Brest a mis en œuvre la semaine de 4,5 jours dans les écoles publiques brestoises ;
- que la Ville de Brest a sollicité le site de Brest de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne pour des interventions artistiques dans les écoles ;
- que l'EESAB-site de Brest s'est engagée, par convention du 08/01/2014, à mettre en œuvre des ateliers d'arts plastiques dans le cadre des temps d'activités périscolaires;

- que l'EESAB-site de Brest a poursuivi son engagement auprès de la Ville de Brest dans ce cadre.

M. le Président indique que la Ville de Brest a décidé de solliciter la participation du site de Brest de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne dans le cadre de la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires.

M. le Président précise que l'EESAB-site de Brest s'engage à mettre en place des ateliers d'arts plastiques dans 6 écoles publiques brestoises pour les années 2019 et 2020. Les six écoles concernées sont ; Aubrac, Petit Paris, Jacquard, Le Forestou, Le Questel et Quizac.

Six étudiants interviennent dans ce cadre pour l'EESAB-site de Brest à raison de deux interventions par semaine dans chaque école.

M. le Président précise que la Ville de Brest versera à ce titre, à l'EESAB-site de Brest une subvention de 15 120 € pour l'année 2019.

M. le Président propose de signer la convention d'objectifs à intervenir avec la Ville de Brest pour une durée d'un an, afin d'engager le projet, selon les dispositions précisées ci-dessus.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- approuve le projet de convention d'objectifs avec la Ville de Brest ;
- autorise et invite la présidence et la direction, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président  
M. Benoît CAREIL



Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne

35-2018-11-20-015

Délibération 2018-56 Pédagogie - convention de  
partenariat - Brest Métropole - projet "Atlantic Youth  
Creative Hubs"

**Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne**  
Brest – Lorient – Quimper – Rennes  
34, rue Hoche  
35000 Rennes

### Délibération n°2018- 56

**Objet : Pédagogie – Convention de partenariat – Brest métropole – projet « Atlantic Youth Creative Hubs »**

Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est réuni à **Brest, le 20 novembre 2018**, sur convocation en date du **06 Novembre 2018** et sous la Présidence de M. Benoît CAREIL.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 13
- Votants : 18 (dont 5 procurations)

Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

Présents : Mme Bernadette ABIVEN, M. Jean AUGEREAU, M. Benoît CAREIL, M. Gwendal CHAPELOT, Mme Nathalie CHALINE, Mme Nathalie COLLOVATI, Mme Karine LEBRUN, M. Olivier LERCH, M. Mark LUYTEN, Mme Jodène MORAND, Mme Catherine SAINT-JAMES, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON.

Pouvoirs : Mme Gaëlle ABILY à Mme Bernadette ABIVEN, Mme Isabelle LE Bal à Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Tristan LAHAIS à M. Benoît CAREIL, M. Michel ROUSSEL à M. Olivier LERCH, M. Daniel CHALLE à M. Jean AUGEREAU.

Absents excusés : Mme Gaëlle ABILY, Mme Nathalie BOULOUCH , M. Daniel CHALLE, Mme Véronique CHARLOT, M. Nicolas GONIDEC, M. Tristan LAHAIS, Mme Isabelle LE BAL, Mme Claudine LE GOFF, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Chloé LOZANO, Mme Isabelle PELLERIN, M Jean Hubert PETILLON, M. Michel ROUSSEL.

M. Benoît CAREIL, le Président expose que :

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- les statuts de l'établissement ;
- le budget de l'établissement.

**Considérant :**

- que Brest métropole s'inscrit en tant que partenaire du projet européen "Atlantic Youth Creative Hubs" (AYCH) dans le cadre du programme Interreg Espace Atlantique.
- que le projet AYCH vise au développement d'un modèle innovant pour renforcer l'entrepreneuriat des jeunes, scolarisés ou en recherche d'emploi, en ciblant le domaine attractif et porteur des industries créatives.
- que pour mettre en œuvre le projet AYCH, Brest Métropole souhaite s'appuyer sur les structures locales d'accompagnement à l'entrepreneuriat, de l'insertion et de la formation, spécifiquement dans le secteur créatif et culturel.
- que l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne s'est inscrite dans cette démarche et souhaite contribuer au projet dans le cadre de son option design.

M. le Président précise que ce projet doit permettre, au sein d'espaces de travail pluridisciplinaires créatifs, la rencontre entre des jeunes d'horizons divers et les acteurs du soutien à l'entrepreneuriat (espaces de coworking, structures d'accompagnement), de l'accompagnement des jeunes (structures d'insertion, d'orientation ou de formation) et de la création (fablabs et autres tiers-lieux, professionnels des industries créatives).

L'EESAB-site de Brest aura pour mission de contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'une partie des ateliers proposés aux participants du projet AYCH.

L'EESAB-site de Brest proposera ainsi chaque année (chaque cycle) entre 2 et 3 ateliers de sensibilisation, et entre 4 et 6 ateliers pendant la phase d'incubation. Ces ateliers seront articulés avec les propositions d'autres partenaires du territoire.

Ces ateliers porteront sur les thématiques suivantes :

- initiation à la culture design
- émergence de projets via le design thinking
- toute thématique pertinente dans le cadre d'un programme d'accompagnement de projets créatifs et culturels vers l'entrepreneuriat

Dans le cadre de l'évolution du projet, et en fonction des profils des participants, les parties se réservent également la possibilité de proposer et de mettre en œuvre des ateliers portant sur des thématiques supplémentaires, sur accord mutuel des deux parties.

En fonction des demandes et des projets des participants, certains modules ou cours proposés par l'EESAB seront également ouverts à des participants du projet.

En contrepartie des prestations fournies par l'EESAB - Site de Brest, Brest Métropole versera des contributions telles que détaillées dans le bordereau de prix joint à la convention. Etant précisé que les missions seront facturées lorsqu'elles auront été effectivement réalisées.

La convention est conclue à titre expérimental et court jusqu'au 30 septembre 2019.

Elle vise à explorer les possibilités et pistes de mutualisation et de collaboration entre le projet AYCH et l'EESAB. A échéance, une nouvelle convention pourra intervenir en fonction de son bilan et de son évaluation expressément et conjointement établis par les parties à la présente.

M. le Président propose de signer la convention afférente à ce partenariat.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- approuve la convention à signer entre l'EESAB et Brest métropole ;
- autorise et invite M. le Président et Mme la Directrice générale de l'établissement, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Brest, le 20 novembre 2018**

Le Président,  
M. Benoît CAREIL



2

FRAC Bretagne

35-2018-05-18-001

Conseil d'administration du 18 mai 2018 - procès-verbal

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**18 mai 2018**  
**Procès-verbal**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 18 mai 2018, sur convocation en date du 2 mai 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Présents :

Jean-Loup Lecoq, Président du Frac Bretagne  
Jean-Michel Le Boulanger, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne  
Benoît Careil, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne  
Olivier Lerch, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles  
Catherine Saint-James, Conseillère régionale  
Anne Vaneecloo, Conseillère régionale  
Anne-Marie Conas, représentante de l'association « les Amis du Frac Bretagne »  
Alexis Ourion, Coresponsable de l'accueil, représentant du personnel  
Henri Jobbé-Duval, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par Christine Finizio, personne qualifiée à Anne-Marie Conas  
Pouvoir donné par Béatrice Salmon, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à Olivier Lerch

Absents :

Christophe Mirmand, Préfet de la Région Bretagne  
Michel Roussel, Directeur régional des affaires culturelles  
Kaourintine Hulaud, Conseillère régionale  
Sylvain Le Moal, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne  
Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne  
Justine Dupont, chargée d'administration et de comptabilité du Frac Bretagne  
Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

## Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 22 mars 2018  
Présentation du bilan d'activité 2017  
Présentation et approbation du compte de gestion 2017  
Présentation et approbation du compte administratif 2017  
Vote de l'affectation du résultat 2017  
Vote de la Décision Modificative 1  
Lancement de la procédure de recrutement du/de la directeur.rice  
Approbation de la grille tarifaire Biennale d'art contemporain  
Approbation des propositions du Comité technique d'acquisition

## Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 22 mars 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## Présentation du bilan d'activité 2017

Est remis en séance un document de 120 pages qui reprend en détail tous les volets de l'activité du Frac Bretagne.

La programmation *in situ* a comporté deux expositions ambitieuses : les monographies de Didier Vermeiren et Nicolas Floc'h pour lesquelles des moyens importants ont été mis en œuvre. En cohérence avec le projet de l'établissement, l'exposition *Collection. Remonter le temps* a mis en valeur un extrait du Fonds tandis que les expositions personnelles consacrées à Pascal Rivet et Virginie Barré soulignaient le rôle du Frac comme accompagnateur d'artistes qui vivent et travaillent en Bretagne. Chacune de ces expositions a bénéficié d'un programme étoffé de conférences et de rencontres.

Le bilan des expositions hors-les-murs est plus contrasté. Nous avons eu de nombreux retours positifs sur l'exposition *Armel Beaufils, le regard des femmes, une exposition conçue par Sharon Kivland* en partenariat avec la commune de Saint-Briac-sur-Mer l'été dernier mais une fréquentation en demi-teinte. Déception également avec l'exposition patrimoniale réalisée en partenariat avec la Ville de Saint-Malo, qui présentait des chefs d'œuvres, notamment le *Triptyque du Dragon* de Jean Hélion et des toiles de Jacques Villeglé, à la chapelle Saint-Sauveur. La Ville bien qu'invitante, s'est peu impliquée et n'a notamment pas pris la part qui lui revenait en matière de communication. Pour exemple, l'Office du Tourisme n'avait pas connaissance de l'exposition.

L'action du service des publics dans et hors-les-murs a été intense en 2017, en particulier avec les collèges ruraux. L'objectif, tenu, est celui d'une présence renforcée et diversifiée sur le territoire. Au service documentation également, l'année 2017 est une année de conquête de nouveaux publics avec des rendez-vous réguliers et des formations.

Un nouveau prestataire, Angau&Co, a repris le restaurant et les offres respectives des deux établissements sont davantage en phase.

L'année 2017 ne comportait pas d'évènements exceptionnels mais a donné lieu à un travail de terrain exercé au plus près du citoyen, travail qui est la marque d'un Frac et mobilise au quotidien l'ensemble de l'équipe.

Anne-Marie Conas, au nom de l'association des Amis remercie le Frac Bretagne et présente le bilan 2017 de l'association qui compte désormais 120 adhérents. « Une saison avec un artiste » est partie à la rencontre de Virginie Barré. Et la seconde action emblématique de l'association,

« Besoin d'amis », a passé le relais au Frac Champagne-Ardenne qui réunira les Amis des Frac à Reims en 2018.

Le Président remercie Catherine Elkar et son équipe pour ce document bien renseigné. Il précise que le chiffre de 440 971 visiteurs pour les expositions et rencontres hors-les-murs intègre les visiteurs du Centre Pompidou. Il s'agissait d'une réelle collaboration dans le cadre des 40 ans du Centre, d'un véritable partenariat et non d'un simple prêt.

Henri Jobbé-Duval qui s'est rendu le midi-même au vernissage des *Ambassadeurs* au collège Claude Monnet de Janzé, a trouvé extraordinaire l'implication des enfants dans le projet, partageant leurs analyses et leurs connaissances des œuvres choisies et exposées. Catherine Elkar indique que cette pratique de co-construction de projet est une modalité de travail régulière du Frac et que le dispositif des *Ambassadeurs* permet de lui donner une visibilité supplémentaire.

## Présentation et approbation du compte de gestion 2017

### Section de fonctionnement

Dépenses : 1 852 932,60 €

Recettes : 1 748 292,68 €

**Déficit 2017 : 104 639,92 € €**

**Excédent cumulé à la fin de l'exercice 2017 : 45 693,16 €**

Les prévisions budgétaires de dépenses n'ont pas été dépassées : 18 768,18 € n'ont pas été consommés.

Par rapport aux inscriptions,

Chapitre 11 – Charges à caractère général : il reste 11 720,17 €.

Chapitre 12 – Charges de personnel : il reste 3 839,73 €.

Chapitre 65 – Créances admises en non-valeur : il reste 2 000 €.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : il reste 1 000 €.

En recettes,

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation : la totalité de la prévision de 1 504 500 € a été perçue.

Chapitre 70 - Les recettes propres ont été plus importantes que prévu : + 9 413,92 €, notamment sur les partenariats et les participations aux éditions.

Chapitre 013 - Les « autres remboursements » concernent essentiellement des indemnités de la CPAM non inscrites.

Chapitre 75 - Ici aussi, les remboursements (OPCA, assurances...) ont été supérieurs aux prévisions.

Chapitre 77 - Le mécénat a été plus élevé également, notamment autour des projets de Nicolas Floc'h.

Le Frac Bretagne a respecté les prévisions budgétaires et a enregistré davantage de recettes que prévu.

Néanmoins, la prévision budgétaire votée intégrait l'excédent reporté de 2016 à hauteur de 150 333,08 € (qui n'est pas comptabilisé dans les recettes du compte de gestion de l'exercice). Cette intégration au budget a conduit à réduire le report sur l'exercice 2018.

Il est ainsi prévu, en 2018, de limiter le niveau des dépenses afin de reconstituer une somme plus conséquente à reporter en 2019.

En 2017, les dépenses ont été lourdes en productions et en honoraires. Il a fallu également payer certaines dépenses reportées de l'année précédente (dont la participation à l'exposition de Ronan et Erwan Bouroullec au Parlement de Bretagne pour 40 000 €), faire face à l'impayé de la société Lecoq-Gadby ainsi qu'au recalcul sans abattement de la taxe sur les salaires.

Si on lisse les résultats en fonctionnement des 4 derniers exercices, il apparaît un besoin structurel de 30 000 € à 40 000 € en plus par an, ce qui correspond à la demande exprimée lors du dernier DOB.

#### Section d'investissement

Dépenses : 337 405,50 €

Recettes : 359 110,49 €

**Excédent 2017 : 21 704,99 €**

**Excédent cumulé à la fin de l'exercice 2017 : 59 685,72 €**

Les prévisions budgétaires de dépenses étaient supérieures aux consommations. 51 359 € n'ont pas été utilisés afin de préserver le résultat 2017 et une « marge » pour 2018.

Les recettes sont légèrement supérieures aux prévisions car la DRAC Bretagne a versé 20 000 € pour 11 465 € demandés, inscrivant ce montant de façon pérenne pour les besoins annuels du Frac.

Au bilan, le résultat est positif à 105 378,88 € permettant de reporter au budget 2018 par DM

- un excédent en fonctionnement de 45 693,16 € au lieu des 135 000 € inscrits.
- un excédent en investissement de 59 685,72 € alors qu'aucune somme n'a été inscrite au BP 2018.

L'établissement conserve un excédent de 45 000 € sur des « réserves » dont le montant devrait retrouver le niveau moyen des exercices antérieurs soit 100 000-150 000 € pour sécuriser le fonctionnement futur, même si le Frac n'a pas vocation à dégager des excédents.

Le Président insiste sur ce point notamment parce qu'outre les préoccupations de sécurisation dans un contexte budgétaire tendu pour les contributeurs publics, ce montant permet, comme cela a été vérifié dans le passé récent, de faire face au financement de projets à caractère exceptionnel. Une fois ces projets réalisés, la reconstitution sur un ou deux exercices de cette « réserve de précaution » doit être intégrée comme un principe directeur dans la gestion des finances de l'établissement.

La suppression de la taxe sur les salaires en 2018 ajoutée à une vigilance sur le niveau des dépenses, devraient permettre au Frac de reconstituer sous deux ans un excédent à hauteur de 100 000 €.

Vincent Pérès demande que lui soit transmis un plan de trésorerie pour justifier, au besoin, le versement habituellement anticipé d'une première partie de la contribution de la Région en tout début d'exercice budgétaire.

Jean-Michel Le Boulanger estime les chiffres contextualisés, note la volonté du Frac de conforter ses réserves et que la situation financière est saine.

Benoît Careil adhère à la nécessité de pouvoir retrouver une réserve de l'ordre de 150 000 €.

Le Conseil d'administration approuve le compte de gestion 2017 de l'EPCC par 10 votes pour et un contre.

## Présentation et approbation du compte administratif 2017

Le compte administratif est le document budgétaire présentant les résultats de l'exercice précédent émis par l'ordonnateur. Il reprend les mêmes chiffres que le compte de gestion

- Section de fonctionnement  
Dépenses : 1 852 932,60 €  
Recettes : 1 748 292,68 €  
Déficit : 104 639,92 €  
Excédent 2016 : 150 333,08 €  
Excédent cumulé à la fin de l'exercice 2017 : 45 693,16 €
  
- Section d'investissement  
Dépenses : 337 405,50 €  
Recettes : 359 110,49 €  
Excédent : 21 704,99 €  
Excédent 2016 : 37 980,73 €  
Excédent cumulé à la fin de l'exercice 2017 : 59 685,72 €

Le Conseil d'administration approuve le compte administratif 2017 de l'EPCC par 10 votes pour et un contre.

## Vote de l'affectation du résultat 2017

A la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent donc comme suit :

- Section de fonctionnement : + 45 693,16 euros.
- Section d'investissement : + 59 685,72 euros.

Il est proposé d'affecter le solde excédentaire de la section de fonctionnement en section de fonctionnement, en report à nouveau - ligne 002, pour un montant de 45 693,16 €.

Par anticipation, 135 000 € avaient été inscrits en reprise au BP 2018. Il convient par conséquent de retirer 89 306,84 € au BP 2018 par DM1.

Il est proposé d'affecter le solde excédentaire de la section d'investissement en report au chapitre 001 - reprise du résultat d'investissement, pour un montant de 59 685,72 €.

Aucun crédit n'avait été inscrit en reprise au BP 2018. Il convient par conséquent d'ajouter 59 685,72 € au BP 2018 par DM1.

Ces affectations seront reprises à la Décision Modificative 2018-1.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif de l'exercice 2018.

## Vote de la Décision Modificative 1

Le Conseil d'administration a voté, le 27 novembre 2017, le Budget Primitif 2018 à hauteur de 2 179 799 € se décomposant comme suit :

- Section fonctionnement, dépenses et recettes : 1 831 622,81 €.

- Section investissement, dépenses et recettes : 348 176, 19 €.

La présente DM vise à intégrer les résultats de l'exercice passé d'une part et d'autre part à réajuster certains comptes.

Section de fonctionnement : - 62 306,84 €

Recettes :

Compte R002 : Excédent de 45 693,16 soit - 89 306,84 € par rapport à l'inscription initiale au BP de 135 000 €.

Plutôt que d'inscrire un report de crédits d'un exercice sur l'autre pour équilibrer le Budget Primitif, il est proposé au Conseil d'administration d'inscrire ce report en Décision Modificative une fois le résultat connu. Ceci afin que les budgets soient tout à fait sincères et afin de préserver la somme une fois connue pour la flécher sur des dépenses particulières. Cette nouvelle façon de procéder sera plus sûre mais aussi plus contraignante car elle oblige le Frac Bretagne à penser et proposer un Budget Primitif diminué.

En contrepartie, certaines recettes sont revues à la hausse.

. Compte R701 : d'après les premiers mois de fréquentation, il semble possible d'augmenter les recettes de billetterie de 14 000 à 15 000 €.

. Compte 706 : + 3 500 € en affinant les recettes de ce compte avec le concours Norac, la participation de la Ville de Rennes et du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au projet *Les Ambassadeurs*.

. Compte 74 : La subvention du Département d'Ille-et-Vilaine au projet *Les Ambassadeurs* est ajoutée pour 6 500 €.

. Compte 77 : Le mécénat d'Art Norac apporté à la publication d'Yvan Salomone est inscrit pour 15 000 €.

Dépenses :

Plusieurs comptes sont mouvementés en fonction de dépenses déjà réalisées et des prévisions :

. Chapitre 011 : - 36 846,62 €, en réduisant notamment les dépenses de maintenance sur la base du compte de gestion 2017 et des pronostics connus pour 2018, et les dépenses de transports et productions d'œuvres.

. Chapitre 012 : - 42 950 €, en redistribuant les montants sur les lignes et surtout en supprimant la taxe sur les salaires à laquelle les EPCC ne sont plus assujettis depuis janvier.

. Chapitre 065 : - 4 000 € car l'année est consacrée à la finalisation de projets engagés en 2017.

. Chapitre 022 : + 21 489,78 € pour sécuriser une somme a minima au chapitre des dépenses imprévues.

Section d'investissement : + 59 685,72 €

Recettes :

. Compte R001 : Excédent de 59 685,72 €, (aucune inscription initiale au BP).

Dépenses :

Compte D21731 : 59 685,72 €, pour tout besoin sur le bâtiment.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la présente décision modificative n°1.

Section fonctionnement, dépenses et recettes : - 62 306,84 € portant le total à 1 769 315,97 €  
Section investissement, dépenses et recettes : + 59 685,72 € portant le total à 407 861,91 €.  
Total : - 2 621,12 € par rapport au BP portant le total à 2 177 177,88 €.

### **Lancement de la procédure de recrutement du/de la directeur.rice**

Par la délibération 2018-119 du 22 mars 2018, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau projet artistique et culturel 2017-2020 de la directrice du Frac Bretagne. Il s'est prononcé favorablement à la demande de renouvellement de son mandat et a autorisé le Président du Frac Bretagne à la nommer pour un nouveau mandat de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Catherine Elkar a précisé qu'elle ferait valoir son départ au 30 juin 2019.

Les personnes publiques représentées au Conseil d'administration doivent établir la note d'orientation valant cahier des charges à soumettre au Conseil d'administration afin de permettre aux candidats pré-sélectionnés à l'issue de l'appel à candidatures de proposer leur projet.

Le président informe le CA qu'il propose de différer ce point prévu à l'ordre du jour : en effet, le ministère de la culture a fait savoir dans les dernières 24 h qu'il souhaite rediscuter certains des termes du projet de texte rédigé par les collectivités publiques membres de l'EPCC portant « note d'orientation », envoyé à tous les membres du Conseil d'administration le 14 mai, notamment son préambule. Il n'est donc pas souhaitable de le soumettre à délibération lors de cette séance.

Le président rappelle en outre les dispositions envisagées soit : un appel à candidatures d'ici au 10 juillet, une pré-sélection des candidats retenus à la prochaine rentrée et un jury de recrutement au plus tard début janvier. Il a été fixé en tenant compte du délai légal pour obtenir l'agrément du Ministère de la Culture et du temps nécessaire à la future direction pour se libérer d'un emploi existant.

L'appel à candidatures devrait être reporté en septembre suite à un Conseil d'administration extraordinaire dont la date devra être arrêtée au plus tard début juillet.

Ce report est possible mais il conviendra de veiller au respect du nouveau calendrier pour qu'une nouvelle direction s'installe effectivement au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Anne Vaneecloo pense que la rédaction d'un nouveau document peut intervenir très rapidement et qu'un nouveau Conseil d'administration peut donc être programmé rapidement également.

Jean-Michel Boulanger précise que le cahier des charges sera le fruit d'une concertation des collectivités publiques et pas uniquement du Ministère de la Culture.

Benoît Careil abonde dans le sens d'un dialogue entre les trois membres publics.

Olivier Lerch précise qu'il s'agit principalement de questions de formulations, d'intégration du label Frac et de quelques précisions à ajouter. La procédure peut sans problèmes être différée et lancée en septembre pour un choix de la nouvelle direction à la mi-janvier.

Catherine Elkar insiste sur la nécessité de ne pas allonger la durée de l'intérim.

Jean-Loup Lecoq juge que le calendrier initial était suffisamment confortable pour tenir les délais ; les deux mois de délai du Ministère de la Culture pour l'agrément peuvent en effet être réduits.

Il précise qu'il écrira dans les jours à venir aux 3 collectivités pour acter les dispositions prévues pour le recrutement d'une nouvelle Direction et mentionner les questions à régler.

### **Approbation de la grille tarifaire Biennale d'art contemporain**

Une grille tarifaire a été adoptée au Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2016, par délibération 2016-80, pour les temps de la Biennale d'art contemporain de Rennes.

La nouvelle grille intègre la hausse tarifaire au musée des beaux-arts et modifie les tarifs pour l'édition 2018 comme suit :

Carte 1 entrée 3 lieux tarif plein = 10 € au lieu de 9 €

Carte 1 entrée 3 lieux tarif réduit = 7 € au lieu de 6 €

Carte illimitée jeunes (moins de 26 ans) = supprimée

Les différences restent très marginales.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes de modifications de la grille tarifaire pour les temps de la Biennale d'art contemporain de Rennes.

### **Approbation des propositions du Comité technique d'acquisition**

Le Comité technique d'acquisition s'est réuni le 27 avril 2018.

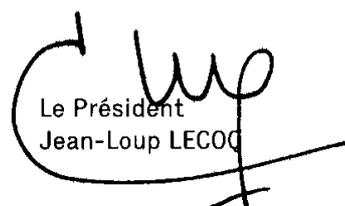
La directrice présente chaque proposition d'acquisition développée en annexe.

Benoît Careil note que sur 19 artistes sollicités pour des acquisitions, 7 sont des femmes (37 %) et 12 des hommes (63 %), pour des prix cumulés de 72 500 € pour les acquisitions faites à des artistes femmes (32 %), et 157 500 € faites à des artistes hommes (68 %), et rappelle l'objectif aujourd'hui partagé par la Ville de Rennes, la Région Bretagne et l'Etat d'aller au plus vite vers l'égalité femmes/hommes dans la culture. Il demande donc que le FRAC Bretagne progresse chaque année vers cette égalité dans les artistes faisant l'objet d'acquisitions et dans leur prix d'achat cumulés par genre.

Les statistiques annuelles quant à la répartition entre femmes et hommes sont renseignées dans le questionnaire Lime Survey quant aux acquisitions, à la présence dans la collection et aux expositions.

Jean-Michel le Boulanger ayant quitté la séance pendant la présentation des acquisitions, le Conseil d'administration approuve les propositions d'acquisitions 2018 par 9 votes et une abstention, pour un montant total de 230 000 €.

Jean-Loup Lecoq clôt la séance à 17h.

  
Le Président  
Jean-Loup LECOQ

## Annexe Propositions d'acquisitions 2018

**Isabelle Arthuis**

**LE LIANVER**

*Hors&contre champs*

février 2014

Photographie couleur réalisée à la chambre (négatif couleur)

Tirage numérique couleur sur papier photo satiné

Hors marge : 90 x 120 cm, encadrée : 100 x 130 cm

**Isabelle Arthuis**

**LE PECH MERLE**

*Le découvreur*

2012

Photographie couleur réalisée à la chambre (négatif couleur)

Tirage numérique couleur sur papier photo satiné

Hors marge : 90 x 120 cm, encadrée : 100 x 130 cm

Achat à l'artiste : 10 000 € les 2 images comprenant un droit de tirage pour 100 affiches au format 4 x 3

Née en 1969 au Mans, Isabelle Arthuis se partage entre la France et la Belgique.

Très attachée à la Bretagne où cette ancienne étudiante des Beaux-arts de Rennes passe plusieurs mois chaque année pour y travailler (notamment à Brest ou à Belle-Île), Isabelle Arthuis y a exposé à de nombreuses reprises : au centre d'art contemporain du Dourven (2011), avec le Frac Bretagne (2011), au centre d'art contemporain Le Quartier de Quimper (2008), au Musée des Beaux-arts de Brest (2008), etc.

En juillet 2011, Itinéraires Bis consacre à Isabelle Arthuis une exposition à la galerie du Dourven, intitulée *Les Naufrageurs*. Lors de la préparation de cette exposition, elle fait la rencontre de paysans Trégorrois qui lui soumettent l'idée de poursuivre le travail commencé avec les pêcheurs de Trédrez-Locquémeau. De cette rencontre naît un second projet mis sur pied avec les paysans producteurs de la région, réunis au sein des Paniers du Bocage. Il s'agit de définir la relation qu'entretiennent les paysans avec leur paysage en fixant et photographiant l'image dont chacun prend conscience à la levée du jour. L'artiste décide de réaliser une image avec chacun d'entre eux, sur leurs lieux de vie et de travail. La grande image est la synthèse de ce travail et recèle un discret hommage à Didier Lamandé, programmateur à la galerie du Dourven, disparu en 2015.

*Le Lianver* avec *Le Pech Merle* formeraient de surcroît avec *La Grotte de Donnant* et *Le Banquet*, deux images déjà présentes dans la collection du Frac Bretagne, un ensemble en référence aux quatre éléments, la terre, l'eau, l'air et le feu.

**Francis Baudevin**

**Sol LeWitt/Josef Albers**

2013

Ensemble de 7 photographies encadrées

7 x (42 x 42 x 2 cm)

Achat à la galerie Art Concept, Paris

Prix : 16 100 € consenti à 14 000 €

Francis Baudevin est né en 1964 à Bulle, il vit à Lausanne.

Francis Baudevin réalise des peintures à partir de compositions trouvées et agrandies. Principalement issues du champ du « packaging » pharmaceutique, mais également de couvertures de disques et de logos, ses motifs sont « abstraits » de leur contexte (toute inscription est

supprimée) et transposés dans la technique et la méthode de la peinture (acrylique déposée au pinceau sur toile préparée).

Baudevin connaît l'histoire du graphisme et de l'abstraction géométrique, histoires qui sont entrelacées à bien des égards. En Suisse, des peintres abstraits tels que Max Bill et Richard Paul Lohse eurent à travailler dans le graphisme par nécessité – comme cela a d'ailleurs été le cas pour l'artiste également. En basant sa peinture sur le design d'emballage et la conception de logos, il reprend ou se réapproprie au fond l'histoire qui a influencé son homologue commercial.

Ici, il s'agit non de peinture mais de photographies dont l'ensemble choisi témoigne de son double attachement à la peinture moderniste - dont il traque les traces dans le graphisme des biens de consommation ou les logos d'entreprise - et à la musique contemporaine dont il est un fin connaisseur et collectionneur de vinyles.

Les sept photos sont celles de pochettes de disques monochromes dont les couleurs et la disposition coïncident avec le *wall drawing* réalisé par Sol LeWitt en hommage à Joseph Albers. Il y a dans cette œuvre un emboîtement d'hommages sur trois générations et un aller-retour d'Europe aux Etats-Unis. Les couleurs des pochettes sont assez fidèles à celles de LeWitt (le travail sur la couleur étant crucial chez Baudevin). Mais subsistent sur ces pochettes, du graphisme, des lettrages assez présents visuellement qui renversent l'opération qu'il réalise dans sa peinture (mise à nue des formes modernistes en les débarrassant des mots). L'ensemble noue ainsi histoire de la peinture, histoire du rock et histoire du design graphique.

**Julie Béna**

***Have you seen Pantopon Rose?***

2017

1/5 + 1AP

Durée : 35 ‘

Vidéo HD, couleur, sonore

Prix : 12 000 €

**Julie Béna**

***Dîtes 33 !***

2017

Métal et miroir en bronze

Prix : 8 000 €

Achat à la galerie Joseph Tang, Paris

Au prix total de 16 000 €

Julie Béna est vidéaste et performeuse, elle est née en 1982 et travaille à Paris.

Elle a été nommée au prix Aware 2018.

L'artiste vient d'achever au Centre d'art Passerelle un cycle de performances et de vidéos dans un dispositif où s'entremêlent comédie musicale et tragédie antique et dont le personnage pivot est Pantopon Rose, un personnage dont elle a croisé le nom dans le dernier chapitre du *Festin nu* de Burroughs, un personnage absent, qui lui reste en tête.

Incarner Pantopon Rose est le point de départ d'une odyssée où la construction intime passe par le rapport à l'autre et le déplacement. "Rose incarne la duplicité qui a toujours été la mienne. Petite, je jouais au théâtre le soir après l'école. Puis, étudiante aux beaux-arts à la villa Arson de Nice, je bossais comme serveuse dans un club la nuit", raconte Julie Béna. En faisant appel aux arts de la scène, s'élabore – à Londres, New York, Los Angeles, Montréal et Brest – un portrait qui finit par assumer sa part autobiographique, celle d'une enfance marquée par l'errance, le monde du théâtre et du cabaret.

Par ailleurs, elle élabore un corpus de sculptures qui entre en dialogue. Ni environnement ni décor du film, les pièces participent un temps de l'histoire pour mieux s'en détacher ensuite (comme des compagnons de route qui continueront sans elle).

### **Katinka Bock**

#### ***So-so***

2017

Chêne et bronze

Bois : 100 x 10 x 10 cm

Bronze : 96 x Ø 8 cm

Achat à la galerie Jocelyn Wolff, Paris

Prix proposé: 14 500 € négocié à 12 000 €

Née en 1976 à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), Katinka Bock vit et travaille à Paris et à Berlin ; elle pratique la sculpture.

Katinka Bock est une artiste allemande installée en France depuis de nombreuses années. Elle obtient un post-diplôme de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon en 2005. Remarquée pour son travail de sculpture « avant-gardiste », elle reçoit en 2012 le 14e Prix de la Fondation Ricard en France et le Prix Dorothea von Stetten en Allemagne. Elle est également résidente à la Villa Médicis pour l'année 2012-2013, et expose pour la seconde fois en solo au Mamco de Genève (Katinka Bock: 40 Räuber, du 16 octobre 2013 au 12 janvier 2014). Elle a participé à la 3ème biennale de Rennes, *Les Prairies*, dans laquelle figurait l'œuvre actuellement montrée au Frac dans l'exposition *Sculpter*, œuvre qui appartient à la collection de Bruno Caron.

Les sculptures, les actions performatives ou les installations de Katinka Bock sont toujours le résultat d'une expérience liée à un lieu spécifique dont elle aurait sondé les conditions physiques et matérielles tout en explorant leur dimension historique, politique et sociale. Cette recherche *in situ* se formalise dans des matériaux simples et souvent basiques comme l'argile, le sable, la pierre, la craie, le bois, le métal ou même l'eau et l'air, choisis pour leurs qualités physiques. Elle les utilise aussi pour leur capacité à rendre compte d'un processus d'élaboration et d'une temporalité passée ou à venir.

Dans cette perspective, le travail de Katinka Bock poursuit une histoire de l'art et de la sculpture occidentale récente marquée par le process art, l'art in situ ou même l'arte povera.

*So-so* traduit une facette plus minimale du travail de Katinka Bock. La mesure est une notion importante dans son œuvre ainsi que les processus de transformation: les deux éléments possédaient à l'origine la même hauteur. L'élément en bronze a été réalisé à partir d'un rouleau en carton qui, suite à l'opération qui a consisté à réaliser un moule en plastique thermoformé autour, puis à couler le bronze en fusion à l'intérieur par une ouverture, a réduit de 10% environ. La poutre en bois devient le « mètre » qui permet de voir le changement d'échelle dans cette opération. La matérialité des deux éléments, leur surface et l'empreinte qui peut y être laissée sont les sujets de l'œuvre.

### **Corentin Canesson**

#### ***Sans titre***

2017

Acrylique et huile sur toile

146 x 114 cm

Prix : 4 000 €

**Corentin Canesson**

***At last I am Free I can hardly see in front of me***

2017

Acrylique sur toile

100 x 100 cm

Prix : 3 000 €

**Corentin Canesson**

***Door to the River***

2015

Acrylique sur toile

162 x 130 cm

Prix : 4 500 €

Achat à l'artiste

Prix pour l'ensemble : 10 000 €

Né en 1988 à Brest, vit et travaille à Paris

Corentin Canesson est diplômé de l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne – site de Rennes en 2011. Depuis 2007, il a participé à plusieurs expositions à Brest, Rennes, Nantes et Paris. Dernièrement, son travail a été présenté à la galerie Jean Brolly à Paris, au CNEAI à Chatou et à la galerie Palette Terre à Paris, au Centre d'art contemporain d'Ivry – le Crédac en 2017. Parallèlement à sa pratique artistique, il a codirigé de 2008 à 2014 l'espace d'exposition STANDARDS à Rennes et poursuit cette expérience au DOC, lieu de résidence artistique et d'exposition à Paris. Il a participé au programme de résidence, les Chantiers, à Passerelle.

Le jeune artiste ne s'est pas longtemps posé la question de la peinture, dont la fin a été tant de fois annoncée. Il s'y est mis avec enthousiasme, générosité, ce que démontre une production prolifique et éclectique. L'atelier mis à sa disposition à Brest pendant trois mois a été le théâtre d'une hyper productivité, d'un débordement littéral de la peinture sur tous les supports qu'elle a pu trouver hors du tableau : affiches, photographies, vêtements, chutes de tissus provenant du montage de l'exposition voisine. A l'intérieur de ce cadre, Corentin Canesson transgresse donc toutes les acceptions de l'atelier du peintre solitaire pour en faire un lieu de création collective, de production autant que de représentation. Cela ne l'empêche pas d'y rejouer les classiques, comme la figure obsédante du peintre et son modèle, faisant l'objet d'une vraie recherche plastique. Corentin Canesson fait partie d'une nouvelle génération qui ne revendique rien et n'affirme rien à haute voix. Elle met simplement en place une liberté de faire, de penser, de saisir ce qu'elle juge nécessaire, au moment où cela lui paraît nécessaire. Une génération qui a totalement incorporée l'impératif du « do it yourself ».

**Philippe Cazal**

***TABLEAU***

1989

Diptyque (table / tableau)

Peinture sur métal

Plateau : 2 x (113 x 113 x 4 cm)

Pied : 2 x (113 x 31 x 4 cm)

Plexiglas : 113 x 113 x 0,4 cm

Achat à l'artiste

Prix: 14 000 € consenti à 12 000 €

Philippe Cazal est né en 1948 à La Redorte (Aude). Il est diplômé de l'Ecole nationale supérieur des arts décoratifs de Paris (ENSAD), vit et travaille à Paris.

Philippe Cazal a démarré sa démarche artistique par des assemblages d'objets issus de la société de consommation. En 1975, il est l'un des fondateurs du groupe Untel avec lequel il travaille sur la vie quotidienne en milieu urbain. Il se présente comme un "artiste publicitaire", et développe une image de marque en utilisant cyniquement les codes de l'univers du marketing et de la publicité. L'artiste met en scène affiches, photos, journaux, annonces publicitaires, sons et objets, avec l'intention d'exprimer une critique de la société. Philippe Cazal est éditeur de la revue Public en 1983. Quelques années plus tard, il oriente son travail vers une réflexion sur les relations entre texte et image via les slogans, les mots-images et la sérigraphie. Il fait partie en 1997 d'une exposition collective au CNAC "Le Magasin" de Grenoble intitulée "Images-objets & scènes, quelques aspects de l'art en France depuis 1978". Plus récemment, il a exposé son travail au Musée des Beaux-arts de Nancy en 2004 et au Passage de Retz à Paris en 2005. Il participe à de nombreuses expositions personnelles et collectives, en France et à l'étranger présentant des performances de groupe. Ses œuvres sont présentes dans plusieurs collections de Frac, au CNAP/FNAC et au Musée national d'art moderne-Centre Pompidou. Il est l'auteur en Bretagne d'au moins deux commandes publiques : pour le parking Hoche à Rennes et le cinéma Manivel à Redon. L'œuvre présentée est typique de son travail : elle est duelle, une peinture devient table, une table se fait tableau, les deux portant un message critique et ironique.

### **Dominique De Beir**

#### ***Affiche***

2014

Impacts sur carton noir sérigraphié

3 x (68 x 48 cm)

Achat à la galerie Réjane Louin, Locquirec

Prix public : 1 600 € l'une, proposée à 1 000 €, soit 3 000 € pour l'ensemble

L'artiste est née en 1964, de son travail, on pourrait dire qu'il relève du dessin tout en développant une réflexion sur la peinture. Le trait distinctif du travail de Dominique De Beir est la mise en abyme d'un geste répétitif de perforation appliqué sur des supports plans, sur des matériaux en général pauvres et neutres comme le papier, la cire ou le carton blanc. Pour Dominique De Beir, bousculer le vocabulaire de la peinture (support, matière, couleur) par l'aléatoire du geste et de la trace est autant une manière d'interroger l'art que sa qualité d'artiste. Mettant en cause la représentation et son moyen d'excellence dans la tradition classique, elle cherche à s'émanciper de l'opposition moderne entre abstrait et figuratif pour se concentrer sur les notions d'inscription et de marquage, entre surface et profondeur, dont elle explore l'impact physique, la densité, le rythme et le son. Usant de la perforation parfois jusqu'à la limite de résistance du matériau, elle joue sur une ambiguïté inhérente à son geste entre composition et déchirure, opacité et transparence, stabilité et fragilité.

Le sens de l'œuvre tient du processus, créer est assimilé à une performance, qui a lieu dans la solitude de l'atelier mais dont l'œuvre exposera le résultat comme la proposition d'une expérience à revivre.

L'outil, prolongement et interface du corps dans l'espace, devient ainsi un élément pivot du travail de Dominique De Beir.

Dans un souci de simplicité et de radicalité, Dominique De Beir débarrasse son travail de toute fioriture et de tout effet décoratif. Il lui importe avant tout de rendre perceptible le geste, de rendre lisibles ses variations et son déploiement. Car le geste détruit le support autant qu'il le rend visible.

**Nicolas Floc'h****Paysages productifs, Laminaires, –8 m, Ouessant**

2016

Tirage pigmentaire sur papier mat Fine Art, cadre métal

1/3

150 x 210 cm

Production La Criée, centre d'art contemporain / EESAB, Rennes, Frac Bretagne

Prix : 9 000 €

**Nicolas Floc'h****Paysages productifs, Laminaires, –8 m, Ouessant**

2016

Tirage pigmentaire sur papier mat Fine Art, cadre métal

1/3

150 x 210 cm

Production La Criée, centre d'art contemporain / EESAB, Rennes, Frac Bretagne

Prix : 9 000 €

Achat à l'artiste

Prix consenti pour les deux 16 500 €

Né en 1970 à Rennes, Nicolas Floc'h vit et travaille à Paris, il enseigne à l'EESAB-Site de Rennes.

Depuis 25 ans, Nicolas Floc'h investit de nombreux champs artistiques. Ses installations, photographies, sculptures ou encore performances questionnent une époque de transition où les flux, la disparition et la régénération tiennent une place essentielle. Artiste engagé, il ne cesse de travailler à partir de constats sociétaux, environnementaux et économiques, où il imagine de possibles évolutions. De ses projets au long cours, nourris de voyages, de rencontres et de la recherche scientifique, naissent des œuvres ouvertes, ancrées dans le réel, où les processus collaboratif et évolutif tiennent la première place. Reconnu internationalement, Nicolas Floc'h compte à son actif plus de 25 expositions personnelles et le double d'expositions collectives organisées en France ou à l'étranger (SMAK, Gand-Belgique, Centre Georges Pompidou, Paris, MAC VAL, Vitry-sur-Seine, Palais de Tokyo, Paris, Contemporary Art Factory, Tokyo-Japon, Winzavod, Moscou-Russie, etc.)

Au Frac Bretagne, l'exposition, *Glaz* déployait une grande partie de son travail réalisé dans et avec l'élément marin. Il y mettait en œuvre un certain nombre de projets aux points de rencontre entre l'art et la science.

Les œuvres proposées font partie des *Paysages productifs*, des photographies et des études sur les habitats naturels réalisées en Bretagne depuis 2015. Ces images, aux formats imposants, livrent des visions sous-marines où la flore, emportée par le flux, crée des paysages sauvages, des espaces qui évoquent, comme le souligne l'artiste, des forêts, des plaines, des grottes, des montagnes... Pour en prélever le mystère et la beauté, il travaille à la lumière naturelle, alternant les plans rapprochés et les points de vue plus éloignés. Selon lui, le noir et blanc nous extrait du milieu aquatique. Il compare ses photographies à des monochromes gris, dont l'univers sombre vient bouleverser notre rapport à l'imagerie des fonds sous-marins : « ces lieux représentés habituellement par les images sophistiquées des magazines de grande diffusion ou par les photographies scientifiques aux couleurs souvent éclatantes du fait de l'usage de la lumière artificielle qu'il n'utilise jamais. Aussi, plus les prises de vues sont réalisées en profondeur, plus le grain est présent, en raison notamment de la profusion des particules en suspension. Ce rendu, proche de la gravure, confère aux images une matérialité qui leur est propre et procure au spectateur la sensation de s'éloigner dans le temps. Une expérience qui peut rappeler le tout premier cliché de plantes aquatiques, réalisé en 1893 dans la mer méditerranée par le biologiste Louis Marie-Auguste Boutan (1859-1934), précurseur de la photographie sous-marine.

**Pascal Le Coq**

**FRAC [Falcón+tRanskei+saharaoccidentAl+secondspanishrepublic]**

De la série : *Lubies (Transmutation oxo 96)*

2018

Peinture acrylique sur toile

97 x 130 cm

**Pascal Le Coq**

**BRETAGNE [Bayankhongor+cRikvenica+kIEtnyansky+mopTi+leitirceanAinn+akounouGbé+constantiNe+blankenbergE]**

De la série : *Lubies (Transmutation oxo 96)*

2018

Peinture acrylique sur toile

97 x 130 cm

**Pascal Le Coq**

**(FPU/FZM) [contient « FRAC »]**

Extrait du *Vexillum (Transmutation oxo 1204)*

2018

Tirage numérique, encres pigmentées sur papier mat Archival, cadre aluminium

29,7 x 21 cm

**Pascal Le Coq**

**(BOOTLEG/BZIRUKUKU) [contient « BRETAGNE »]**

Extrait du *Vexillum (Transmutation oxo 1204)*

2018

Tirage numérique, encres pigmentées sur papier mat Archival, cadre aluminium

29,7 x 21 cm

Achat à l'artiste

Prix de l'ensemble : 7 000 €

Pascal Le Coq est né en 1964 à Chartes, France. Vit et travaille à Pantin

L'artiste tente de révolutionner le genre encyclopédique à travers une œuvre protéiforme nommée OXO. A la fois revue, dictionnaire, objet virtuel et objet tridimensionnel, celle-ci fonctionne comme une centrifugeuse qui absorbe les icônes du monde médiatique pour restituer de nouvelles formes artistiques. La revue, créée en 1996, a connu de nombreuses péripéties, qui la font davantage ressembler à un organisme en mutation qu'à un magazine classique. Seules données invariables : son format A5 et sa fidélité au « Principe de variabilité » : le nombre de pages, la technique de fabrication et le tirage sont directement liés au nombre d'abonnés.

Souvent immatériel, le projet s'avère parfois matériel, si quelqu'un le décide. La matérialisation d'un objet issu d'OXO est ici nommé *Transmutation*, non seulement par ce qu'un objet immatériel (une définition textuelle) se transforme en objet physiquement, mais aussi parce qu'il y a un changement d'espace : celui de la revue, du dictionnaire, étant remplacé par celui du lieu tridimensionnel. Les « Lubies », des drapeaux recomposés sur le mode « LUXembourg + zAMBIE = LU-BIE », font partie de ces objets. Je vois un tableau composé de plusieurs segments de drapeaux à partir d'un jeu de mots (« LUBIE » est composé par ex. de la première moitié du drapeau du Luxembourg et de la deuxième moitié du drapeau de la Zambie). Le choix des segments peut être dicté par la simplicité orthographique aussi bien que par l'harmonie visuelle, dans un lexique multilingue et diachronique. Ainsi Pascal Le Coq propose-t-il de « transmuter » les mots FRAC et Bretagne et de les insérer dans son vexillum [planches vexillologiques présentes au début du Dictionnaire].

**Guillaume Leblon*****Time and again (bras)***

2017

Plâtre, peinture, tissu, résine, mousse et ampoule LED

180 x 98,8 x 72,5 cm

Œuvre unique

Achat à la galerie Jocelyn Wolff, Paris

Prix proposé: 32 000 € négocié à 24 000 €

Né en 1970 à Lille, vit à New York, Guillaume Leblon est sculpteur.

Les sculptures de Guillaume Leblon réalisées par assemblage de matériaux pauvres et d'objets sculptés ou récupérés, dressent des paysages qui attendent d'être habités, racontés par ses spectateurs. Les sculptures de Guillaume Leblon sont composées d'un nombre restreint d'éléments, agencés dans l'espace avec tant de soin que leur pouvoir d'évocation est amplifié.

*Time and again* : la pièce de Guillaume Leblon peut évoquer un diorama, un paysage surréaliste et minimal, poétique et étrange. Son œuvre s'intéresse à l'érosion des matériaux, au passage du temps, à l'artefact ainsi qu'à la mémoire, celle que nous acquérons au cours de nos voyages et déplacements et qui laisse souvent à l'esprit des sensations ou des émotions fugaces.

C'est ce que Guillaume cherche à capter et à retranscrire dans certaines de ses œuvres : cette mémoire qui, stimulée par la vue d'un objet ou d'un élément familier, et associés à des éléments qui peuvent parfois sembler incongrus, procure un sentiment d'étrangeté et d'indéfinissable.

**Laurent Marissal*****RECOURRER L'ESPACE-PAINTERMAN PINXIT***

1997-2018

3 livres, 3 peintures murales, 3 vidéos, 12 photographies, 5 tracts, 13 journaux, 2 plans, 5 notes de services, 3 documents adlibistratifs, 5 post-it, 1 insert, 3 dessins....

Techniques et dimensions variables

Achat à l'artiste

Prix de l'ensemble : 8 000 €

Laurent Marissal, parfois appelé Painterman, est un peintre français né en 1970 à Paris.

"Été 1993, peintre, Laurent Marissal est employé comme agent de surveillance au musée Gustave Moreau. D'avril 1997 à janvier 2002, il fait de cette aliénation la matière de sa pratique. Il utilise à des fins picturales le temps de travail vendu au ministère de la culture.

Il détourne sa force de travail vendue au musée, se réapproprie ce temps moyen de subsistance et le transforme en temps moyen d'existence. Cette désaliénation, dont le principe privilégié est le recouvrement du temps, se matérialise dans des actions liées à sa pratique : peindre, écrire, lire...

À son insu, le musée rémunère une production dont il n'aura pas la jouissance. Ce rapt est systématisé. Hiver 1998, il ouvre une section syndicale CGT, outil administratif, pour concrétiser son projet pictural : modifier réellement les conditions, le temps et l'espace de travail."

**Vera Molnar*****Structure en N***

2015

Acrylique sur toile

Œuvre unique signée et datée par l'artiste

100 x 50 cm

Achat à la galerie Oniris, Rennes

Prix proposé : 15 000 € négocié à 12 000 €

Vera Molnar est une artiste d'origine hongroise, née à Budapest en 1924.

Elle est considérée comme une précurseuse de l'art numérique et de l'art algorithmique. Imprégnée d'un héritage pictural caractéristique de l'Europe de l'Est, elle s'installe à Paris en 1947 afin de développer une œuvre expérimentale et fortement engagée. Elle vit à Paris, où elle poursuit sa carrière artistique. Elle est représentée à Rennes par la galerie Oniris et à Paris par la galerie TORRI.

Au premier abord, sa pratique picturale peut être assimilée au courant de l'abstraction géométrique, qui se développe en Europe au cours des années 1950. Sa peinture est marquée par un vocabulaire élémentaire fondé sur la ligne, le cercle, le carré ou encore le méandre... Depuis ses débuts, elle développe une intense réflexion théorique sur les moyens de la création et les mécanismes de la vision. Sa pratique trouve son origine chez Mondrian, Malevitch ou encore les concrets zurichois, et trouve de nombreuses correspondances dans tous les travaux conduits avec les sciences exactes et les mathématiques en particulier. Ainsi, elle introduit dans la rigueur minimale de ses œuvres une certaine quantité de hasard, un « soupçon de désordre » venant troubler imperceptiblement ses constructions formelles.

En 1956 et par l'intermédiaire de Soto, Vera Molnar rencontre François Molnar qui deviendra son époux. Délaisant sa pratique picturale pour assurer la direction d'un laboratoire de recherche au CNRS, François Molnar accompagne et enrichit le travail de l'artiste jusqu'en 1960, durant les vingt premières années de son œuvre. À partir de 1968, elle devient l'une des pionnières de l'utilisation de l'ordinateur dans la création artistique, un outil qui, selon ses termes, lui permet de « se libérer d'un héritage classique sclérosé » tout en conservant la pleine maîtrise de ses compositions. Vera Molnar enrichit aujourd'hui une œuvre déjà renommée par de nouvelles constructions systématiques aux couleurs éclatantes. L'acquisition de cette peinture actualiserait la présence d'une artiste dont le Frac possède 12 œuvres datées de 1961 à 1999.

### **Natacha Nisic**

#### ***Fukushima 4***

2015

Crayon métallique sur papier Canson

75 x 350 cm

Achat à l'artiste

Prix : 8 000 € négocié à 7 000 €

Dans l'œuvre de Natacha Nisic (née à Grenoble en 1967), s'exerce une recherche constante du rapport invisible, voire magique, entre les images, les mots, l'interprétation, le symbole, le rituel. Son travail tisse des liens entre des histoires, récits du passé et du présent, pour révéler la complexité des rapports entre le montré et le caché, le dit et le non-dit. Lauréate de la Villa Kujoyama en 2001 et de la Villa Médicis en 2007, Natacha Nisic a fait l'objet de nombreuses expositions où la question de l'image est mise en jeu par le recours à différents médiums : super-8, 16 mm, vidéo, photographie et dessin. Ces images fixes ou en mouvement fonctionnent comme substrat de la mémoire, mémoire tendue entre sa valeur de preuve et sa perte, et sont autant de prises de position sur le statut des images et les possibles de la représentation.

Poursuivant sa réflexion sur le processus de l'image, le visible et l'invisible, le document et la narration, Invitant le spectateur à une relecture du monde sensible par la mise en résonance de récits intimes, historiques ou mythologiques.

Dans *e* (2009)(Collection du Frac Bretagne), qui signifie image en japonais, l'artiste livre le récit d'un voyage dans le Nord du Japon, près de Fukushima, à la recherche d'un territoire inaccessible meurtri par le tremblement de terre de juin 2008. Aux images du tremblement de terre, Natacha Nisic substitue celles de son retentissement sur les lieux et ses habitants. Ce récit se présente sous la forme d'une installation de trois projections fonctionnant alternativement comme une partition sonore.

La proposition consiste en un grand dessin exécuté sur un fort papier Canson d'un blanc immaculé travaillé au rouleau – la vision du dessin étant donc toujours parcellaire, fragmentée, masquée par les retours du papier sur lui-même. Y subsistent de rares traits d'esquisse au crayon maigre : formes générales, contours partiellement effacés, repentirs ici ou là. Ces traits d'esquisses sont les seules lignes prolongées du dessin, les seules lignes tenues (mais vouées à disparaître), car le dessin n'est en lui-même composé que de stries ou de raies, de traits suspendus aussitôt après avoir été entamés, des bâtons si l'on veut [...]. Cette texture a ceci de singulier qu'elle est exclusivement faite avec des crayons métalliques luminescents dans le noir

### **Guillaume Pinard**

#### ***Histoire sans suite n° 1***

2018

Ensemble composé de 10 peintures

*L'hospice de France*, 2016, acrylique sur toile, 30 x 30 cm

Prix : 3 000 €

*Mélissa*, 2016, acrylique sur toile, 30 x 30 cm

Prix : 3 000 €

*Perchpective*, 2016, acrylique sur toile, 50 x 70 cm

Prix : 5 000 €

*LNA*, 2016, acrylique sur toile, 70 x 50 cm

Prix : 5 000 €

*Le bracelet de Lavio*, 2016, acrylique sur toile, 19 x 24 cm

Prix : 2 000 €

*La maison rouge*, 2016, acrylique sur toile, 24 x 19 cm

Prix : 2 000 €

*La route*, 2015, acrylique sur toile, 24 x 19 cm

Prix : 2 000 €

*Voir avec la bouche*, 2016, acrylique sur toile, 24 x 19 cm

Prix : 2 500 €

*La conquête des surfaces*, 2016, acrylique sur toile, 19 x 24 cm

Prix : 2 000 €

*Casper*, 2016, acrylique sur toile, 19 x 225 cm

Prix : 2 000 €

Achat à la galerie Anne Barrault, Paris

Prix proposé: 25 000 € négocié à 22 000 €

Guillaume Pinard est né en 1971, il vit et travaille à Rennes. Il est représenté par la galerie Anne Barrault, Paris.

Guillaume Pinard trouve dans une pratique polymorphe la possibilité de créer des variations d'échelle et de temporalité. Certaines réalisations réclament de la lenteur : la reprise de tableaux classiques dans des dessins muraux monumentaux, d'autres exigent une pulsion exaltée, compulsive, une réalisation au poing : les peintures au format de poche. L'ensemble organise un voyage à travers la peinture et les images dans un convoi d'associations, de liens et de signes.

Guillaume Pinard explore donc avec délectation tous les supports de la monstration. C'est à partir de ses intérêts pour les encyclopédies, la bande dessinée, le dessin animé, les correspondances, la peinture, que l'artiste met en mouvement - au fil d'installations - les bribes d'une narration, les articulations d'un monde éclaté.

L'artiste effectue sans cesse des allers-retours entre son atelier (lieu de gestation de l'œuvre et de son geste fondateur : le dessin) et son bureau (où s'élaborent les pistes de recherches et les

prospections hasardeuses via Internet, les archives, les livres). La salle d'exposition est le point de convergence d'improbables rencontres où Guillaume Pinard nous invite chaque fois à embarquer dans un drôle de voyage au pays de la médiation, du patrimoine et de l'industrie culturelle.

A partir de représentations et de situations archétypales très facilement lisibles et d'une grande simplification (le nuage, la montagne enneigée/ennuagée, le champignon atomique, la grotte, le bouillonnement, la maison...) l'artiste capture le regard et invite le spectateur à la création d'une narration, à imaginer toutes les combinaisons possibles.

### **André Raffray**

#### ***Autoportraits d'Andy Warhol***

1980-1982

de la série : *Diptyques d'autoportraits*

2004

Crayon de couleur et mine de plomb sur papier

2 x (19,8 x 19,8 cm) ; 19,8 x 39,6 cm

Galerie Beaubourg, Paris

Prix : 20 000 € laissé à 10 000 €

### **André Raffray**

#### ***Portail de la cathédrale de Rouen de Claude Monet***

2010

Diptyque inachevé

Crayon de couleur sur toile pour le tableau d'après Monet

Report à la mine de plomb sur toile pour le tableau d'après nature

2 x (101 x 73,5 cm)

Achat à Michel Vigourt au prix de 10 000 €

Né en 1925 à Nonancourt (Eure), décédé à Paris en 2010, André Raffray, était un artiste d'un genre particulier. Ses parents tenaient un studio de photographie, dans lequel il s'est initié aux techniques. En 1946, il vient à Paris rejoindre l'atelier de dessin animé d'André Rigal. Engagé au service animation de la société Gaumont en 1953, il y est demeuré jusqu'en 1982, avec entre autres réalisations à son actif, les gouaches pour le générique de la série "Les Brigades du Tigre".

En 1975 intervient l'événement décisif : pour l'exposition "Marcel Duchamp" prévue pour l'ouverture du Centre Pompidou en 1977, André Raffray se voit passer commande de douze gouaches racontant la vie de Marcel Duchamp. En 1976, afin de se documenter, il se rend à Philadelphie et étudie en détail l'installation ultime de Duchamp, *Etant donnés : 1. La chute d'eau, 2. Le gaz d'éclairage...* Sa fascination pour le créateur de *La Mariée mise à nu par ses célibataires, même*, s'en trouve augmentée. Il découvre un artiste obsédé comme lui-même par l'exactitude, le travail parfait et méthodique. Dès lors son œuvre est, pour moitié, consacrée à des dessins et gouaches qui forment une sorte de commentaire visuel de la vie et des travaux de Duchamp d'une précision qui en remonterait à bien des historiens ; et, pour l'autre moitié, vouée à l'application de ce système à Seurat, Van Gogh ou Mondrian. Il se rend où ils ont peint et exécute, aux crayons de couleur sur papier ou sur toile, des reprises de leurs œuvres. Il en fait de même des *Demoiselles d'Avignon*, de Picasso, de *La Musique*, de Matisse, mais aussi d'œuvres de Parmesan, Van Scorel, Delacroix ou du Douanier Rousseau. Il définit son art comme "une conversation avec le temps et l'histoire" réalisée grâce au "médium des écoliers", les crayons de couleur.

De ce fétichiste savant et virtuose, le Frac Bretagne possède 4 œuvres. Et a l'opportunité d'en acquérir 2 autres dans des conditions financières extrêmement favorables.

**Hassan Sharif*****Blue Linen***

2015

Lin, aluminium et corde de coton

198 x 135 x 11 cm

Achat à gb agency, Paris

Prix initial : 37.400 US \$ consenti à 24 500 €

Né en 1951 and décédé en 2016 à Dubaï (Emirats Arabes Unis), Sharif a été un producteur culturel prolifique, un facilitateur, navigant entre différents rôles : artiste, éducateur, critique, activiste et mentor. Sa carrière débute à Dubaï et Sharjah dans les années 70. Il travaille comme caricaturiste, mettant en évidence les changements rapides des Émirats arabes unis à l'aube de leur formation. En 1979, Sharif reçoit une bourse pour étudier à la Byam Shaw, une école d'art du Royaume uni, 5 ans plus tard il est de retour aux EAU en vue d'établir une pratique artistique et de bâtir une audience pour l'art contemporain dans la région du Golfe. Le jeune pays est un cadre improbable pour un artiste ayant du goût pour la provocation mais son travail y trouve exactement la résistance qui le stimule. Avec détermination, Sharif, durant sa vie entière, travaille à étendre les définitions de l'art et du rôle des artistes. Pour ses premiers travaux expérimentaux des années 80, Sharif entraîne des amis dans divers lieux de Dubaï pour assister à ses performances—investissant le désert, liant des cordes entre les rochers—utilisant des gestes simples en apparence pour questionner précisément des idéaux d'habileté technique, de maîtrise et d'accomplissement. Toujours interrogeant la fonctionnalité et l'inutilité, la chose trouvée et la chose créée, il transforme les produits de consommation et les déchets en assemblages complexes pour tisser ses séries au long cours, *Objects*. Dans ces œuvres, Sharif soulève des préoccupations à propos du consumérisme et de l'ordre social, du corps humain et des preuves physiques de notre temps. Internationalement reconnu comme un pionnier de l'art conceptuel et des pratiques expérimentales au Moyen-Orient, Sharif fut le collègue et le mentor de nombreuses générations d'artistes Emirati. Il croyait que l'art n'est pas seulement une pratique à étendre et partager mais aussi un catalyseur pour la communauté. En 2007, il est l'un des 4 cofondateurs de The Flying House, un espace à Dubaï dédié à la promotion des artistes contemporains. Premier artiste Emirati montré à l'Arab Museum of Modern Art à Doha (Qatar), Sharif fait aussi partie des artistes sélectionnés pour représenter les EAU dans le 1er pavillon national des EAU à la biennale de Venise en 2009.

*Blue Linen* synthétise bien ses préoccupations pour la peinture d'une part mais surtout pour l'assemblage, par accumulation, d'objets de consommation courants qu'il achetait souvent sur les marchés de Dubaï : ici des barquettes en alu simplement tordues et nouées à la toile par des fils de coton. Ce lien ou nouage, est aussi un geste très présent dans son travail. Réduit à une très grande simplicité, il n'en renvoie pas moins à l'artisanat, et même à la tradition de l'art textile du monde islamique.

**Iren Stehli*****1er Mai***

1980/2006

Ensemble de 10 tirages argentiques

10 x (13 x 18 cm)

Achat à Elis Project, Plouha

Prix de l'ensemble : 500 €

Née en 1953 à Zurich, la photographe suisse questionne depuis trente ans la notion du temps à travers ses clichés en noir et blanc et dévoile un fragment de l'histoire contemporaine de l'Europe de l'Est.

**Daniel Turner*****Waiting Room***

2017

Fer moulé, alliage d'aluminium et fibres

62,54 x 13,33 x 8,25 cm

Achat à la galerie Allen, Paris

Prix : 8 800 € négocié à 7 000 €

Né en 1983 à Portsmouth, Virginie, Etats-Unis), Daniel Turner vit et travaille à New York.

Turner travaille principalement avec la sculpture, la création ou manipulation de matériaux, objets et environnements dans des formes atmosphériques tactiles. Ces formes sont souvent caractérisées par des réponses spécifiques à un site, à travers une série de processus contrôlés. En basant ses formes sur des transpositions, l'artiste distille des environnements directement dans le champ de l'architecture.

Parmi ses œuvres passées, une salle d'attente entière est coulée dans des barres solides ou encore un ancien centre psychiatrique réduit à une tache sur un mur d'exposition, une cafétéria dissoute sur l'étendue d'un sol. Il crée des sculptures aux formes simples à partir de mobiliers trouvés. Il a, par exemple, recyclé des éviers en métal d'un établissement psychiatrique. Ces mêmes matériaux, peuvent être réduits en particules, elles-mêmes projetées sur les murs pour en faire des peintures murales, comme c'est le cas actuellement au Confort moderne à Poitiers

Waiting Room peut être considéré comme la réduction poétique d'une expérience de l'attente, du fait d'être assis dans une salle d'attente, muée en une masse tangible. La brutalité du geste, cet objet littéral et rectiligne fait d'acier, d'aluminium et de fibre, correspond à l'idée que l'artiste se fait de l'émotion indéfinie que l'on ressent dans la salle d'attente d'un médecin, émotion qu'il transforme en matériaux bruts. L'expérience cependant n'est pas transposée ou traduite, il n'y a pas de symbolisme. Plutôt le poids du temps lui-même, la pression psychologique de l'inactivité imposée, concrétisée dans un objet tangible. La question « qu'attendons-nous ? » prend une étrange signification en regard de la proposition sculpturale de Daniel Turner.

**Bernard Villers*****Iris descend***

2002-2004

Ensemble de 6 pièces composées chacune de 2 éléments

Verre, bois aggloméré, gesso, couleur acrylique iridescente

6 x (12 x 15 cm)

Achat à l'artiste

Prix: 1 500 €

**Bernard Villers*****L'ombre des couleurs (Vert Véronèse, Rouge Angelico, Brun Van Dijck, Rouge Uccello, Rose Rembrandt)***

1990/2002

Série de 5 peintures sur verre rangé dans un coffret en bois

Verre, peinture à l'huile, ampoule lumière du jour, attaches métalliques, caisse en bois les contenant

63 x 42,5 cm

Achat à l'artiste

Prix : 3000 €

Bernard Villers est un artiste peintre et éditeur belge né en 1939. Il vit à Bruxelles.

Bernard Villers est depuis de nombreuses années un explorateur de l'univers chromatique en des formulations qui exploitent les ressources à la fois de la matière picturale et des supports utilisés. Leur variété, qui va de la traditionnelle surface plane au caractère souvent géométrique à l'objet récupéré et aux papiers de toutes textures, lui permet d'expérimenter constamment leurs réactions spécifiques au traitement chromatique. La transparence, le monochrome, la saturation, la trace et les pigments naturels participent principalement de ses investigations.

Depuis le début des années 80, après une formation en peinture monumentale sous la direction de Paul Delvaux et Jo Delahaut, l'artiste focalise son travail sur la couleur. Son travail d'auteur de publications d'artiste se manifeste en des productions dans lesquelles plis, mots, formes et répartition des couleurs font référence aux structures livresques. Les livres généralement imprimés en sérigraphie et en tirage numéroté sont produits aux éditions du Remorqueur et du Nouveau Remorqueur.

Dons

**Etienne Bossut**

***No Pipe***

2011

Dimension variable

Œuvre produite et réalisée par Faux mouvement, Centre d'art Contemporain, Metz

Don de l'artiste

**Etienne Bossut**

**8 dessins originaux pour le 1% artistique du collège de Crevin (Ille-et-Vilaine)**

Encre et crayon de couleur sur papier Canson

8 x (21 x 29,7 cm)

Don de l'artiste

La pratique sculpturale d'Etienne Bossut repose sur un questionnement de nature "photographique" informé par une procédure classique de tirage d'images en volume. Cette technique d'empreinte directe, le moulage en résine teintée dans la masse que l'artiste décline invariablement depuis plus de trente ans, renvoie à une recherche conceptuelle sur le statut de l'objet d'art dans le contexte de la modernité industrielle ; elle permet d'opérer une requalification poétique d'objets issus d'une quotidienneté standard : objets singulièrement sans qualités que leur valeur d'usage rend invisibles, outils d'une domesticité usité ou objets uniques sans véritable prestige distinctif affichant parfois les stigmates de manipulations répétés. De l'objet unique « sans qualité » à l'objet produit en série, les formes qu'Etienne Bossut convoquent se situent en deçà du seuil symbolique ou de l'attachement sentimental. Ainsi, l'association entre la technique classique du moulage et l'usage du plastique, « matériau disgracié » visant au commun et non au rare, porte en creux le spectre chatoyant d'une utopie du polymère ouvrant la promesse, sans doute aujourd'hui en fuite, d'un nouveau rapport démocratique à l'objet. Les couleurs vives, étudiées et mises au point avec une attention particulière par l'artiste, chargent ainsi la sculpture d'un substrat pictural proche d'une gaieté warholienne, en même temps que leur pouvoir uniformisant poussent le référent aux limites de l'abstraction. Œuvrant ainsi dans un constant dialogue avec l'histoire de l'art, Etienne Bossut joue sur la duplicité de l'engagement gestuel. Tout en s'inscrivant dans une mécanique de reproduction, met l'accent sur l'affirmation d'une technique artisanale du "faire", renvoyant ainsi la (re)fabrication de l'objet à une opération humaine qui intègre naturellement à son processus l'imperfection, à l'image des « coutures » souvent visibles sur des moulages qui trahissent par là leur caractère d'objet d'art.

Ce double don de l'artiste viendrait compléter l'ensemble de 3 sculptures et 12 dessins que le Frac détient déjà.

**Nicolas Floc'h**

***Paysages productifs, Laminaires, -6 m, Ouessant***

2016

Tirage pigmentaire sur papier mat Fine Art, cadre métal

1/3

150 x 210 cm

Production La Criée, centre d'art contemporain / EESAB, Rennes, Frac Bretagne

Don de l'artiste

**Nicolas Floc'h**

***Paysages productifs, Colonne d'eau, -10 m, Ouessant***

2016

Tirage pigmentaire sur papier mat Fine Art, cadre métal

1/3

110 x 154 cm

Production La Criée, centre d'art contemporain / EESAB, Rennes, Frac Bretagne

Don de l'artiste

**Nicolas Floc'h**

**Structure productive, étude RA**

2016

Béton

130 x 130 cm

Raversyde, Ostende, Belgique, production Raversyde, pièce unique

Don de l'artiste

**Franz Erhard Walther**

**Dessin lié à l'œuvre *Handlungsraum (Espace Action)***

1963-1971

acquise en 1997

Lavis et mine de plomb sur papier

20,8 x 29,3 cm

Don de l'artiste

FRAC Bretagne

35-2018-10-04-004

Conseil d'administration du 4 octobre 2018 - procès-verbal

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**4 octobre 2018**

**Procès-verbal**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 4 octobre 2018, sur convocation en date du 10 septembre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Présents :

Jean-Loup Lecoq, Président du Frac Bretagne  
Benoît Careil, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne  
Michel Roussel, Directeur régional des affaires culturelles  
Olivier Lerch, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles  
Catherine Saint-James, Conseillère régionale  
Anne Vaneecloo, Conseillère régionale  
Anne-Marie Conas, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »  
Alexis Ourion, coresponsable de l'accueil, représentant du personnel  
Henri Jobbé-Duval, personne qualifiée  
Christine Finizio, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par Christophe Mirmand, Préfet de la Région Bretagne à Michel Roussel  
Pouvoir donné par Béatrice Salmon, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à Olivier Lerch  
Pouvoir donné par Jean-Michel Le Boulanger, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne à Jean-Loup Lecoq

Absents :

Kaourintine Hulaud, Conseillère régionale  
Sylvain Le Moal, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne  
Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne  
Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole  
Michel Domain, Payeur Régional de Bretagne  
Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne  
Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne  
Justine Dupont, chargée d'administration et de comptabilité du Frac Bretagne

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

## **Ordre du jour**

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 18 mai 2018  
Suite de la procédure de recrutement du/de la directeur.rice  
Acceptation d'un don de Monsieur Bernard Herbo  
Approbation de la révision de la grille tarifaire

Ce Conseil d'administration extraordinaire est consécutif à celui du 18 mai 2018 à l'occasion duquel il était apparu nécessaire de reporter l'examen et le vote de la note d'orientation valant cahier des charges pour les candidats qui seront présélectionnés en vue de la future direction du Frac.

## **Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 18 mai 2018**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **Suite de la procédure de recrutement du/de la directeur.rice**

Le Président cite l'article 4 du règlement des instances qui précise que le Conseil d'administration doit valider le texte rédigé par les tutelles.

Il détaille ensuite le contenu de la note de cadrage qui sera remise aux candidats présélectionnés. Le préambule rappelle les textes réglementaires qui régissent l'établissement et précise la philosophie générale retenue pour le futur projet de l'établissement.

La partie A définit les idées-force relatives aux domaines dans lesquels l'action doit s'inscrire, en référence à la charte des missions de service public : responsabilité artistique, responsabilité sociale et responsabilité territoriale, responsabilité managériale.

La partie B reprend les grandes données de la vie de l'établissement et de son environnement. Ensuite, le projet artistique insiste sur la collection en région, la place des artistes et la documentation.

Le second point expose les orientations quant au lien aux territoires et aux publics.

Enfin, la note détaille les questions de gouvernance et de fonctionnement de la structure.

Le Drac salue le travail réalisé entre les membres publics car une telle note d'orientation n'est pas toujours aisée à établir ensemble. C'est un texte commun qui a nécessité du temps et qui est porté par les trois tutelles, non une simple juxtaposition d'attendus. L'accent est mis sur les publics et la collection.

Catherine Saint-James souligne elle aussi l'excellence du travail mené et la volonté de choisir un candidat s'inscrivant dans la tradition partenariale du Frac. Elle ne doute pas que les personnalités qui postuleront le feront au bénéfice d'une expérience et d'une connaissance fine des réseaux, de l'histoire de l'art contemporain.

L'enjeu politique est très fort car le sentiment d'exclusion, de relégation persiste. Il n'est d'ailleurs pas besoin d'aller très loin en milieu rural, pour que celui-ci soit palpable. Les politiques de démocratisation culturelle se sont avérées bénéfiques mais insuffisantes. Les fossés demeurent entre le public et le privé, l'urbain et le rural, les modernes et les anciens, l'institution et la société civile et le citoyen et le politique.

Il faut continuer à faire ensemble comme avec *Les Ambassadeurs*. La question des droits culturels n'est pas un sujet de "campagne" politique, c'est un sujet de fond, de société, qui ne peut être délégué seulement aux MJC ou aux travailleurs sociaux. Le 27 novembre, une réunion aura lieu à Saint-Malo sur les retours d'expérience des acteurs du territoire qui ont proposé des projets participatifs.

La Région a aussi une politique volontariste sur les métiers d'art. Elle a réalisé une étude avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, avec autour de la table de travail des partenaires

comme Ateliers d'Art de France, la DIRECTE pour l'Etat, mais aussi l'EESAB, etc. En résumé, cette étude pointe la fragilité économique de ce secteur, avec des acteurs pourtant très dynamiques et talentueux, dont certains sont reconnus hors de nos frontières. Il existe, en effet, en Bretagne de talentueux artistes de l'art de la "matière", au croisement de l'art et de l'artisanat, qui ne se limitent pas forcément à "l'art du quotidien" mais explorent de nouveaux champs esthétiques, de nouvelles formes de langage, qui pourraient très naturellement trouver un espace de valorisation dans le projet du Frac

Benoît Careil ajoute que les établissements publics répondent à des enjeux de société notamment environnementaux qui sont à réfléchir avec les publics et les artistes. L'autre enjeu est celui de l'égalité hommes-femmes qui régresse encore parfois dans certains domaines. C'est un engagement fort et permanent de la Ville de Rennes.

Jean-Loup Lecoq invite les administrateurs à s'exprimer sur le sujet.

Henri Jobbé-Duval souligne que la feuille de route est un cadrage très clair pour porter un projet et amplifier l'action menée depuis les années 80.

Jean-Loup Lecoq revient sur le calendrier prévisionnel : la prise de poste étant fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2019, il faudra que le choix soit effectif au plus tard en mars, ce qui suppose un jury en janvier-février, une remise des projets début janvier et une présélection début novembre. Cette présélection établira une liste de 4 ou 6 candidats, à moins que l'appel à candidature en cours ne soit déclaré infructueux et prolongé.

Christine Finizio demande s'il est possible de connaître les personnes qui composeront le jury. Le Président lui répond que les collectivités désigneront leurs représentants et choisiront conjointement une personne qualifiée pour l'examen des candidatures.

Michel Roussel précise que sur les 12 labels, seuls les Frac ont une personne qualifiée dans leur jury.

Catherine Elkar souhaiterait connaître la conduite à tenir vis-à-vis des candidats qui sollicitent un rendez-vous avec elle.

Michel Roussel lui répond que le principe d'équité suppose de donner la même information à tous ceux qui la demandent.

Thierry Le Nédic ajoute que ce doit être dans la mesure du raisonnable, sans y consacrer un temps préjudiciable au travail des équipes.

Le cadrage nécessaire sera établi par le Président et les personnes publiques.

Anne Vaneecloo interroge le Conseil sur la possibilité de sélectionner deux candidats au terme de la procédure, qui rencontreraient l'équipe et la direction avant un choix final en Conseil d'administration. Il semble légitime que la future direction ait l'occasion de rencontrer ses futurs collaborateurs.

Jean-Loup Lecoq apporte des précisions sur la procédure : il n'y aura pas « de présélection dans la présélection ». Tous les candidats présélectionnés auront le même niveau d'information.

Michel Roussel confirme qu'il n'y aura pas deux tours, le processus étant déjà suffisamment long.

Christine Finizio trouve l'idée de proposer une visite aux candidats judicieuse. Catherine Elkar en est d'accord, avec un périmètre défini. Anne-Marie Conas ajoute que cette disposition serait particulièrement intéressante pour les candidats hors région. Alexis Ourion pense qu'une rencontre avec l'équipe serait pertinente.

Jean-Loup Lecoq lui répond qu'une rencontre générale avec le personnel ne peut être envisagée qu'après la prise de fonction ou, a minima après la nomination en lien et avec l'accord de la directrice actuelle, d'autant que, comme le souligne Benoît Careil, le candidat sera aussi choisi pour ses aptitudes humaines à diriger une équipe.

Christine Finizio et Anne-Marie Conas pensent qu'un petit texte d'information sur ce point dans le courrier adressé aux candidats pourrait être ajouté pour sécuriser la direction.

Pour conclure, Jean-Loup Lecoq propose que le courrier qui sera envoyé aux candidats présélectionnés mentionne les conditions dans lesquelles ils pourront prendre connaissance avec l'établissement, les personnes susceptibles d'être rencontrées, le préalable étant que ces choses soient définies avec la directrice, et anticipées afin de ne pas perturber la vie de l'institution, chaque candidat gardant la responsabilité d'exprimer ses souhaits.

La note d'orientation est approuvée par 12 voix et une abstention.

Catherine Elkar souhaite par ailleurs interroger le Conseil d'administration sur la tenue du prochain Comité Technique d'Achat.

Vincent Pérès pense qu'il est préférable que Catherine Elkar l'assure car il sera un peu tard en septembre-octobre pour l'attribution de la subvention.

Elle convoquera donc le Comité en mars. Elle souhaite également connaître la date à laquelle elle doit arrêter sa programmation d'expositions.

Le Drac estime que le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 est une période raisonnable. Catherine Elkar préparera une exposition de collection qui pourra être reprise ou non par son successeur sans autre engagement à l'égard de partenaires extérieurs.

### **Acceptation d'un don de Monsieur Bernard Herbo**

Monsieur Bernard Herbo a souhaité, en mai dernier, donner au Frac Bretagne la somme de 15 000 euros pour soutenir ses actions. Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité ce don et décide de l'affecter en fonctionnement au compte 7713.

### **Approbation de la révision de la grille tarifaire**

La grille tarifaire date du 27 novembre 2015. Quelques ajouts ont été effectués depuis mais il apparaît nécessaire de revoir certains tarifs.

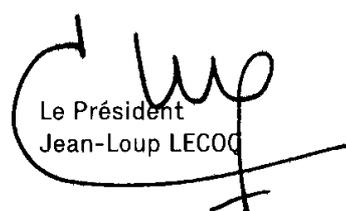
Les modifications sont mineures et touchent essentiellement à la tarification des groupes périscolaires, centres de loisirs, groupes relevant de l'animation, du champ social ou en situation de handicap, qui passe de 45€ à 30€ maximum, avec un tarif à la personne en dessous de 15 personnes, afin de faciliter la visite de ces groupes souvent en effectif restreint et aux capacités financières limitées.

Anne-Marie Conas demande la possibilité d'offrir la gratuité non pas seulement aux Amis du Frac Bretagne mais à tous les Amis des Frac.

Sa demande est acceptée.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes de modifications de la grille tarifaire pour le 21 décembre 2018, jour d'ouverture de la nouvelle exposition *Effet d'hiver* de Cécile Bart.

Jean-Loup Lecoq clôt la séance à 16h.



Le Président  
Jean-Loup LECOQ

FRAC Bretagne

35-2018-11-16-004

Délibération 2018-123 approbation du compte-rendu du  
conseil d'administration du 4 octobre 2018

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**16 novembre 2018**

**Délibération n°2018-123**  
**Approbation du compte rendu du Conseil d'administration**  
**du 4 octobre 2018**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 16 novembre 2018, sur convocation en date du 26 octobre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9
- Votants : 10 dont pouvoirs : 1

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

Présents :

**Jean-Loup Lecoq**, Président du Frac Bretagne

**Benoît Careil**, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Michel Roussel**, Directeur régional des affaires culturelles

**Olivier Lerch**, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles

**Catherine Saint-James**, Conseillère régionale

**Anne-Marie Conas**, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »

**Alexis Ourion**, Coresponsable de l'accueil, représentant du personnel

**Henri Jobbé-Duval**, personne qualifiée

**Christine Finizio**, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par **Béatrice Salmon**, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch**

Absents :

**Jean-Michel Le Boulanger**, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Kaourintine Hulaud**, Conseillère régionale  
**Sylvain Le Moal**, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers  
**Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne  
**Anne Vaneecloo**, Conseillère régionale

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

- Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne
- Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne
- Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne
- Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne
- Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC)

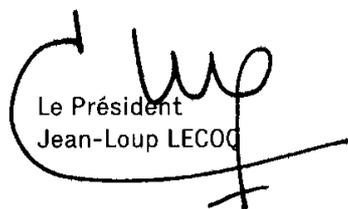
Considérant l'envoi préalable le 9 novembre 2018 à tous les membres du compte rendu du Conseil d'administration joint.

**Après avoir délibéré,**

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu joint du Conseil d'administration du 4 octobre 2018.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 16 novembre 2018

  
Le Président  
Jean-Loup LECOQ

FRAC Bretagne

35-2018-10-04-001

Délibération 2018-131 procédure de recrutement du/de la  
directeur.rice

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**4 octobre 2018**

**Délibération n° 2018-131**  
**Procédure de recrutement du/de la directeur.rice**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 4 octobre 2018, sur convocation en date du 10 septembre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 10
- Votants : 13 dont pouvoirs : 3

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 1

Présents :

**Jean-Loup Lecoq**, Président du Frac Bretagne

**Benoît Careil**, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Michel Roussel**, Directeur régional des affaires culturelles

**Olivier Lerch**, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles

**Catherine Saint-James**, Conseillère régionale

**Anne Vaneecloo**, Conseillère régionale

**Anne-Marie Conas**, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »

**Alexis Ourion**, coresponsable de l'accueil, représentant du personnel

**Henri Jobbé-Duval**, personne qualifiée

**Christine Finizio**, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par **Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne à **Michel Roussel**

Pouvoir donné par **Béatrice Salmon**, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch**

Pouvoir donné par **Jean-Michel Le Boulanger**, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne à **Jean-Loup Lecoq**

Absents :

**Kaourintine Hulaud**, Conseillère régionale

**Sylvain Le Moal**, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

- Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne
- Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne
- Justine Dupont, chargée d'administration et de comptabilité du Frac Bretagne
- Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne
- Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne
- Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole
- Michel Domain, Payeur Régional de Bretagne

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi du 4 janvier 2002, modifiée par l'article 6 de la loi du 22 juin 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) ;

Considérant que, par la délibération 2018-119 du 22 mars 2018, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau projet artistique et culturel 2017 - 2020 de la directrice du Frac Bretagne, s'est prononcé favorablement à la demande de renouvellement de son mandat et a autorisé le Président du Frac Bretagne à la nommer pour un nouveau mandat de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

Considérant que Catherine Elkar a précisé qu'elle ferait valoir son départ au 30 juin 2019 ;

### **Exposé des motifs**

Un cahier des charges a été établi, en mai, par les personnes publiques représentées au Conseil d'administration afin de mettre en œuvre une procédure de sélection du/de la futur.e directeur.rice.

Au Conseil d'administration du 18 mai, le Président proposait de différer la délibération inscrite à l'ordre du jour en raison de la demande du ministère de la culture de rediscuter certains des termes de la note d'orientation envoyée à tous les membres du Conseil d'administration le 14 mai, notamment son préambule.

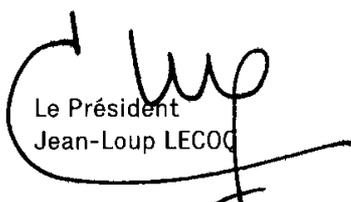
Par conséquent, un Conseil d'administration extraordinaire a été convoqué ce jour afin de valider la note d'orientation qui sera remise à l'issue de l'appel à candidature à chaque candidat présélectionné et invité à présenter son projet au jury.

### **Après avoir délibéré,**

Le Conseil d'administration approuve la note d'orientation, jointe à la présente délibération, pour le recrutement du/de la futur.e directeur.rice.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 4 octobre 2018

  
Le Président  
Jean-Loup LECOQ

FRAC Bretagne

35-2018-10-04-002

Délibération 2018-132- acceptation du don B Herbo

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**4 octobre 2018**

**Délibération n° 2018-132**  
**Acceptation du don**  
**de Bernard Herbo**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 4 octobre 2018, sur convocation en date du 10 septembre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 10
- Votants : 13 dont pouvoirs : 3

Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0

Présents :

**Jean-Loup Lecoq**, Président du Frac Bretagne

**Benoît Careil**, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Michel Roussel**, Directeur régional des affaires culturelles

**Olivier Lerch**, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles

**Catherine Saint-James**, Conseillère régionale

**Anne Vaneecloo**, Conseillère régionale

**Anne-Marie Conas**, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »

**Alexis Ourion**, coresponsable de l'accueil, représentant du personnel

**Henri Jobbé-Duval**, personne qualifiée

**Christine Finizio**, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par **Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne à **Michel Roussel**

Pouvoir donné par **Béatrice Salmon**, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch**

Pouvoir donné par **Jean-Michel Le Boulanger**, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne à **Jean-Loup Lecoq**

Absents :

**Kaourintine Hulaud**, Conseillère régionale

**Sylvain Le Moal**, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

- Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne
- Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne
- Justine Dupont, chargée d'administration et de comptabilité du Frac Bretagne
- Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne
- Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne
- Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole
- Michel Domain, Payeur Régional de Bretagne

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) ;

Considérant que Monsieur Bernard Herbo a souhaité, en mai dernier, donner au Frac Bretagne la somme de 15 000 € pour soutenir ses actions ;

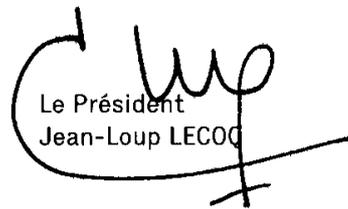
Considérant qu'il est demandé au Conseil d'administration de prendre une délibération acceptant ce don et en fixant les modalités d'affectation ;

**Après avoir délibéré,**

Le Conseil d'administration accepte le don de 15 000 € de Bernard Herbo et décide de l'affecter en fonctionnement au compte 7713.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 4 octobre 2018

  
Le Président  
Jean-Loup LECOQ

FRAC Bretagne

35-2018-10-04-003

Délibération 2018-133- révision grille tarifaire

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**4 octobre 2018**

**Délibération n° 2018-133**  
**Révision de la grille tarifaire**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 4 octobre 2018, sur convocation en date du 10 septembre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 10
- Votants : 13 dont pouvoirs : 3

Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0

Présents :

**Jean-Loup Lecoq**, Président du Frac Bretagne

**Benoît Careil**, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Michel Roussel**, Directeur régional des affaires culturelles

**Olivier Lerch**, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles

**Catherine Saint-James**, Conseillère régionale

**Anne Vaneecloo**, Conseillère régionale

**Anne-Marie Conas**, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »

**Alexis Ourion**, coresponsable de l'accueil, représentant du personnel

**Henri Jobbé-Duval**, personne qualifiée

**Christine Finizio**, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par **Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne à **Michel Roussel**

Pouvoir donné par **Béatrice Salmon**, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch**

Pouvoir donné par **Jean-Michel Le Boulanger**, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne à **Jean-Loup Lecoq**

Absents :

**Kaourintine Hulaud**, Conseillère régionale

**Sylvain Le Moal**, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

- Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne
- Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne
- Justine Dupont, chargée d'administration et de comptabilité du Frac Bretagne
- Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne
- Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne
- Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole
- Michel Domain, Payeur Régional de Bretagne

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) ;

Considérant que le Conseil d'administration délibère sur la politique tarifaire régissant les droits d'entrée et toutes autres prestations culturelles ;

Considérant que le Conseil d'administration a validé la grille tarifaire en vigueur le 27 novembre 2015 ;

Considérant que le Conseil d'administration a, le 1<sup>er</sup> avril 2016, par délibération n°2016-82, délégué uniquement à la Directrice les ajouts de produits à la vente dans la grille tarifaire et qu'il convient par conséquent de lui demander d'approuver toute autre modification ;

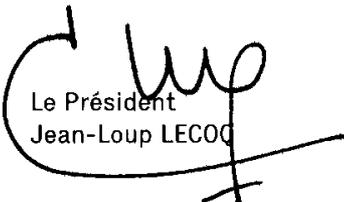
Considérant plusieurs besoins d'aménagement de la tarification explicités en annexe ;

**Après avoir délibéré,**

Le Conseil d'administration approuve les demandes de modifications de la grille tarifaire jointe pour le 21 décembre 2018, jour d'ouverture de la nouvelle exposition *Effet d'hiver* de Cécile Bart.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 4 octobre 2018

  
Le Président  
Jean-Loup LECOQ

FRAC Bretagne

35-2018-11-16-005

Délibération 2018-135 validation du programme d'activités  
2019

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**16 novembre 2018**

**Délibération n°2018-135**  
**Validation du programme d'activités 2019**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 16 novembre 2018, sur convocation en date du 26 octobre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9
- Votants : 10 dont pouvoirs : 1

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

Présents :

**Jean-Loup Lecoq**, Président du Frac Bretagne

**Benoît Careil**, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Michel Roussel**, Directeur régional des affaires culturelles

**Olivier Lerch**, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles

**Catherine Saint-James**, Conseillère régionale

**Anne-Marie Conas**, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »

**Alexis Ourion**, Coresponsable de l'accueil, représentant du personnel

**Henri Jobbé-Duval**, personne qualifiée

**Christine Finizio**, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par **Béatrice Salmon**, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch**

Absents :

**Jean-Michel Le Boulanger**, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Kaourintine Hulaud**, Conseillère régionale

**Sylvain Le Moal**, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers

**Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne  
**Anne Vaneecloo**, Conseillère régionale

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

- Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne
- Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne
- Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne
- Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne
- Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

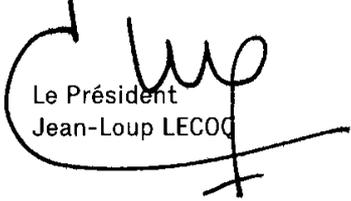
Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC)

**Après avoir délibéré,**

Le Conseil d'administration approuve le programme d'activités 2019 présenté, qui s'inscrit dans la continuité du Projet Artistique et Culturel validé en 2018.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 16 novembre 2018

  
Le Président  
Jean-Loup LECOQ

FRAC Bretagne

35-2018-11-16-006

Délibération 2018-137 approbation des conditions de déplacements professionnels de l'équipe du Frac Bretagne

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**16 novembre 2018**

**Délibération n°2018-137**  
**Approbations des conditions de déplacements professionnels de**  
**l'équipe du Frac Bretagne**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 16 novembre 2018, sur convocation en date du 26 octobre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9
- Votants : 10 dont pouvoirs : 1

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

Présents :

**Jean-Loup Lecoq**, Président du Frac Bretagne

**Benoît Careil**, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Michel Roussel**, Directeur régional des affaires culturelles

**Olivier Lerch**, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles

**Catherine Saint-James**, Conseillère régionale

**Anne-Marie Conas**, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »

**Alexis Ourion**, Coresponsable de l'accueil, représentant du personnel

**Henri Jobbé-Duval**, personne qualifiée

**Christine Finizio**, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par **Béatrice Salmon**, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch**

Absents :

**Jean-Michel Le Boulanger**, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Kaourintine Hulaud**, Conseillère régionale  
**Sylvain Le Moal**, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers  
**Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne  
**Anne Vaneecloo**, Conseillère régionale

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

- Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne
- Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne
- Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne
- Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne
- Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC)

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a rappelé à l'établissement l'obligation de fixer une durée aux barèmes votés pour les déplacements professionnels ;

Considérant que le Conseil d'administration a voté la grille actuelle de remboursements des frais de déplacements le 6 décembre 2013 par la délibération 2013-31 ;

### **Exposé des motifs**

Il est proposé aux membres du Conseil de bien vouloir renouveler les mêmes dispositions pour une durée de 3 ans.

### **Dispositions générales**

Tout déplacement professionnel doit au préalable faire l'objet d'un ordre de mission ponctuel ou permanent (sur une année maximum) signé de la direction.

Une avance à hauteur de 75% peut être consentie sur le total des frais estimés. Les frais avancés par le salarié et excédant le montant de l'avance consentie sont remboursés par un mandat de régularisation sur production de l'état de frais et des justificatifs. Si l'avance consentie excède le montant total des dépenses, le salarié doit rembourser la différence, dès réception d'un titre.

Un état de frais est à compléter par le salarié au terme de son déplacement.

Les frais sont remboursés au réel plafonné, aux montants indiqués ci-après, sur production des justificatifs de paiement.

### **Personnel concerné**

Chaque membre de l'équipe, y compris les contrats courts, peut prétendre au remboursement de ses frais de déplacements dans le cadre de ses missions.

Les barèmes s'appliquent également aux membres du Conseil d'administration et du Comité technique d'acquisition.

Les modalités de remboursement des frais de transport, d'hébergement et de repas s'appliquent également aux artistes invités, partenaires et tout invité du Frac Bretagne, en fonction des dispositions contenues dans la lettre de commande et/ou la convention de partenariat.

### **Trajets**

L'utilisation du véhicule personnel est autorisée sous réserve que le salarié ait personnellement souscrit une police d'assurance garantissant de façon illimitée sa responsabilité propre et celle de son employeur. L'indemnité kilométrique a été fixée à 0,39 € du km.

Les trajets en train et en avion sont remboursés en seconde classe ou classe économique, à moins que la première classe ou classe affaires soit moins chère au moment de la réservation des billets.

### **Restauration**

Le barème d'indemnisation est plafonné à 17,70 € le repas midi ou soir.

Lorsque des déplacements de l'équipe du Frac pour des transports d'œuvres dépassent le barème validé, en raison de l'obligation de séjourner dans un hôtel avec parking sécurisé pour les œuvres dans le véhicule, les frais pourront, par dérogation, être remboursés au-dessus des plafonds, sur production des justificatifs de paiement.

Le directeur ou la directrice peut prétendre à des frais de restauration lui permettant, pour des réunions et rendez-vous, d'être remboursé.e au-dessus des plafonds, sur justificatifs. Il ou elle peut autoriser occasionnellement, par écrit, un membre de son équipe à le/la représenter dans les mêmes conditions de remboursement, pour un déjeuner avec un partenaire, un artiste, un éditeur, un représentant d'une structure culturelle...

Pour ce cas dérogatoire, le remboursement maximal est de 30 € le repas.

### **Hébergement**

Le montant maximal de remboursement est fixé à 60 € la nuitée ou 80 € à Paris et hors de France.

Pour le directeur ou la directrice, le montant du remboursement ne pourra pas dépasser 100 € la nuitée.

Le montant remboursé pourra excéder ce plafond pour les transports d'œuvres.

Le petit déjeuner est plafonné à 10 €.

#### **Autres frais**

Les frais de stationnement, taxi, péages, transports en commun sont remboursés sur justificatifs.

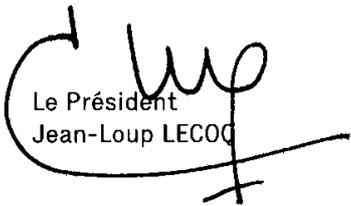
Les frais de carburant sont couverts par l'indemnité kilométrique en cas d'utilisation du véhicule personnel ou remboursés sur justificatifs en cas d'utilisation du véhicule de service ou de location de véhicules si la carte Total n'a pu être utilisée.

#### **Après avoir délibéré,**

Le Conseil d'administration décide d'abroger les dispositions de la délibération 2013-31 et d'approuver les conditions ci-dessus de prise en charge des déplacements du Frac Bretagne, pour une durée de trois ans.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 16 novembre 2018

  
Le Président  
Jean-Loup LECOQ

FRAC Bretagne

35-2018-11-16-003

Délibération 2018-138 - approbation des conditions de  
passation des marchés publics

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**16 novembre 2018**

**Délibération n°2018-138**  
**Approbation des conditions de passation des marchés publics**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 16 novembre 2018, sur convocation en date du 26 octobre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9
- Votants : 10 dont pouvoirs : 1

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

Présents :

**Jean-Loup Lecoq**, Président du Frac Bretagne

**Benoît Careil**, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Michel Roussel**, Directeur régional des affaires culturelles

**Olivier Lerch**, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles

**Catherine Saint-James**, Conseillère régionale

**Anne-Marie Conas**, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »

**Alexis Ourion**, Coresponsable de l'accueil, représentant du personnel

**Henri Jobbé-Duval**, personne qualifiée

**Christine Finizio**, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par **Béatrice Salmon**, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch**

Absents :

**Jean-Michel Le Boulanger**, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Kaourintine Hulaud**, Conseillère régionale

**Sylvain Le Moal**, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers  
**Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne  
**Anne Vaneecloo**, Conseillère régionale

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

- Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne
- Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne
- Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne
- Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne
- Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC)

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération 2013-19 du 14 juin 2013 sur les modalités de passation des marchés publics ;

Vu la délibération 2016-82 par laquelle le Conseil d'administration a accepté de déléguer à la direction toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 150 000€

HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

### **Exposé des motifs**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne a pris une délibération sur les modalités de passation des marchés publics (délibération 2013-19) le 14 juin 2013, à la création de l'EPCC. Cette dernière doit être actualisée pour être conforme au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 qui a redéfini les règles de procédure et de publicité des marchés publics.

L'objectif est triple :

- Garantir la liberté d'accès à la commande publique,
- Etre transparent sur les procédures et les systèmes d'information,
- Assurer une égalité de traitement aux candidats.

Le Frac Bretagne n'atteint pas à ce jour les seuils de mise en place obligatoire de procédures formalisées (à titre d'information, montants 2018 : 5 548 000€ HT pour les travaux / 221 000€ HT € pour les fournitures et les services).

Le Frac Bretagne a évalué la valeur totale des fournitures et des services qui peuvent être considérés comme homogènes.

Ces valeurs sont estimées sur la base du montant HT des prestations exécutées au cours des 12 derniers mois ou de l'exercice budgétaire précédent, en tenant compte des évolutions des besoins susceptibles d'intervenir au cours des 12 mois suivant la conclusion du marché.

La valeur estimée de chaque besoin est calculée sur la base du montant total hors taxes du ou des marchés publics envisagés, y compris les options et les reconductions.

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés et déterminer les catégories de contrats, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au directeur.

Il est proposé au Conseil d'administration les règles et conditions ci-dessous :

## Règles de procédure et de publicité fournitures courantes et services

Seuils	< 25 000 € HT	25 000 € HT – 90 000 € HT	90 000 € - 221 000 € HT	> 221 000 € HT
Publicité	Si besoin particulier	Publicité adéquate, notamment sur le site web du Frac Bretagne	Publication au BOAMP ou au JAL avec profil acheteur	Publication au BOAMP et au JOUE avec profil acheteur
Mise en concurrence	Marché à Procédure Adaptée (MAPA) Forme libre Demande de plusieurs devis autant que possible	Marché à Procédure Adaptée (MAPA) Forme libre	Marché à Procédure Adaptée (MAPA)	Marché formalisé
Documents contractuels	Forme libre  Signature d'un bon de commande, d'un devis et/ou d'un contrat autant que possible	Règlement de consultation  Cahier des charges  Notification du marché au candidat retenu  Décision de rejet aux candidats non retenus	Règlement de la consultation  Cahier des clauses administratives générales  Cahier des clauses techniques particulières  Notification du marché au candidat retenu  Décision de rejet aux candidats non Retenus  Acte d'engagement	Procédure formalisée avec constitution d'une commission d'appel d'offres

## Règles de procédure et de publicité travaux

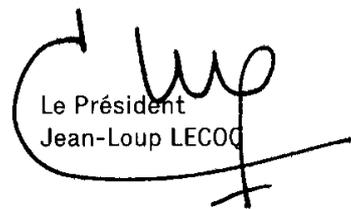
Seuils	< 25 000 € HT	25 000 € HT – 90 000 € HT	90 000 € - 5 548 000 € HT	> 5 548 000 € HT
Publicité	Si besoin particulier	Publicité adéquate, notamment sur le site web du Frac Bretagne	Publication au BOAMP ou au JAL avec profil acheteur	Publication au BOAMP et au JOUE avec profil acheteur
Mise en concurrence	Marché à Procédure Adaptée (MAPA) Forme libre Demande de plusieurs devis autant que possible	Marché à Procédure Adaptée (MAPA) Forme libre	Marché à Procédure Adaptée (MAPA)	Marché formalisé
Documents contractuels	Forme libre  Signature d'un bon de commande, d'un devis et/ou d'un contrat autant que possible	Règlement de consultation  Cahier des charges  Notification du marché au candidat retenu  Décision de rejet aux candidats non retenus	Règlement de la consultation  Cahier des clauses administratives générales  Cahier des clauses techniques particulières  Notification du marché au candidat retenu  Décision de rejet aux candidats non Retenus  Acte d'engagement	Procédure formalisée avec constitution d'une commission d'appel d'offres

### Après avoir délibéré,

Le Conseil d'administration approuve les modalités de passation des marchés publics ci-dessus décrites.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 16/11/2018



Le Président  
Jean-Loup LECOQ

FRAC Bretagne

35-2018-11-16-007

Délibération 2018-139 approbation de la valeur  
d'intégration des dons d'oeuvres au patrimoine de  
l'établissement

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**16 novembre 2018**

**Délibération n°2018-139**

**Approbation de la valeur d'intégration des dons d'œuvres au patrimoine de  
l'établissement**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 16 novembre 2018, sur convocation en date du 26 octobre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9
- Votants : 10 dont pouvoirs : 1

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

Présents :

**Jean-Loup Lecoq**, Président du Frac Bretagne

**Benoît Careil**, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Michel Roussel**, Directeur régional des affaires culturelles

**Olivier Lerch**, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles

**Catherine Saint-James**, Conseillère régionale

**Anne-Marie Conas**, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »

**Alexis Ourion**, Coresponsable de l'accueil, représentant du personnel

**Henri Jobbé-Duval**, personne qualifiée

**Christine Finizio**, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par **Béatrice Salmon**, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch**

Absents :

**Jean-Michel Le Boulanger**, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Kaourintine Hulaud**, Conseillère régionale

**Sylvain Le Moal**, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers  
**Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne  
**Anne Vaneecloo**, Conseillère régionale

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

- Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne
- Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne
- Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne
- Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne
- Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) ;

Considérant que le Conseil d'administration délibère sur les conditions générales d'acquisitions d'œuvres d'art destinées à la collection, de legs et de dons sur proposition du Comité technique d'acquisition et qu'il entend les propositions et conditions de dépôts/prêts de ces œuvres formulées par la directrice ;

Considérant que les délibérations annuelles d'approbation des propositions d'acquisitions du Comité technique d'acquisition ne précisent pas la valeur des dons depuis 2012 ;

Considérant le tableau en annexe reprenant l'ensemble des dons et leur valeur de 2012 à 2018, à hauteur de 344 900 €, à intégrer dans l'inventaire ;

Considérant la nécessité dès 2019 de chiffrer les dons dans le cadre du Comité technique d'acquisition puis du Conseil d'administration validant les propositions et considérant que le donateur devra produire un acte de don gratuit signé en précisant la valeur du don ;

Considérant la délibération 2016-94 par laquelle le Conseil d'administration a décidé de reprendre les subventions reçues hors celles permettant les acquisitions d'œuvres d'art ;

#### **Après avoir délibéré,**

Le Conseil d'administration accepte les dons et en fixe la valeur d'intégration au patrimoine de l'établissement à 344 900 €.

Le Conseil d'administration approuve qu'il convient d'inscrire 344 900 € aux comptes DI 041-216 et RI 041-10251 du BP 2019.

Le Conseil d'administration confirme que les œuvres données ne seront pas amorties.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 16 novembre 2018

FRAC Bretagne

35-2018-11-16-002

Délibération 2018-140 décision modificative 2 - annule et  
remplace la délibération 2018-136

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**16 novembre 2018**

**Délibération n° 2018-140**  
**Décision Modificative 2**

**Annule et remplace la délibération 2018-136**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 16 novembre 2018, sur convocation en date du 26 octobre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9
- Votants : 10 dont pouvoirs : 1

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

Présents :

**Jean-Loup Lecoq**, Président du Frac Bretagne

**Benoît Careil**, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Michel Roussel**, Directeur régional des affaires culturelles

**Olivier Lerch**, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles

**Catherine Saint-James**, Conseillère régionale

**Anne-Marie Conas**, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »

**Alexis Ourion**, Coresponsable de l'accueil, représentant du personnel

**Henri Jobbé-Duval**, personne qualifiée

**Christine Finizio**, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par **Béatrice Salmon**, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch**

Absents :

**Jean-Michel Le Boulanger**, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Kaourintine Hulaud**, Conseillère régionale  
**Sylvain Le Moal**, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers  
**Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne  
**Anne Vaneecloo**, Conseillère régionale

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

- Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne
- Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne
- Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne
- Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne
- Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) ;

Considérant que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur le budget et ses modifications ;

Considérant la délibération 2017-114, par laquelle le Conseil d'administration a voté, le 27 novembre 2017, le Budget Primitif 2018 à hauteur de 2 179 799 € se décomposant comme suit :

Section fonctionnement, dépenses et recettes : 1 831 622,81 €.

Section investissement, dépenses et recettes : 348 176, 19 €.

Considérant la délibération 2018-127, par laquelle le Conseil d'administration a voté, le 18 mai 2018, la décision Modificative n°1 comme suit :

Section fonctionnement, dépenses et recettes : - 62 306,84 € portant le total à 1 769 315,97 €

Section investissement, dépenses et recettes : + 59 685,72 € portant le total à 407 861,91 €.

### **Exposé des motifs**

La présente DM vise à intégrer et affecter de nouvelles recettes en section de fonctionnement ainsi qu'à ajuster les montants de reprises sur subventions.

Les réajustements suivants sont ainsi proposés au Conseil d'administration :

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes : + 62 903,50 €

- . Compte R013-6419 - Remboursement sur rémunération du personnel : + 2 557 € correspondants à des indemnités journalières versées par la CPAM pendant des arrêts maladies cette année.
- . Compte R70 – Ventes de produits et prestations : + 40 000 € suite à de très bons résultats sur les privatisations, les entrées payantes et diverses participations (Art Norac, soutien aux éditions).
- . Compte R74- Subventions d'exploitation : + 4 200 € d'attribution de la DRAC Bretagne pour deux projets du service des publics.
- . Compte R77-7713 - Libéralités reçues : + 16 000 € correspondants à des dons supplémentaires (Messieurs Herbo et Bernasconi).
- . Compte R042-777 : Reprises sur subventions portées à + 1 146,50 €.

Dépenses : + 62 903,50 €

Le chapitre 11 est remanié sur plusieurs lignes pour atteindre un total de 676 710 € soit + 60 610 € dont 5 260 € sont affectés aux frais généraux et 55 350 € au projet artistique et culturel.

Les lignes du chapitre 12 sont retravaillées pour abonder au plus près les bonnes imputations comptables et récupérer sur les charges de personnel **9 306 €**.

Aux chapitres 65 et 67, **3 494 €** sont retirés : 3 000 € pour une participation non confirmée à une édition et **494 €** de charges exceptionnelles.

Au chapitre 042, le montant des amortissements a été revu à 76 845,92€ (-1 330,27 €).

Le montant des dépenses imprévues du chapitre 022 est abondé de 16 423,77 € et passe à 37 913,55 €.

#### **Section d'investissement :**

Recettes : - 1 330,27 €

. Compte R040 : Amortissements recalculés à 76 845,92€ (-1 330,27 €).

Dépenses : - 1 330,27 €

. Compte D040 : Reprises sur subventions à + 1 146,50 €.

. Compte D21731 : Le montant fléché sur les besoins d'intervention sur le bâtiment passe de 73 739,10 € à 71 262,33 €, soit - 2 476,77 €.

	<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>DM2</b>
<b>Fonctionnement</b>	1 831 622,81	1 769 315,97	1 832 219,47
<b>Investissement</b>	348 176,19	407 861,91	406 531,64
<b>Total</b>	2 179 799	2 177 177,88	2 238 751,11

### **Après avoir délibéré,**

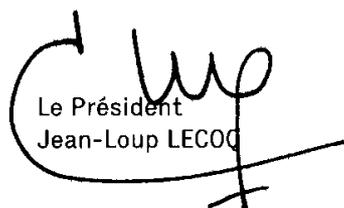
Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la présente décision modificative n° 2.

Section fonctionnement, dépenses et recettes : + 62 903,50 €.

Section investissement, dépenses et recettes : - 1 330,27 €.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 16 novembre 2018

  
Le Président  
Jean-Loup LECOQ

FRAC Bretagne

35-2018-11-16-008

DM 2018 2-annexe

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

## DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures administratives	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6066 : Carburants	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	29 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Matériel roulant	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Multirisques	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6162 : Assurance obligatoire dommage construction	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6225 : Indemnités au comptable et aux régisseurs	10.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	0.00 €	37 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228 : Divers	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	4 000.00 €	84 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6237 : Publications	40 450.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6244 : Transports administratifs	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6247 : Transports collectifs du personnel	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6257 : Réceptions	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6261 : Frais d'affranchissement	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6282 : Frais de gardiennage	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>93 160.00 €</b>	<b>153 770.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6313 : Participations des employeurs à la format° prof. Continue	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6318 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérat°	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6331 : Versement de transport	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

## DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6412 : Congés payés	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6414 : Indemnités et avantages divers	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6415 : Supplément familial	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6452 : Cotisations aux mutuelles	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00 €	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6478 : Autres charges sociales diverses	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-648 : Autres charges de personnel	3 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>71 950.00 €</b>	<b>63 150.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-64191 : Crédit impôt compétitivité emploi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-64198 : Autres remboursements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 557.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 557.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0.00 €	16 423.77 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>16 423.77 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	1 330.27 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 146.50 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>1 330.27 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 146.50 €</b>
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-701 : Ventes de produits finis et intermédiaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	26 000.00 €
R-7083 : Locations diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
R-7088 : Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'ouvrages)	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 200.00 €</b>
R-7581 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €
R-7588 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>
R-7713 : Libéralités reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

<b>35238</b>	<b>FONDS REG ART CONTEMPORAIN BRETAGNE</b>	<b>DM n°2 2018</b>
Code INSEE	FRAC 35	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**

**DM 2**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>16 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>170 440.27 €</b>	<b>233 343.77 €</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>85 903.50 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-13912 : Régions	0.00 €	1 146.50 €	0.00 €	0.00 €
R-28135 : Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	0.00 €	0.00 €	190.03 €	0.00 €
R-28155 : Outillage industriel	0.00 €	0.00 €	190.04 €	0.00 €
R-28181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	0.00 €	190.04 €	0.00 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	190.04 €	0.00 €
R-28184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	190.04 €	0.00 €
R-28186 : Emballages récupérables	0.00 €	0.00 €	190.04 €	0.00 €
R-28188 : Autres	0.00 €	0.00 €	190.04 €	0.00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 146.50 €</b>	<b>1 330.27 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21731 : Bâtiments	2 476.77 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2 476.77 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 476.77 €</b>	<b>1 146.50 €</b>	<b>1 330.27 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>61 573.23 €</b>		<b>61 573.23 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser



FRAC Bretagne

35-2018-11-16-009

DOB 2019-annexe-tamponnee

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 - FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	DOB 2019
<b>CHAPITRE 011 Charges à caractère général</b>					
<b>FRAIS GENERAUX</b>					
<b>Maintenance du bâtiment et fluides</b>					
6150 - Maintenance générale bâtiment	41 000,00	32 140,00	62 980,00	61 000,00	65 000,00
6152 - Entretien et réparations sur immobilier	5 100,00	500,00	2 000,00	1 000,00	1 500,00
6283 - Entretien nettoyage bâtiment et vitrerie	50 000,00	50 000,00	53 000,00	49 000,00	50 000,00
6061 - Abonnement et consommation électricité	35 000,00	35 000,00	32 000,00	33 000,00	34 000,00
6064 - Abonnement et consommation chauffage	40 000,00	35 000,00	32 000,00	34 000,00	35 000,00
6156 - Maintenance logiciel billetterie	0,00	15 000,00	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6262 - Téléphone (fixes, portables, internet)	13 000,00	4 000,00	4 000,00	2 500,00	2 500,00
6282 - Frais de gardiennage				1 200,00	1 400,00
Reserves extérieures	24 450,00				
<b>Total Maintenance</b>	<b>208 550,00</b>	<b>171 640,00</b>	<b>189 980,00</b>	<b>184 700,00</b>	<b>192 400,00</b>
<b>Dépensements et frais de missions généraux</b>					
6247 - Transports collectifs du personnel (agence voyage)	4 000	1 500	2 000,00	3 500,00	1 000,00
<b>Total Dépensements</b>	<b>4 000,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Fournitures diverses</b>					
6064 - Fournitures bureau générales	3 500,00	3 500,00	4 000,00	2 000,00	3 000,00
605 - Matériel, équipement divers	3 000,00	2 000,00	1 500,00	100,00	100,00
6063 - Fournitures entretien et petit équipement	1 500,00	1 000,00	2 000,00	300,00	300,00
<b>Total Fournitures</b>	<b>8 000,00</b>	<b>6 500,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>2 400,00</b>	<b>3 400,00</b>
<b>Prestations diverses</b>					
6132 - Locations immobilières	17 000,00	2 000,00	500,00	0,00	0,00
6161 - Assurance bâtiment œuvres véhicule	31 500,00	30 000,00	34 000,00	31 500,00	32 000,00
6261 - Frais affranchissement	5 000,00	0,00	5 500,00	6 500,00	7 000,00
6135 - Locations mobilières	0,00	13 200,00	14 000,00	12 000,00	13 000,00
6155 - Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 000,00	350,00	350,00	500,00	1 500,00
6158 - Charges restauration oeuvres	0,00	0,00	1 000,00	500,00	0,00
618 - Divers : Formations et interventions	0,00	45 000,00	15 000,00	17 600,00	15 000,00
61813 - Charges acquisition oeuvres	0,00	700,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total prestations diverses</b>	<b>50 150,00</b>	<b>91 250,00</b>	<b>71 350,00</b>	<b>69 600,00</b>	<b>69 500,00</b>
<b>Services bancaires, droits et cotisations</b>					
627 - Services bancaires (commissions sur CB)	200,00	100,00	200,00	170,00	150,00
6281 - Adhésion Videomuseum	7 100,00	7 200,00	7 300,00	7 400,00	7 500,00
6284 - Cotisations Platform, ACB, ICOM, CBC	4 750,00	3 600,00	4 020,00	4 150,00	4 500,00
6284 - Cotisation Syndac	5 200,00	5 200,00	5 300,00	0,00	0,00
6226 - Indemnités diverses	4 000,00	500,00	500,00	500,00	300,00
6225 - Indemnité comptable public	0,00	550,00	550,00	540,00	550,00
6226 - Divers : Frais chèques déjeuners	0,00	0,00	4 500,00	4 300,00	4 500,00
63513 - Autres impôts (collecte ordures ménagères)	1 300,00	400,00	1 000,00	100,00	100,00
<b>Total services bancaires, droits et cotisations</b>	<b>23 050,00</b>	<b>17 550,00</b>	<b>23 370,00</b>	<b>17 160,00</b>	<b>17 600,00</b>
<b>TOTAL FRAIS GENERAUX</b>	<b>293 750,00</b>	<b>288 440,00</b>	<b>294 200,00</b>	<b>277 360,00</b>	<b>283 900,00</b>
<b>PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL</b>					
<b>Documentation</b>					
62361 - Abonnements et achat d'ouvrages	7 000,00	5 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6156 - Base de données Electre et Decalog Agate	3 700,00	1 860,00	0,00	0,00	0,00
62362 - Achats de livres pour librairie	7 000,00	9 000,00	15 000,00	12 000,00	12 000,00
60641 - Fournitures documentation	5 350,00	1 300,00	1 200,00	600,00	3 000,00
<b>Total documentation</b>	<b>23 050,00</b>	<b>17 160,00</b>	<b>20 200,00</b>	<b>16 600,00</b>	<b>19 000,00</b>
<b>Communication</b>					
6231 - Annonces et insertions	12 000,00	15 000,00	12 000,00	11 800,00	12 500,00
62383 - Voyage, visite de presse	1 500,00	200,00	500,00	1 000,00	500,00
6156 - Hébergement et maintenance site Internet	1 080,00	2 500,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00
62363 - Impressions dans-les-murs	30 000,00	24 000,00	18 000,00	18 000,00	15 200,00
62365 - Impressions hors-les-murs	0,00	0,00	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6236 - Impressions générales	4 000,00	6 000,00	3 000,00	1 000,00	5 000,00
62365 - Droits d'auteurs (Adapp)	4 000,00	4 000,00	2 000,00	1 000,00	4 000,00
<b>Total communication</b>	<b>52 980,00</b>	<b>51 700,00</b>	<b>43 500,00</b>	<b>41 800,00</b>	<b>44 700,00</b>
<b>Expositions dans et hors les murs</b>					
60683 - Coopération renforcée Ville de Rennes	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
60681 - Fournitures diverses expositions	22 000,00	41 000,00	1 000,00	10 000,00	15 100,00
62441 - Transport oeuvres (locations, douanes...)	35 000,00	57 000,00	77 204,01	52 000,00	25 500,00
6066 - Carburants	0,00	4 000,00	3 000,00	6 000,00	4 000,00
60683 - Production d'œuvres	34 750,00	120 000,00	21 500,00	12 000,00	27 000,00
618 - Production d'œuvres	9 500,00	25 000,00	35 500,00	8 900,00	8 900,00
62261 - Honoraires artistes	0,00	4 000,00	6 000,00	15 000,00	4 000,00
62262 - Honoraires conférences et concerts	14 000,00	14 000,00	16 000,00	9 500,00	16 000,00
6162 - Assurances expositions	10 000,00	5 000,00	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6247 - Transports collectifs du personnel (agence voyage et prestataires)	10 000,00	10 000,00	8 500,00	7 000,00	10 000,00
62512 - Déplacements équipe (frais de missions)	1 000,00	0,00	4 500,00	9 000,00	14 500,00
62384 - Remboursements de frais de déplacement aux artistes invités	37 000,00	9 000,00	4 000,00	10 000,00	10 000,00
62381 - Déplacements hébergement invités, artistes (agence de voyage et prestataires)					
<b>Total expositions et diffusion</b>	<b>185 750,00</b>	<b>301 500,00</b>	<b>194 704,01</b>	<b>185 900,00</b>	<b>167 100,00</b>
<b>Service des publics</b>					
<b>Programmation hors les murs</b>					
62513 - Déplacements équipe (frais mission)	1 700,00	3 000,00	2 000,00	2 000,00	1 000,00
62442 - Transports oeuvres	3 000,00	3 000,00	2 000,00	2 000,00	2 500,00
62262 - Honoraires					6 700,00
6236 - Documents pour le public	2 500,00	1 300,00	4 500,00	1 000,00	1 600,00
60682 - Fournitures	2 100,00	11 270,00	15 000,00	23 000,00	12 000,00
62262 - Honoraires					6 000,00
6236 - Documents pour le public	9 300,00	18 570,00	23 500,00	28 000,00	31 800,00
<b>Editions / Coéditions</b>					
62266 - Honoraires auteurs, traducteurs et graphistes				36 550,00	3 000,00
6237 - Impressions, éditions				50 500,00	6 390,00
<b>Total éditions</b>	<b>64 275,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>67 000,00</b>	<b>127 050,00</b>	<b>9 390,00</b>
<b>TOTAL PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL</b>	<b>334 855,00</b>	<b>458 950,00</b>	<b>348 904,01</b>	<b>389 350,00</b>	<b>271 990,00</b>
<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>623 205,00</b>	<b>747 370,00</b>	<b>643 104,01</b>	<b>676 710,00</b>	<b>555 890,00</b>
<b>CHAPITRE 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>					
6411 - Salaires	568 000,00	516 800,00	515 000,00	605 000,00	609 000,00
6451 - Cotisations URSSAF	403 600,00	409 000,00	415 000,00	195 000,00	210 000,00
6414 - Indemnités et avantages divers	0,00	26 200,00	30 000,00	27 500,00	35 000,00
6311 - Taxes sur les salaires	63 000,00	48 065,00	68 333,08	0,00	0,00
6318 - Autres impôts... (PEEC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338 - Autres impôts	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6313 - Participation à la formation professionnelle	22 000,00	5 000,00	7 000,00	9 000,00	9 000,00
6332 - Cotisations FNAL				3 500,00	3 500,00
6412 - Congés payés	1 200,00	1 200,00	0,00	4 300,00	4 500,00
6415 - Supplément familial				4 600,00	4 600,00
6452 - Cotisations mutuelle		4 650,00	5 000,00	8 000,00	8 000,00
6453 - Cotisations retraite				66 000,00	70 000,00
6454 - Cotisations chômage				33 000,00	34 000,00
6331 - Versement transport	12 400,00	13 250,00	0,00	13 700,00	13 700,00
6458 et 6478 - Cotisations MDA, Agessa et TR	50 000,00	42 000,00	40 000,00	3 600,00	53 600,00
648 - Chèques déjeuner parts employeur et salarié	36 470,00	20 000,00	14 000,00	15 000,00	21 000,00
64113 - Contrats temporaires (régie des oeuvres)	2 500,00	2 700,00	2 800,00	2 750,00	3 000,00
6475 - Médecine du travail	2 800,00	850,00	3 300,00	400,00	1 000,00
648 - Gratifications stagiaires				1 037 750,00	1 081 900,00
<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>1 164 970,00</b>	<b>1 089 715,00</b>	<b>1 100 433,08</b>	<b>1 037 750,00</b>	<b>1 081 900,00</b>
<b>CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>32 100,00</b>	<b>502,56</b>	<b>51 500,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>20 800,00</b>
<b>CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles</b>	<b>53 450,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>CHAPITRE 68 Dotations aux amortissements</b>	<b>55 377,16</b>				
<b>CHAPITRE 022 Dépenses imprévues</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 913,55</b>	<b>0,00</b>
<b>CHAPITRE 042 Opérations ordre de transfert entre sections</b>	<b>79 646,08</b>	<b>73 227,03</b>	<b>75 663,77</b>	<b>76 845,92</b>	<b>71 410,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 005 748,24</b>	<b>1 967 814,69</b>	<b>1 871 700,86</b>	<b>1 832 219,47</b>	<b>1 731 000,00</b>

RECETTES	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	DOB 2019
<b>CHAPITRE 013 Atténuation de charges</b>					
<b>CHAPITRE 70 Vente de produits fabriqués, prestations</b>					
6419 - Remboursement sur rémunération du personnel					1 500
<b>CHAPITRE 70</b>	<b>7 300</b>	<b>7 300</b>	<b>7 300</b>	<b>3 567</b>	<b>1 500</b>
701 - Billetterie	13 000	13 000	21 000	16 000	15 000
706 - Produits de la diffusion	30 000	30 000	42 000	45 800	40 000
706 - Participation établissements scolaires	7 000	7 000	13 000	17 000	17 000
706 - Visites accompagnées	6 000	6 000	14 000	5 000	5 000
706 - Participations aux éditions				4 000	5 000
706 - Concours Morac				22 200	3 000
706 - Ville de Rennes: participation Ambassadeurs				3 000	
7083 - Locations des espaces	15 000	15 000	15 000	14 000	16 000
7083 - Redevance exploitant restaurant	20 000	20 000	15 000	15 000	15 000
7088 - Ventes librairie	13 000	13 000	15 000	27 000	22 000
<b>TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>104 000</b>	<b>135 000</b>	<b>136 000</b>	<b>177 500</b>	<b>135 000</b>
<b>CHAPITRE 74 Subventions d'exploitation</b>					
Conseil Régional	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000
Etat / DRAC Bretagne	650 000	650 000	650 000	650 000	663 000,00
Ville de Rennes	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Ville de Rennes partenariat avec la Criée	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
Département d'Ille-et-Vilaine	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Département du Morbihan	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Subvention exceptionnelle DRAC expo Bouroulliec	25 000	14 000	14 000	15 000	15 000
Subvention exceptionnelle Région	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Subvention DRAC Bretagne Atelier été Tohu Bohu					

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 - INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	DOB 2019	RECETTES	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	DOB 2019
<b>CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles</b>						<b>CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement Equipements, mobiliers et logiciels</b>					
205 - Logiciels	6 700,00	17 700,00	2 990,00	2 320,00	6 475,00	1312 - Subvention Région Bretagne	18 828,00	22 190,00	33 655,00	20 000,00	20 000,00
205 - Développement du site Internet	7 380,00	7 580,00	4 625,00	5 000,00	4 625,00	1311- Subvention DRAC Bretagne	18 828,00	22 190,00	11 465,00	20 000,00	20 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>14 080,00</b>	<b>25 280,00</b>	<b>7 615,00</b>	<b>7 320,00</b>	<b>11 100,00</b>	1314- Subvention Ville de Rennes	6 530,00	6 530,00	-	-	-
						<b>sous total</b>	<b>44 186,00</b>	<b>50 910,00</b>	<b>45 120,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>CHAPITRE 21 - Collections et œuvres d'art</b>						<b>CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement Collections et œuvres d'art</b>					
216 - Acquisitions œuvres	229 200,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	1312 - Conseil Régional immobilisations corporelles acquisitions	114 600,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
216 - Restaurations d'œuvres	-	-	-	-	5 000,00	1311 - Drac Bretagne immobilisations corporelles acquisitions	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
						<b>sous total</b>	<b>229 600,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 000,00</b>
<b>CHAPITRE 21 - Equipements et mobiliers</b>											
2135 - Equipements divers : muséographie, outillage, informatique	34 597,40	9 100,00	15 704,20	14 500,00	18 800,00						
2184 - Mobilier	2 200,00	10 000,00	500,00	-	7 200,00						
<b>sous total</b>	<b>36 797,40</b>	<b>19 100,00</b>	<b>16 204,20</b>	<b>14 500,00</b>	<b>26 000,00</b>						
<b>CHAPITRE 21 - Installations, agencements, aménagements</b>						<b>CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement Installations, agencements, aménagements</b>					
21731 - Installations, agencements, aménagements	55 660,00	40 400,00		23 250,00	15 000,00	1312 - Subvention Région Bretagne	55 660,00	40 400,00	-	-	-
21731 - Provision pour entretien et maintenance du bâtiment	-	88 645,09	60 906,53	73 739,10							
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>321 657,40</b>	<b>378 145,09</b>	<b>307 110,73</b>	<b>341 489,10</b>	<b>276 000,00</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>329 446,00</b>	<b>321 310,00</b>	<b>275 120,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>270 000,00</b>
<b>CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section investissement</b>						<b>CHAPITRE 001 - Reprise du résultat d'investissement</b>					
	-	-	-	-	-		30 291,40	106 888,06	37 980,73	59 685,72	-
<b>CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues</b>						<b>CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>					
	24 000,00	8 000,00	18 000,00	16 930,00	9 310,00						
<b>CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>						<b>CHAPITRE 040 - Opérations ordre de transfert entre sections-amortissement aux comptes</b>					
	79 646,08	90 000,00	55 000,00	42 122,81	45 000,00		79 646,08	73 227,03	75 000,00	78 176,19	71 410,00
<b>CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales</b>						<b>CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales</b>					
	-	-	-	-	344 900,00		-	-	-	-	344 900,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>439 383,48</b>	<b>501 425,09</b>	<b>387 725,73</b>	<b>407 861,91</b>	<b>686 310,00</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>439 383,48</b>	<b>501 425,09</b>	<b>388 100,73</b>	<b>407 861,91</b>	<b>686 310,00</b>

**DEPENSES INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Objet de la dépense	Prévisionnel	Justification de la dépense
<b>CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles</b>		
Location de 5 licences logiciel Filemaker	600	Dépense annuelle de mise à jour du logiciel
Développement du site Internet	4 625	Mise en place de la boutique en ligne
Hébergement du serveur du logiciel de billetterie	1 200	Avec mises à jour
Renouvellement 12 mois suite Indesign Photoshop	520	Dépense annuelle de mise à jour du logiciel
Application Horus Condition Report	375	Logiciel de constats d'état sur tablette
Evolution logicielle de Decalog SIGB et Portail Essentiel	3 780	Migration du logiel de la documentation / Mutualisation avec les Archives de la Critique d'Art
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>11 100</b>	
<b>CHAPITRE 21 - Equipements et mobiliers</b>		
Systèmes de rangement pour la régie collection	1 000	Besoin de rangements supplémentaires en réserves
Eclairage des salles d'exposition	3 000	Pousuite de l'ajout de rails et projecteurs dans les galeries d'expositions pour obtenir un éclairage directionnel; les néons ne permettant aucun cadrage de l'éclairage
Renouvellement postes informatiques	7 000	Actualisation annuelle
Vidéoprojecteurs	5 000	Renouvellement sur 4 ans du parc qui a 5 ans et n'est pas aux normes nouvelles de projection
Mobilier complémentaire librairie	7 200	Ajout de vitrines
Dispositifs d'amplification sonore pour le public malentendant	1 800	Système permettant de proposer des visites au public malentendant
Outillage maintenance collection	1 000	
<b>CHAPITRE 21 - Aménagements</b>		
Gestion hygrométrique des galeries d'exposition	15 000	Trop grandes variations d'hygrométrie dans les salles, préjudiciables aux oeuvres exposées
<b>CHAPITRE 21 - Restaurations d'œuvres</b>		
Programme annuel de restaurations et autres mesures de conservation	5 000	
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>46 000</b>	
<b>Total</b>	<b>57 100</b>	
<b>CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues</b>	<b>9 310,00</b>	

Hors acquisitions d'œuvres.

MONTANTS TTC

FRAC Bretagne

35-2018-10-09-001

Dons intégration validé au 091018-annexe

<b>Comité technique d'acquisition 2018</b>		<b>TOTAL 2018</b>	<b>45 000</b>
<b>Artiste</b>	<b>nom de l'œuvre</b>	<b>Description</b>	<b>valeur €</b>
Etienne Bossut	No Pipe	2011 Œuvre produite et réalisée par Faux mouvement	15 000
Etienne Bossut		8 dessins originaux pour le 1% artistique du collège de Crevin	2 000
Nicolas Floc'h	Paysages productifs Laminaires -6 m	Tirage pigmentaire	9 000
Nicolas Floc'h	Paysages productifs Colonne d'eau, -10 m	Tirage pigmentaire	6 500
Nicolas Floc'h	Structure productive étude RA	Béton	12 000
Franz Erhard Walther		Dessin lié à l'oeuvre Handlungsraum	500
<b>Comité technique d'acquisition 2017</b>		<b>TOTAL 2017</b>	<b>50 800</b>
Dieter Appelt	Portfolio Carnac		16 000
Léon Ferrari		23 héliogravures non signées	23 000
Léon Ferrari		80 photomontages	8 000
Léon Ferrari		Ensemble documentaire	1 000
Aude Lavenant	Ce qui reste	De la série: Choses comestibles	2500
Angélique Lecaille	Anthropocene Acte 1	Tirage numérique	300
<b>Comité technique d'acquisition 2016</b>		<b>TOTAL 2016</b>	<b>88 300</b>
Erwan Bouroullec	(sans titre)	Crayon sur papier Inv. 161615	2 000
Ronan Bouroullec	(sans titre)	Crayon feutre sur papier dim nc	2 000

Ronan Bouroullec	(sans titre)	Inv. 161617	2 000
Ronan & Erwan Bouroullec	Ensemble 28 tirages	Inv. 161618 (1) à 161618(28)	24 000
Philippe Durand	(sans titre)	Film super8 transféré en numérique Durée : 4'07'' Inv. 161593 (1)	1 000
Philippe Durand	(sans titre)	Film super8 transféré en numérique Durée : 5'10'' Inv. 161593 (2)	1 000
Philippe Durand	(sans titre)	Film super8 transféré en numérique Durée : 6'02'' Inv. 161593 (3)	1 000
Philippe Durand	(sans titre)	Impression numérique sur papier	7 000
Peter A. Hutchinson	Apple Triangle	Encre et feutre sur papier Inv. 161601(1)	2 000
Peter A. Hutchinson	Caesar in Gallia 1983	Carte géographique, encre et feutre sur papier 28 x 21,5 cm Inv. 161601 (2)	2 000
Ariane Michel	La rhétorique des marées 2016	Triple vidéoprojection HD, couleur, sonore Durée : 75' Don de l'artiste et de la galerie Jousse Entreprise Inv. 161619	12 500
Dennis Oppenheim	Removal Transplant De l'ensemble : Two Ocean Projects 1969	Photographie couleur, cartographie et texte 125 x 107 x 3 cm Inv. 161602 (3)	4 500

Dennis Oppenheim	Patch De l'ensemble : Two Ocean Projects 1969	Photographie couleur, cartographie et texte 108 x 61 x 3 cm Don de Amy Plumb Oppenheim Inv. 161602 (4)	4 500
Pascal Pinaud Peintre - PPP	Sans titre Janvier 1996	Papier adhésif, acrylique et vernis sur papier Arches 59,5 x 42 x 3,5 cm Inv. 161604	2 500
Pascal Pinaud Peintre - PPP	Sans titre Février 1997	Papier adhésif, acrylique, peinture aérosol sur papier Arches 59,5 x 42 x 3,5 cm Dons de l'artiste Inv. 161605	2 500
Bruno Rousselot	A. n°72 2014	Dispersion sur toile 40 x 50 cm Don de l'artiste Inv. 161608	3 500
S. Vonier	Elevation		13 000
Thomas Tudoux	Stress 2010	Bois 10 x Ø 0,8 cm Don de l'artiste Inv. 161614	1 300
<b>Comité technique d'acquisition 2015</b>		<b>TOTAL 2015</b>	<b>9 100</b>
Marcel Dinahet	Ithaque 2013	Vidéo HD Durée : 12'57'' Don de l'artiste	3 500
Renée Levi	Sans titre 2012	Aquarelle sur papier 144 x 138 cm Don de l'artiste	5 600

<b>Comité technique d'acquisition 2014</b>		<b>TOTAL 2014</b>	<b>6900</b>
Etienne Bossut	Jardinage 1984	Encre et crayon de couleur sur papier 30 x 21 cm Don de l'artiste	300
Yvan Salomone	[Singsongsin] 1996	Aquarelle sur papier 95 x 138 cm Don de l'artiste	5 000
Kees Visser	Kunst is een definitie van het leven 1976	2 œuvres sur papier préparatoires à Defined or devined, 1977 (acquises en 2012) 2 x (29 x 21 cm) Don de l'artiste	1 600
<b>Comité technique d'acquisition 2013</b>		<b>Total 2013</b>	<b>141 000</b>
Le Centre du monde		Inv. 131524	75 000
Nicolas Floc'h	Mer 1994	Vidéo couleur, sonore Durée : 70' Don de l'artiste Inv. 131525	6 000
Yves Picquet	Déclinaisons	1992-1994 Ensemble de 12 peintures Dimensions variables Don de l'artiste Inv. 131526(1) à 131526(12)	60 000
<b>Comité technique d'acquisition 2012</b>		<b>TOTAL 2012</b>	<b>3800</b>
Yuna Amand	CaS04-2h20	sérigraphie inv. 121487 (1)	100
Yuna Amand	CaS04-2h20	sérigraphie inv. 121487 (2)	100
Yuna Amand	CaS04-2h20	sérigraphie inv. 121487(3)	100
Isabelle Arthuis	La banquet	inv. 121490	3 500

FRAC Bretagne

35-2018-10-04-005

GRILLE TARIFAIRE 2018

## GRILLE TARIFAIRE

Le Fonds régional d'art contemporain Bretagne est situé  
19 avenue André Mussat  
CS 81123  
35 011 Rennes Cedex

Standard +33 (0)2 99 37 37 93  
accueil@fracbretagne.fr

Les tarifs sont modifiés à compter du 21 décembre 2018.

Le Frac est ouvert du mardi au dimanche de 12h00 à 19 h00.  
Il est fermé le lundi et les jours fériés suivants : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre.  
Les galeries d'exposition sont fermées pendant les périodes de montage et de démontage d'expositions (calendrier à consulter sur [www.fracbretagne.fr](http://www.fracbretagne.fr)).

Les groupes scolaires sont accueillis par le service des publics de 9h30 à 18h.

### Entrée du FRAC

Tarif plein = 3 €

Tarif réduit = 2 € en cas d'ouverture partielle des salles d'exposition.

Tarif réduit sur présentation de justificatifs = 2 €

- Enseignants en activité
- Association 3 regards
- Association Vivre à Beauregard
- Titulaires d'une carte d'invalidité ou personnes en situation de handicap
- Abonnés du réseau STAR, porteurs de la carte KorriGO

### Gratuité

- Pour tous, le premier dimanche du mois et certains évènements nationaux
- Sur présentation de justificatifs
  - Demandeurs d'emploi
  - Bénéficiaires du RSA
  - Titulaires de la carte *Sortir !*
  - Jeunes jusqu' à 25 ans inclus
  - Membres des Amis des FRAC

- Titulaires de la carte Culture (valable pour deux personnes)
- Titulaires de la carte de l'ICOM
- Détenteurs d'une carte de presse et membres de l'AICA
- Titulaires de l'AGESSA ou de la Maison des Artistes
- Détenteurs d'une carte professionnelle Commissaires d'Exposition Associé (C-E-A)
- Accompagnateurs des personnes en situation de handicaps et éducateurs accompagnant de jeunes enfants
- Mécènes et partenaires
- Abonnés du réseau STAR, porteurs de la carte KorriGO bénéficiant déjà d'un tarif réduit
- Familles nouvellement arrivées sur la métropole et munies du coupon du carnet cadeaux.

Abonnement annuel donnant droit à un accès illimité au Frac et à ses activités

Pour les entrées au tarif plein = 15 €

Pour les entrées au tarif réduit = 10 €

### Visites de groupes

La visite accompagnée dure en moyenne 1h30.

Visites en français.

- Sur réservation

Les groupes sont constitués entre 10 et 25 personnes, sauf groupes particuliers. Les accompagnateurs sont inclus.

Visite accompagnée pour les groupes hors scolaires = 70 €

Visite accompagnée pour les groupes hors scolaires hors horaires d'ouverture = 120 €

Visite accompagnée pour les groupes scolaires (hors partenariats) = 45 €

Archiminilab (visites pour les tout petits) = 3 € par enfant

Visite accompagnée pour les groupes périscolaires, les centres de loisirs, les groupes relevant de l'animation, du champ social ou en situation de handicap

De 3 à 14 personnes = 2 € par personne

De 15 à 25 personnes = forfait de 30 €

Visite libre hors scolaires (sans droit de parole) pour les groupes = 25 €

Visite libre scolaires (sans droit de parole) pour les groupes = gratuit – Après-midi

- Sans réservation

Une visite accompagnée gratuite est programmée les samedis et dimanches (et tous les jours pendant les vacances scolaires) à 16h00, dans la limite des places disponibles.

Billet d'entrée à régler.

Des visites LSF et des visites descriptives et tactiles sont proposées gratuitement régulièrement.

Billet d'entrée à régler.

Sauf annulation 24h à l'avance, la visite sera facturée.

## Conférences & ateliers

### Conférences et projections :

- Tarif plein = 4 €
- Tarif réduit = 2 € dans les mêmes conditions que pour le tarif d'entrée, sur présentation de justificatifs
- Gratuité dans les mêmes conditions que pour le tarif d'entrée, sur présentation de justificatifs

### Ateliers famille : Jauge maximum : 12 personnes (6 enfants, 6 adultes).

- Tarif plein : 3 € par personne
  - Tarif réduit = 1,50 € par personne
- . Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou titulaires de la carte *Sortir !*  
. Abonnés au Petit Leonard sur présentation de la carte Club de l'abonné.

### Stages de deux jours pendant les vacances scolaires :

- Tarif plein : 6 € les deux jours par enfant
  - Tarif réduit = 3 €
- . Enfants dont les parents ou tuteurs légaux sont demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou titulaires de la carte *Sortir !*  
. Enfants abonnés au Petit Leonard sur présentation de la carte Club de l'abonné.

### Ateliers d'été « Tohu Bohu » à destination des adolescents = 5 € l'atelier de 3 jours.

Autres tarifs particuliers selon conventions (parcours, visites chorégraphiques...)

## Documentation

La documentation est ouverte du mardi au vendredi de 14h à 18h et sur rendez-vous le matin.

Fermeture annuelle du 14 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.

En fonction de la programmation, en cas de fermeture du Frac au public, la documentation reste accessible en appelant au 02 99 84 46 20.

L'accès gratuit ne donne pas accès aux salles d'exposition.

Les photocopies sont facturées 10 centimes par A4 et 20 centimes par A3.

Selon devis, des frais de recherche et de gestion pourront être appliqués.

## Location d'espaces

La mise à disposition est régie par la grille tarifaire suivante :

### **AUDITORIUM (104 personnes + 4 emplacements personnes à mobilité réduite)**

Durée	1 à 3 heures	3 à 5 heures	Journée de 9h à 18h	Journée + soirée de 9h à Minuit
Lundi	600	800	1 100	1 450
Mardi au vendredi avant 19h	400	600	800	
Mardi au vendredi				1 100
Mardi au vendredi après 19h	600	800		

### **HALL ACCUEIL + RESTAURANT (110 personnes maximum)**

Durée	1 à 3 heures	3 à 5 heures	Journée de 9h à 18h	Journée + soirée de 9h à Minuit
Lundi	500	700	1 000	1 300
Mardi au vendredi avant midi	350			
Mardi au vendredi de 17h à 19h	350			
Mardi au vendredi après 19h	350	500		

Pour réserver l'auditorium, le hall d'accueil et le restaurant, il convient d'ajouter les tarifs [Par exemple, pour réserver l'ensemble 1 à 3 heures après 19h, 600 + 350 = 950 €].

Les locations ne peuvent excéder Minuit.

Une visite accompagnée ne peut dépasser un effectif de 25 visiteurs, sauf situations particulières.

Chaque visite accompagnée en sus de la location d'espace est facturée 70 € en période d'ouverture au public et 120 € en cas de fermeture du Frac au public.

Les visites accompagnées sont à prévoir préalablement au cocktail le cas échéant.

Le hall d'accueil et l'espace-café ne peuvent être privatisés qu'hors horaires d'ouverture au public, soit le lundi ou après 19h ou avant midi.

L'auditorium peut seul être réservé pendant les horaires d'ouverture.

La durée de location inclut les temps d'installation et désinstallation éventuels.

Toute demande de buffet doit faire l'objet d'une demande particulière et ne pourra être accordée que sous réserve.

Le buffet et les coûts de personnel liés à l'accueil, aux vestiaires et au service du buffet sont à la charge, en sus, du client.

Le paiement de la somme se fait à l'ordre du Frac Bretagne par virement bancaire ou chèque, à réception d'une facture émise par le Frac.

Une avance de 25% est demandée, par chèque à l'ordre du Frac Bretagne, à la signature de la convention et à réception d'un avis des sommes à payer.

Les partenaires et mécènes peuvent bénéficier de conditions particulières.

Au cas où l'utilisateur renonce à la manifestation après la signature de la convention et sans report possible, celui-ci ne pourra prétendre à aucun dédommagement de la part du Frac Bretagne au titre des frais techniques préalablement engagés pour l'organisation de la manifestation. Si l'avance prévue à l'article 7 a été versée par l'utilisateur, ce dernier ne peut prétendre à son remboursement par le Frac Bretagne.

### **Produits en vente à la librairie**

Conformément à la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 85-500 du 13 mai 1985), les ouvrages sont en vente à la librairie au tarif public de vente.

Tout autre tarif doit faire l'objet d'une convention ou d'une décision de la direction dûment habilitée.

Tarifs fixés au 1<sup>er</sup> octobre 2018 par l'ordonnateur en vertu de la délégation de compétences fixée par délibération :

- Cartes postales : 0,50 € l'unité
- Affiches Ulysses : 4,00 € l'unité
- Sacs noirs Frac Bretagne : 2,00 € l'unité
- Jeux de cartes de Bruno Peinado « Good Stuff » : 6,00 € l'unité
- Edition Felice Varini "Quatre cercles à cinq mètres" : 3,00 € l'unité
- Edition Michel Verjux "Un espace d'états de choses possibles" : 3,00 € l'unité
- Edition Echanges "Marc Desgrandchamps Stéphane Pencreac'h" : 3,00 € l'unité
- Edition Valentin Carron "Gioia e Polvere" : 3,00 € l'unité
- Edition Yvan Salomone (1991-2002) avec signature de l'artiste : 50 € l'unité
- Sac du Cabinet du Livre d'Artiste "Robert Filliou lit Sans Niveau ni Mètre" : 10 € l'unité
- Affiche de Jacques Villeglé "Saint-Briac 2014" : 300 € l'unité
- Affiche de Lara Almarcegui "Matériaux de construction" : 100 € l'unité
- Affiche de Guillaume Pinard "Sous réserve" : 100 € l'unité
- Affiche Ronan & Erwan Bouroullec 70 x 100 cm numérotée et signée : 99 € l'unité
- Affiche Ronan & Erwan Bouroullec 24 x 59 cm : 10 € l'unité
- Affiche B.O.P #13 Yvan Salomone - Lendroit éditions : 20 € l'unité
- Affiche "Yvan Salomone Déluge & retrait" : 3 € l'unité
- Tiré à part du collectif La Valise 7 artistes différents : 80 € l'unité
- Sérigraphie du collectif La Valise 11 artistes différents : 15 € l'unité

- Sérigraphie sur lainage de Virginie Barré "Simone", "Joséphine", "Danielle" : 120 € l'unité
- Sérigraphie d'Eva Taulois "Le Mikado", "Les Supporteurs" : 120 € l'unité
- Foulard Eva Taulois "Les attitudes - un souvenir" : 80 € l'unité, avec une réduction de 50 % pour les membres de l'équipe du Frac Bretagne

Une remise de 30% est accordée au personnel du Frac Bretagne sur les catalogues en vente à la librairie du Frac Bretagne, hors éditions limitées.

Une remise de 30% est accordée aux amis du Frac Bretagne sur les éditions et coéditions du Frac Bretagne, hors éditions limitées.

<b>Autres tarifs</b>
----------------------

Tarifs sur devis et selon convention pour les partenariats.

FRAC Bretagne

35-2018-10-04-006

Note orientation - version soumise vote CA du 4 octobre  
2018

# **UNE NOUVELLE DIRECTION POUR LE FRAC BRETAGNE**

NOTE D'ORIENTATION

## PREAMBULE

Les structures labellisées Fonds régionaux d'art contemporain (« FRAC »), fondées sur un partenariat exemplaire depuis plus de trente ans entre l'État et les Régions, contribuent de manière déterminante aux politiques de soutien à la création et à la diffusion de l'art contemporain mises en œuvre par le ministère de la culture et les collectivités publiques dans le domaine des arts visuels.

Les missions du FRAC Bretagne s'inscrivent dans le cadre des orientations politiques définies par les collectivités publiques fondatrices de l'établissement. Elles sont régies par les textes réglementaires en vigueur relatifs au label « FRAC » : le Décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label.

Créé en 1982 et devenu en 2012 établissement public de coopération culturelle à l'initiative de l'État, de la Région Bretagne et de la Ville de Rennes, le FRAC Bretagne, désormais labellisé, est investi des missions d'intérêt général suivantes :

- acquérir, conserver, documenter, étudier.
- exposer, publier, valoriser.
- associer, échanger, débattre, former, transmettre.

Le FRAC, basé à Rennes, à vocation à rayonner prioritairement sur l'ensemble du territoire régional mais aussi au-delà. Sa collection compte plus de 5000 œuvres.

La professionnalisation des artistes, la diversité et la participation active des publics sont au cœur de ses missions.

### A – Une philosophie partagée entre les collectivités publiques à mettre en œuvre par le FRAC Bretagne

En matière culturelle, le législateur a souhaité que la responsabilité soit exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État, dans le respect des droits culturels. La Région Bretagne, l'État - Ministère de la culture (DRAC Bretagne) et la Ville de Rennes, membres fondateurs de l'EPCC « FRAC Bretagne », considèrent le respect des droits culturels des personnes comme une des réponses essentielle et fondamentale pour bâtir un projet de société permettant de lutter contre les certitudes et les « entre soi », d'enrayer les processus d'exclusion et de déclasserment des territoires et des personnes, pour renouer avec la reconnaissance de ceux qui se sentent exclus.

Le mouvement de démocratisation culturelle, initié il y a plus de 60 ans, s'est traduit par de nouveaux lieux de diffusion et de création, la formation et l'émergence de nombreux artistes et un élargissement sans précédent des publics.

Malgré cela, force est de constater qu'aujourd'hui la société française dans sa pluralité culturelle, sa diversité sociale et économique, n'est pas encore suffisamment impliquée dans la vie des établissements culturels.

Sans renoncer à l'ambition artistique, sans opposer la recherche artistique et les pratiques culturelles, le FRAC Bretagne proposera un projet qui associe au côté des artistes, les habitants du territoire, dans leur capacité à créer, proposer, participer et qui prendra en compte leurs aspirations, leurs histoires, leurs idées, pour bâtir un projet exigeant et populaire.

Les partenaires publics portent par ailleurs une très vive attention à ce que le FRAC soit exemplaire en matière d'égalité des genres, promouvant l'égal accès des femmes et des hommes, dans les publics auquel il s'adresse, dans son organisation et ses instances de gouvernance internes dans les choix d'artistes présents dans l'établissement ou faisant l'objet d'acquisition et dans leurs rémunérations.

Enfin dans la production et l'exposition d'œuvres comme dans l'ensemble de ses activités, le FRAC Bretagne tendra à l'exemplarité de sa responsabilité sociale et de son éco-responsabilité.

Sur ces bases, la future direction du FRAC se caractérisera par:

- un esprit de créativité institutionnelle et managériale,
- un sens de l'expérimentation artistique, de la diversité culturelle, un souci de la parité et de la mixité sociale.
- Une volonté de développer le rayonnement à l'échelle locale, nationale, internationale.

## B – Le statut du FRAC Bretagne et son insertion dans un environnement et un territoire

Premier né des fonds régionaux d'art contemporain, le FRAC Bretagne a été créé en 1981 à l'initiative de l'État et de la Région Bretagne. Ces collectivités publiques restent à ce jour ses principaux contributeurs, assurant 70 % de ses ressources, la Ville de Rennes apportant pour sa part 8 % de ces dernières.

Le FRAC Bretagne a abandonné le statut associatif en 2013 pour devenir un EPCC à caractère industriel et commercial (annexe 1), administré par un conseil de 15 membres (annexe 2). Son équipe est composée de 22 ETP.

L'institution est installée depuis 2013 au cœur du quartier de Beauregard, à l'ouest de Rennes, dans un bâtiment édifié par l'architecte Odile DECQ. Il est propriété de la Région, édifié sur un terrain appartenant à la Ville.

Il s'inscrit dans un paysage régional dont les traits principaux sont les suivants :

- la promotion de la création contemporaine dont le développement s'est fondé historiquement sur des initiatives associatives, accompagnées depuis 35 ans par le soutien des collectivités publiques. Il est à noter qu'il n'existe pas de musée principalement consacré à l'art moderne et du XX ieme siècle en Bretagne.

– le soutien à la création et aux artistes : le FRAC est identifié en tant qu'un interlocuteur essentiel en matière d'accompagnement artistique avec une attention particulière au territoire de la Bretagne. Il est susceptible de contribuer à l'effort de formation continue en direction des artistes. Cette promotion est la préoccupation des acteurs publics qui soutiennent ainsi des centres d'art labellisés ou non, des manifestations (annexe 3) et l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne ;

- la coopération rapprochée et féconde entre les collectivités pour faire vivre ce tissu riche et diversifié d'acteurs et de partenariats dans le domaine des arts plastiques, tant au plan artistique que dans le rapport aux territoires et aux populations.

– la présence d'initiatives diverses en faveur des arts plastiques conduites par plusieurs entrepreneurs privés (Fondation « Art NORAC », Fonds LECLERC, Fondation Yves ROCHER, Fondation PINAULT... ) ;

- la forte dynamique de développement de projets fédérateurs visant à toucher le plus large public et à réduire les fractures territoriales liées notamment aux déséquilibres géographiques.

- la recherche de la meilleure adéquation entre activités et ressources dans un contexte de ressources publiques contraintes.

**Le projet artistique et culturel (action artistique, territoriale et culturelle, gouvernance)  
du FRAC Bretagne pour la période 2019 – 2023**

**Le projet artistique,**

Les collectivités publiques sont attachées au maintien de la cohérence et de l'identité du projet en laissant ouvertes toutefois les redéfinitions, inflexions voire ruptures par rapport à l'existant pour prendre en compte de nouvelles directions de contribution du FRAC Bretagne au développement de l'art contemporain.

A - la collection : constitution, gestion, circulation, valorisation.

La collection du FRAC Bretagne repose actuellement sur 3 axes complémentaires lui conférant cohérence et identité :

- a- un soutien aux artistes du territoire et la présence d'artistes de renommée internationale ;
- b- la construction d'ensembles thématiques comme le paysage, la mémoire, le statut des images, etc.
- c- l'ouverture à une diversité de formes et de langages et la recherche d'un appareil documentaire diversifié en appui des œuvres acquises; une ouverture vers les nouveaux paysages de la création, autant pour ce qui concerne, les nouvelles technologies appliquées au champ de la création et à la médiation, la diversité culturelle, la mixité, l'interdisciplinarité et les métiers d'arts entrant dans le champ de la création contemporaine.

Il est demandé au candidat de :

- proposer un nouveau projet visant à prendre en compte la diversité de la production contemporaine, notamment régionale, tout en confortant l'unité et la lisibilité du FRAC Bretagne dans le paysage national, régional, départemental et dans l'espace public local, en cohérence avec les politiques des collectivités contributrices ;
- définir les termes de la politique d'acquisition et de gestion de la collection, en abordant la question particulière de la conservation préventive des œuvres et de la question des réserves ;
- définir une politique de diffusion des œuvres dans et hors les murs, d'expositions durables et d'événements susceptibles de constituer des temps forts, de production/co-production, de partenariats privilégiés avec d'autres acteurs des arts plastiques en région et hors-région.

B - la place des artistes

La fonction d'acquisition et de diffusion du FRAC Bretagne implique une relation singulière aux artistes, à la place qu'il leur est réservé dans la vie de l'établissement et à leur relation avec les publics. La promotion des artistes vivant sur le territoire est l'une des préoccupations des acteurs publics qui soutiennent par ailleurs l'action des centres d'art

contemporains, d'un certain nombre de manifestations (annexe 3) et l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne.

Le candidat définira précisément la place qu'il entend donner aux artistes, notamment à ceux vivant sur le territoire dans son projet artistique et culturel.

#### C - la documentation et la recherche

Le projet précisera l'avenir du fonds documentaire particulièrement riche et les réponses à apporter aux questions de la numérisation, de l'édition et de la diffusion. Il traitera des relations avec les divers partenaires du monde de l'enseignement et de la culture dans une perspective de recherche et de formation.

### 2 – Le projet territorial et d'action culturelle

#### A - les territoires et les réseaux

Le FRAC Bretagne est une institution régionale implantée à Rennes, dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Le Frac définit ses priorités en articulation avec les collectivités publiques en prenant en compte la philosophie exposée en préambule et en développant la complémentarité entre ancrage métropolitain et rayonnement régional.

L'ancrage métropolitain doit conduire, en premier lieu, à inscrire davantage le FRAC sur le territoire de la ville de Rennes et à poursuivre la dynamique partenariale à l'œuvre entre les acteurs culturels et artistiques afin d'ouvrir encore plus largement l'établissement à la diversité des publics locaux, notamment ceux du quartier de Beauregard et des quartiers de la politique de la Ville ;

Le rayonnement régional nécessite la clarification de la stratégie d'intervention dans les territoires, notamment ceux de la Bretagne rurale en s'insérant dans les politiques développées en ce domaine par la Région Bretagne et l'État. Le projet exprime en termes argumentés, une action volontariste qui vise les territoires à privilégier, les partenaires à mobiliser, les axes prioritaires, la distribution des rôles au sein de l'équipe.

#### B - les publics

Les publics ciblés en priorité découlent du propos du préambule, des choix artistiques et territoriaux. La politique en matière d'éducation artistique et culturelle vise les enfants et les jeunes, et elle est dûment inscrite dans le schéma institutionnel qui rassemble et fédère, en Bretagne, toutes les collectivités et les services de l'État concernés. À ce titre le FRAC participe activement au seul Pôle de ressources en art contemporain (PREAC) existant au plan national.

La prise en compte des conditions d'accueil et de diffusion concerne également la programmation artistique. Des propositions sont attendues concernant la formulation d'initiatives en matière de prise en compte des droits culturels des personnes dans leur diversité ainsi que dans l'attention portée aux personnes en situation de handicap.

### 3 – Le projet de gouvernance et de fonctionnement interne

#### A – L'organisation de l'établissement et les ressources humaines

Le FRAC Bretagne a redéfini son organisation à l'occasion de l'entrée dans son nouvel équipement (annexe 4). Le service des publics a été renforcé et un partage des rôles établi avec l'équipe d'accueil. La programmation artistique (expositions, événements) est prise en charge au niveau de la direction.

La gouvernance s'appuie sur le scénario d'un organigramme prévisionnel qui envisage l'activité dans et hors les murs, notamment du point de vue :

- de la prise en charge du projet artistique ;
- de l'action en direction des territoires, publics et partenaires ;
- des synergies internes entre service des publics, accueil et communication ;

Le candidat définira les implications que cela impose, en termes de coûts de fonctionnement, et du point de vue de la gestion des ressources humaines, en matière de management et de mobilisation de l'équipe.

#### B - l'équipement

Le projet proposé pour le FRAC reposera nécessairement sur un regard en matière de maintenance et de sécurité de l'établissement.

#### C - le budget et la gestion

Le FRAC Bretagne dispose d'un budget annuel global (fonctionnement et investissement) de 1 830 000 €. Les contributions publiques sont établies depuis 2013 à hauteur de 650 000 € pour la Région, de 650 000 € pour l'État et de 150 000 € pour la Ville de Rennes, en fonctionnement (annexe 5).

Le candidat produira une note spécifique annexée au projet qui définit les orientations financières nécessaires à sa mise en œuvre, en particulier :

- l'analyse (opportunités et contraintes) du budget actuel au regard des objectifs visés ;
- les évolutions éventuelles prévisionnelles de produits et de charges, et au sein des différents postes, avec les amendements éventuels aux équilibres actuels ainsi que les initiatives envisagées pour mobiliser des financements extérieurs (mécénat, co-productions, etc.).

## **ANNEXES**

1 – Statuts

2 - Composition du conseil d'administration

3 – Données sur le réseau des arts plastiques – région Bretagne

4 – Organigramme

5 – Budget 2018

FRAC Bretagne

35-2018-11-16-010

Ordre du jour CA 16 novembre 2018

**Ordre du jour  
EPCC Frac Bretagne  
Conseil d'Administration  
16 novembre 2018**

- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 4 octobre 2018
- Approbation du programme d'activités 2019
- Débat d'Orientation Budgétaire 2019
- Vote de la Décision Modificative 2
- Approbation des conditions de déplacements professionnels de l'équipe
- Approbation des conditions de passation des marchés publics
- Approbation de la valeur d'intégration des dons d'œuvres au patrimoine de l'établissement

FRAC Bretagne

35-2018-10-04-007

Ordre du jour CA 4 octobre 2018-annexe

**Ordre du jour  
EPCC Frac Bretagne  
Conseil d'Administration  
4 octobre 2018**

- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 18 mai 2018
- Suite de la procédure de recrutement du/de la directeur.rice
- Acceptation d'un don de Monsieur Bernard Herbo
- Approbation de la révision de la grille tarifaire

FRAC Bretagne

35-2018-11-16-011

Programmation 2019 Frac Bretagne-annexe



Cécile Bart, *Suspens*, Frac Bourgogne, Dijon, 13 juin - 29 novembre 2009 © Cécile Bart. Crédit photo : André Morin

# Programmation 2019

**bretagne**

# Les expositions au Frac Bretagne

21 DÉCEMBRE 2018 - 10 MARS 2019

## Cécile Bart, *Effet d'hiver*

Avec *Effet d'hiver*, Cécile Bart (née en 1958 à Dijon) déploie ses peintures/écrans en de multiples configurations dans l'intégralité des espaces du Frac Bretagne. Au sol ou au mur, en suspension, mobiles ou immobiles, les peintures ainsi que les installations de fils (les *Lisses*) jouent avec la lumière et la déambulation des visiteurs, créent des points de vue, redéfinissent l'architecture. L'« effet caméra » se prolonge dans ses projets récents tels *Silent Show* (CCCOD, Tours) et *La Suite dans les images* (Châlon/Saône) au sein desquels se côtoient et dialoguent toiles peintes, images fixes et images animées.

Vernissage le 20 décembre 2018, à 18h30

SAMEDI 19 JANVIER, À 17H

Fenêtre sur cour : conversation entre Cécile Bart, Thierry Vigneron et Christian Besson

DIMANCHE 20 JANVIER, À 17H

Dans le cadre du *Festival Autres Mesures* : *Acapulco Redux* par Julien Desprez

*Categories in cartesian worlds* de Michael Pisaro par Stéphane Garin

*Et tournent les sons dans la garrigue...* de Luc Ferrari par Sophie Deshayes, Jean-Marc Fessard et les élèves du Conservatoire à rayonnement régional de Rennes  
*Les Chants des montres molles de Monsieur D.* de Boyan Videnitcharov par les étudiants du Pôle d'Enseignement Supérieur

MARDI 26 FÉVRIER, À 18H30

Rencontre autour de l'édition publiée à l'occasion de l'exposition

SAMEDI 9 FÉVRIER ET DIMANCHE 10 FÉVRIER, EN CONTINU

« Ville Monde » : projections de films d'artistes, dans le cadre du *Festival Travelling*

VENDREDI 18 JANVIER, À 17H30

Visite descriptive et tactile, 1h30

SAMEDI 26 JANVIER, À 16H

Visite interprétée en LSF, en partenariat avec le Service d'interprétation et d'accompagnement à la vie sociale (SIAVS 35), 1h

30 MARS - 26 MAI 2019

## Collection. La composante Peintures

### Œuvres de la collection du Frac Bretagne

Si la collection du Frac Bretagne était une galaxie, son noyau en serait la peinture, particulièrement la peinture abstraite. À travers les œuvres d'artistes de différentes générations, l'exposition s'emploie à souligner un mouvement continu d'émancipation, une perpétuelle redéfinition. Déconstruite ou conceptuelle, empruntant aux domaines de la photographie, de la sculpture, de l'architecture ou encore du graphisme, s'échappant du mur, déployée au sol, la peinture actuelle témoigne de la perméabilité des frontières artistiques, d'une inventivité critique non dénuée d'humour.

**Collection. La composante Peintures** donne aussi à voir quelques clés de la fabrique d'une collection, l'accueil de nouvelles expressions, le complément d'ensembles monographiques, la consolidation de bases historiques.

Dans la galerie Est, les œuvres de Yves Bélorgey, Maria Nordman et Ian Wallace font écho à l'exposition « **Rennes, les vies d'une ville** » présentée aux Champs Libres.

Vernissage le 29 mars 2019, à 18h

SAMEDI 6 AVRIL, À 16H

Visite interprétée en LSF, en partenariat avec le Service d'interprétation et d'accompagnement à la vie sociale (SIAVS 35), 1h

VENDREDI 26 AVRIL, À 17H30

Visite descriptive, 1h30

SAMEDI 19 MAI

Nuit européenne des musées

Dates à préciser

Projection de films de la collection dans le cadre de l'exposition **Collection. La composante Peinture**

Visite de l'exposition **Collection. La composante Peintures** avec Catherine Elkar

Projection dans le cadre de l'exposition **Zineb Sedira** réalisée à la Galerie Art & Essai par le Master métiers et art de l'exposition de l'université Rennes 2

**30 MARS - 26 MAI 2019*****Des Mots et des choses***

Une sélection de livres et éditions de la collection du Frac Bretagne dans le cadre de la biennale « Exemplaires - Formes et pratiques de l'édition » en partenariat avec l'EESAB-site de Rennes

**Commissaire : Marjolaine Lévy**

Articulés à une sélection d'ouvrages de référence, seront exposés des ensembles mettant en tension les mots et les choses : « le livre muet », « le livre exposé », « la peinture catalogue », « quand le mot s'expose », « quand le mot devient chose », « quand les mots deviennent monde ». Réalisée à partir de la collection et du Fonds de livres d'artistes du Frac Bretagne, l'exposition s'inscrit dans le cadre de la biennale « Exemplaires - Formes et pratiques de l'édition », événement porté en 2019 par l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne-site de Rennes, qui réfléchit aux évolutions de la pratique éditoriale et répond à un intérêt croissant des artistes, des designers graphiques, auteurs, notamment dans le cadre d'un colloque qui se tiendra du 28 au 30 mars 2019.

**Vernissage le 29 mars 2019, à 18h****JEUDI 28, VENDREDI 29 ET SAMEDI 30 MARS**

Colloque international à l'occasion de la biennale « Exemplaires - Formes et pratiques de l'édition », Les Champs Libres, Rennes

**JEUDI 4 AVRIL, 16H-20H**

Atelier d'écriture pour adultes mené par les étudiants de l'Université Rennes 2 et de l'EESAB-site de Rennes à partir de la collection de livres d'artistes exposés pendant la biennale « Exemplaires - Formes et pratiques de l'édition ».

**14 JUIN - 3 NOVEMBRE 2019****Marcel Dinahet**

Artiste voyageur, et plongeur, Marcel Dinahet (né en 1943 à Plouigneau) prend le paysage pour sujet. Son élément est l'eau, la mer le plus souvent. De Kaliningrad à Beyrouth, de Calais à Ouessant, il rapporte des vues extraordinaires à travers lesquelles le spectateur est amené à expérimenter le paysage de façon radicalement nouvelle. Les dispositifs qu'il invente : filmer sous l'eau, poser la caméra à la ligne de flottaison, regarder le rivage depuis l'espace aquatique, réaliser des performances jusqu'à épuisement du mouvement et de ses forces, sont pour lui les moyens d'affirmer, en dépit d'outils numériques sophistiqués, un rapport essentiel au corps, à la matière, au son. L'exposition présentera de nombreuses œuvres, vidéos, photos et dessins, créées au cours des dix dernières années.

**Vernissage le 13 juin 2019, à 18h30****SAMEDI 22 JUIN, À 16H**

Visite interprétée en LSF, en partenariat avec le Service d'interprétation et d'accompagnement à la vie sociale (SIAVS 35), 1h

**VENDREDI 28 JUIN, À 17H30**

Visite descriptive et tactile, 1h30

**SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 SEPTEMBRE**

Journées européennes du patrimoine

**NOVEMBRE 2019**

WE FRAC

**Dates à préciser**

Projections de films sur des propositions de Marcel Dinahet, en collaboration avec la Cinémathèque de Bretagne

Série de rencontres publiques avec des personnalités qui ont accompagné l'artiste dans sa pratique

# Les expositions hors les murs

→ LANNION (22)

**L'Imagerie**

**19 JANVIER - 30 MARS 2019**

*Un bout de chemin...*

Geneviève Asse, Nina Childress, François Dilasser, Nicolas Fédorenko, Anne-Marie Filaire, Hamish Fulton, Raymond Hains, Bertrand Lavier, Claire Lucas, Tony Matelli, Jean-Marc Nicolas, Nils-Udo, Guy Prévost, Thomas Ruff, Yvan Salomone, Sarkis, Gérard Schlosser, Sigurdur Arni Sigurdsson, Jacques Villeglé

Poursuivant une collaboration entamée il y a une trentaine d'années, le Frac Bretagne et L'Imagerie ont conçu ensemble une exposition originale pour célébrer le quarantième anniversaire de la galerie.

Sont conviées les œuvres de la collection du Frac Bretagne qui ont marqué depuis la fin des années 80 les rendez-vous bisannuels, selon un accrochage construit en deux temps. Un premier espace propose un parcours à travers le thème du paysage, un second s'ouvre sur le travail d'artistes de la région. Deux sujets et deux angles qui réunissent L'Imagerie et le Frac Bretagne dans leurs réflexions respectives autour de la création contemporaine.

**Vernissage le 18 janvier 2019, à 18h**

→ SAINT-CARRÉ (22)

**PRINTEMPS 2019**

*Saint-Carré, Lanvellec (Côtes d'Armor)*

Robert Milin, *Saint-Carré*

À l'invitation du critique d'art Jérôme Sans (exposition *Escapes* en 1991 dans les Côtes d'Armor), Robert Milin conçoit une œuvre pour le village de Saint-Carré. Il demande aux habitants de lui confier des photographies familiales lesquelles, agrandies et transposées sur email et porcelaine, sont accrochées au sein du village sur les murs des maisons, les parois des granges, etc. L'installation à ciel ouvert, permanente, nécessitait une restauration. Robert Milin y travaille depuis plusieurs mois, toujours en lien étroit avec les habitants et *Saint-Carré* fera l'objet d'une nouvelle « inauguration » au printemps 2019.

→ SAINT-BRIAC-SUR-MER (35)

**Presbytère**

**30 MAI - 2 JUIN 2019**

*Rendez-vous à Saint-Briac - 4e édition*

Gilles Mahé, *Capital d'Essais*

→ LANDERNEAU (29)

**Galerie de Rohan**

**JUIN - NOVEMBRE 2019**

Christelle Familiari, Vincent Mauger

→ GUINGAMP (22)

**Espace François-Mitterrand**

**JUIN - SEPTEMBRE 2019**

Le Frac Bretagne et la Ville de Guingamp invitent les habitants à piloter une exposition à partir des œuvres d'une collection publique d'art contemporain. Ce projet placé sous le signe de la convivialité, réunira un petit groupe d'élèves et d'adultes qui agira collectivement dans les coulisses de la préparation jusqu'à l'ouverture au public en juin 2019 à l'Espace François-Mitterrand.

→ SAINT-BRIAC-SUR-MER (35)

**Presbytère et espace public**

**ÉTÉ 2019**

# Les projets du service des publics

## CÔTES D'ARMOR (22)

→ École de Beaussais-sur-mer et Collège Paul Sébillot, Matignon

Après la célébration des 20 ans de ce partenariat, l'école de Beaussais-sur-mer a souhaité monter une exposition en écho à celle de Cécile Bart au Frac Bretagne. Inter-degrés, ce projet associe plus particulièrement des élèves de l'école maternelle et une classe de 6<sup>ème</sup>.

## FINISTÈRE (29)

→ Collège Pierre Stéphan, Briec

**6 NOVEMBRE 2018 - 16 JANVIER 2019**

### *Temps suspendu*

**Cecily, Hamish Fulton, Piero Gilardi, Daan Van Golden, Ron Haselden, Yves Jousse et Jean-Michel Le Claire, Wolfgang Laib, André Léocat, Richard Long, Nils-Udo, Sarkis**

Dans la continuité de l'exposition, les 456 collégiens découvriront les œuvres présentées en fonction de leurs niveaux d'enseignement avec, comme toile de fond, la question de la fragilité et de l'éphémère. Une salle de classe a été réaménagée et des travaux ont été effectués pour homogénéiser l'espace à cette occasion. Une rencontre autour d'un prochain projet est prévue avec les enseignants de proximité du premier degré au printemps 2019 afin de poursuivre le partenariat.

## ILLE-ET-VILAINE (35)

→ Collège La Roche aux Fées, Retiers (territoire prioritaire)

### *Extrusions*

Comment concevoir une exposition adaptée à un élève de maternelle ? Un usager d'un EHPAD en fauteuil roulant ? Les élèves seront conduits à réfléchir à ce qu'est une exposition avec le compagnonnage de l'artiste David Michael Clarke. Afin de comparer les situations, les élèves visiteront les réserves du Frac Bretagne, ainsi que l'Artothèque de Vitré où David Michael Clarke présentera une exposition.

Deux classes de CM2 sélectionneront ensuite des œuvres, une classe de 6<sup>ème</sup> élaborera l'accrochage, des classes de maternelle participeront à des ateliers et les usagers d'un EHPAD seront invités à découvrir l'exposition.

→ Lycée Jean Guéhenno, Fougères (territoire prioritaire (projet d'Éducation Artistique et Culturelle, soutenu par la DRAC))

**À PARTIR DU 23 AVRIL 2019**

### *Géographies provisoires, territoires transitoires*

En résonance avec son exposition au Frac Bretagne, Marcel Dinahet accompagnera les élèves de Première spécialité art dans la découverte de la géographie, du patrimoine, de l'histoire de l'art, de la mise en exposition. Une exposition sera partagée au lycée avec l'ensemble de la cité scolaire et une restitution publique aura lieu au Frac Bretagne en octobre.

### **ET AUSSI...**

→ Lycée Saint-Martin, quartier Sainte-Geneviève, Rennes

→ Cité scolaire Beaumont, Redon

→ Caravane Cie et SESSAD, Châteaugiron

→ Collège Louis Guilloux, Montfort-sur-Meu

→ Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique (ISFEC), Rennes

→ Lycée Jeanne d'Arc, Rennes

→ Médiathèque, Chantepie

## MORBIHAN (56)

→ École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), Vannes

Dans le cadre de leur cursus, un groupe d'étudiants en 2<sup>ème</sup> année de master MEEF « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation », est chargé de concevoir une exposition dans la galerie d'art du site.

Cette année, la réflexion se construira autour de l'espace paysager. Les étudiants seront amenés à penser l'accrochage avant d'accueillir des classes des écoles de proximité en visite accompagnée.

→ Collège Saint-Joseph, Grand Champ

### *Le quotidien : Au-delà du réel*

**Mohammed Bourouissa, David Mach, Hervé Thoby, Jean-Yves Pennec, Didier Lefèvre, Christelle Familiari**

Des élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> de la Team Art College construisent entièrement le projet d'exposition pour l'établissement. Dans ce processus, les élèves discuteront le choix des œuvres, argumenteront et extrairont un axe autour de la notion de quotidien, celui d'ici ou d'ailleurs. Une restitution du projet aura lieu en février lors des portes ouvertes du collège.



Le Frac Bretagne reçoit le soutien du Conseil régional de Bretagne, du ministère de la Culture (DRAC Bretagne) et de la Ville de Rennes. Le Frac Bretagne est membre de Platform, Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain, et du réseau a.c.b-art contemporain en Bretagne.

## Fonds régional d'art contemporain Bretagne

19 avenue André Mussat  
CS 81123  
F—35011 Rennes cedex

tél. +33 (0)2 99 37 37 93  
[contact@fracbretagne.fr](mailto:contact@fracbretagne.fr)  
[www.fracbretagne.fr](http://www.fracbretagne.fr)

Livre et lecture en Bretagne

35-2018-11-29-002

Délibération

18-11-AFFAIRES-GENERALES-REGLEMENT-INTERIEUR-MODIFICATIONS

## Délibération n°18-11

### Objet : AFFAIRES GÉNÉRALES – Règlement intérieur - Modifications

Le Conseil d'administration de de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35) le 29 novembre 2018, sur convocation en date du 19 novembre et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

#### Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9 (dont 5 présents disposant de 2 voix et 4 présents disposant de 1 voix)
- Procurations : 3 (dont 1 procuration disposant de 2 voix et 2 procurations disposant de 1 voix)
- Votants : 12
- Voix : 18

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Maïlys AFFILÉ, Mme Véronique CHARLOT, Mme Annie CHEVALIER, M. Bruno DARTIGUENAVE, Mme Claire GASPARUTTO, M. Hervé LETORT, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Yvonne PRÉTESEILLE, Mme Catherine SAINT-JAMES

Pouvoirs : M. Marc BERGÈRE à M. Hervé LETORT, M. Benoît BROYART à Mme Annie CHEVALIER, Mme Gaby CADIOU à Mme Catherine SAINT-JAMES

Absents excusés : Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Marie-Annick MARTIN, M. Thierry SIMELIÈRE

#### **Vu**

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts de l'établissement, notamment l'article 18
- le budget.

#### **Considérant**

- que le règlement intérieur de Livre et lecture en Bretagne doit être modifié afin de permettre son adéquation avec la vie de l'établissement,
- la mise en œuvre d'une nouvelle organisation et de représentation du Comité consultatif au sein de Livre et lecture en Bretagne.

Mme la Présidente propose de modifier en ce sens le règlement intérieur de l'établissement :

### **I - Modifications diverses**

#### **Titre I – Du conseil**

##### **Ajout de la mention d'administration**

##### **Modification du Titre 3 Information des personnes publiques membres**

Le directeur ou la directrice adresse chaque année avant le 30 juin à l'exécutif de chaque personne publique membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Le directeur ou la directrice, pourra être entendu(e) par l'assemblée de chaque personne publique membre.

Le Titre 4 devient Du Comité consultatif

## **II – Le Comité consultatif**

### **Article 1 – Rôle du comité consultatif**

Le Comité consultatif est un espace de dialogue interprofessionnel entre les acteurs du livre en Bretagne (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, responsables de manifestations littéraires, professionnels intervenant auprès des publics éloignés) et avec l'équipe et la direction de Livre et lecture en Bretagne.

Le rôle du comité consultatif est :

- d'engager une discussion interprofessionnelle entre les acteurs du livre, afin qu'ils connaissent mieux les enjeux métiers de chacun au sein de la chaîne du livre en Bretagne,
- de donner des avis sur les activités de l'établissement et sur l'accomplissement de ses missions
- de proposer la mise en œuvre d'actions et de projets portés ou accompagnés par Livre et lecture en Bretagne
- d'entamer un dialogue avec les personnes publiques membres du Conseil d'administration de l'établissement (État, Région Bretagne, les quatre départements bretons et Rennes Métropole).

Les avis du comité consultatif sont transmis au conseil d'administration.

Les membres du comité consultatif peuvent également être consultés individuellement par l'équipe de Livre et lecture en Bretagne sur un sujet en lien avec leur métier ou mission.

### **Article 2 – Composition du comité consultatif**

Le comité consultatif est composé de professionnels du secteur du livre et de la lecture en Bretagne.

Peuvent être membres du comité consultatif :

- Les personnes physiques œuvrant dans le secteur professionnel du livre et de la lecture en Bretagne administrative, réunis au sein de 6 collèges :
  - o Auteurs, illustrateurs, scénaristes, traducteurs : 3 membres
  - o Edition : 3 membres
  - o Librairie : 3 membres
  - o Bibliothèque (centre de documentation, service commun de la documentation, bibliothèque municipale) : 3 membres
  - o Manifestation littéraire et médiation : 3 membres
  - o Publics éloignés ou empêchés (justice, handicap, illettrisme, hôpital) : 4 membres

Chaque membre peut être assisté d'un suppléant ou d'une suppléante pour le remplacer en son absence.

La durée de leur fonction est de trois ans renouvelables une fois.

- Les personnes morales œuvrant dans le secteur professionnel du livre et de la lecture et représentative d'une profession de la filière. Chaque personne morale dispose d'1 voix.

Sous réserve que les personnes morales conservent leur représentativité et sauf avis contraire du comité consultatif, leur mandat a vocation à être renouvelé tacitement tous les trois ans.

- Une personne morale pourrait bénéficier d'une représentation équivalente à un collègue (3 voix) si :
  - o leur activité s'exerce sur le territoire d'au moins trois départements de la Bretagne administrative
  - o l'objet de l'association, son fonctionnement et les critères d'adhésion de ses membres permettent une représentation plurielle et la plus large possible (en termes d'organisation et de production de contenus) des acteurs de ce secteur professionnel,
  - o le comité consultatif valide la proposition.

Le Président ou la Présidente du conseil d'administration ou son représentant ou sa représentante est membre de droit du comité consultatif. Il ou elle dispose d'une voix.

#### Article 3 – Désignation des membres du comité consultatif

- Un appel à candidature est lancé par l'établissement auprès des professionnels bretons du livre et de la lecture susceptibles d'intégrer un des collèges. Le comité consultatif, après avoir vérifié la recevabilité des candidatures (eu égard aux critères énoncés à l'article 2), désigne, à la majorité des suffrages exprimés, les membres entrants (titulaires et suppléants) dans les collèges du comité consultatif.
- Les personnes morales font acte de candidature auprès de l'établissement afin d'intégrer le comité consultatif de Livre et lecture en Bretagne. Le comité consultatif, après avoir vérifié la recevabilité des candidatures (eu égard aux critères énoncés à l'article 2), se prononce, à la majorité des suffrages exprimés, sur le principe de cette candidature.

La perte de la fonction ou du métier ou du périmètre géographique qui justifie la désignation au sein du comité consultatif entraîne automatiquement la perte de la qualité de membre.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, un autre représentant ou une autre représentante peut être proposé(e) et désigné(e) en cours de mandat, par le comité consultatif et pour la durée du mandat restant à courir.

#### Article 4 : Présidence du comité consultatif

Le comité consultatif élit son président ou sa présidente en son sein, à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés, pour une durée de trois ans. Le président ou la présidente du comité consultatif, ou son représentant ou sa représentante, est membre du conseil d'administration au titre des personnalités qualifiées.

#### Article 5 – Réunion du comité consultatif

Le comité consultatif se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président ou de sa présidente. La réunion du comité consultatif se tient sans exigence de quorum. Les avis du comité sont pris à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président ou de la présidente est prépondérante.

Le directeur ou la directrice assiste aux réunions du comité consultatif. Il ou elle peut convier des membres de l'équipe de Livre et lecture à assister aux réunions.

À titre consultatif, le président ou la présidente du comité consultatif peut, de sa propre initiative, inviter toute personne susceptible d'aider les membres du comité dans leurs travaux.

Le comité peut entendre toute personne étrangère à l'établissement, s'il le juge nécessaire. Il peut procéder à des consultations, auditions ou visites de nature à faciliter l'instruction des dossiers.

Cependant, les déplacements éventuels entraînant des frais et tous les autres frais relatifs au fonctionnement du comité doivent être approuvés préalablement par le directeur ou la directrice.

#### Article 6 – Convocation des réunions du comité consultatif

Les convocations aux réunions du comité consultatif sont établies par le président ou la présidente du comité consultatif et respectent les mêmes conditions de forme et de délai que celles requises pour la convocation aux séances du conseil d'administration.

#### Article 7 – Rapporteur ou rapporteuse du comité consultatif

Le président ou la présidente du comité consultatif, ou son représentant ou sa représentante, est rapporteur ou rapporteuse et a pour charge de présenter les travaux du comité devant le conseil d'administration.

#### Article 8 – Comptes-rendus du comité consultatif

Les comptes-rendus des réunions du comité consultatif sont établis par le directeur ou la directrice. Le compte rendu, approuvé par le prochain comité consultatif, est signé par le président puis transmis au prochain conseil

d'administration.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré**

- adopte la modification du règlement intérieur,
- autorise et invite la présidence et la direction générale, chacune pour ce qui la concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rennes, le 29 novembre 2018

La Présidente, **Livre et Lecture en Bretagne**  
Catherine Saint-James Villebois Mareuil  
61 bd  
35000 RENNES



Livre et lecture en Bretagne

35-2018-11-16-001

Délibération 2018-136 Décision modificative 2

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**16 novembre 2018**

**Délibération n° 2018-136**  
**Décision Modificative 2**

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 16 novembre 2018, sur convocation en date du 26 octobre 2018 et sous la présidence de Monsieur Jean-Loup Lecoq.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9
- Votants : 10 dont pouvoirs : 1

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

Présents :

**Jean-Loup Lecoq**, Président du Frac Bretagne

**Benoît Careil**, Adjoint au Maire de Rennes chargé de la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Michel Roussel**, Directeur régional des affaires culturelles

**Olivier Lerch**, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles

**Catherine Saint-James**, Conseillère régionale

**Anne-Marie Conas**, représentante de l'association « les amis du Frac Bretagne »

**Alexis Ourion**, Coresponsable de l'accueil, représentant du personnel

**Henri Jobbé-Duval**, personne qualifiée

**Christine Finizio**, personne qualifiée

Pouvoirs :

Pouvoir donné par **Béatrice Salmon**, Directrice adjointe chargée des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch**

Absents :

**Jean-Michel Le Boulanger**, Premier Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et de la démocratie régionale, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Frac Bretagne

**Kaourintine Hulaud**, Conseillère régionale

**Sylvain Le Moal**, Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers

**Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne  
**Anne Vaneecloo**, Conseillère régionale

Carence : un représentant du personnel

Etaient aussi présents :

- Catherine Elkar, directrice du Frac Bretagne
- Cécile Leroux, administratrice du Frac Bretagne
- Thierry Le Nedic, directeur de la Culture du Conseil régional de Bretagne
- Vincent Pérès, chef du service arts et développement territorial au Conseil Régional de Bretagne
- Pedro Pereira, chargé du secteur arts plastiques de la Ville de Rennes / Rennes Métropole

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) ;

Considérant que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur le budget et ses modifications ;

Considérant la délibération 2017-114, par laquelle le Conseil d'administration a voté, le 27 novembre 2017, le Budget Primitif 2018 à hauteur de 2 179 799 € se décomposant comme suit :

Section fonctionnement, dépenses et recettes : 1 831 622,81 €.

Section investissement, dépenses et recettes : 348 176, 19 €.

Considérant la délibération 2018-127, par laquelle le Conseil d'administration a voté, le 18 mai 2018, la décision Modificative n°1 comme suit :

Section fonctionnement, dépenses et recettes : - 62 306,84 € portant le total à 1 769 315,97 €

Section investissement, dépenses et recettes : + 59 685,72 € portant le total à 407 861,91 €.

### **Exposé des motifs**

La présente DM vise à intégrer et affecter de nouvelles recettes en section de fonctionnement ainsi qu'à ajuster les montants de reprises sur subventions.

Les réajustements suivants sont ainsi proposés au Conseil d'administration :

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes : + 62 903,50 €

. Compte R013-6419 - Remboursement sur rémunération du personnel : + 2 557 € correspondants à des indemnités journalières versées par la CPAM pendant des arrêts maladies cette année.

. Compte R70 – Ventes de produits et prestations : + 40 000 € suite à de très bons résultats sur les privatisations, les entrées payantes et diverses participations (Art Norac, soutien aux éditions).

. Compte R74- Subventions d'exploitation : + 4 200 € d'attribution de la DRAC Bretagne pour deux projets du service des publics.

. Compte R77-7713 - Libéralités reçues : + 16 000 € correspondants à des dons supplémentaires (Messieurs Herbo et Bernasconi).

. Compte R042-777 : Reprises sur subventions portées à + 1 146,50 €.

Dépenses : + 62 903,50 €

Le chapitre 11 est remanié sur plusieurs lignes pour atteindre un total de 676 710 € soit + 60 610 € dont 5 260 € sont affectés aux frais généraux et 55 350 € au projet artistique et culturel.

Les lignes du chapitre 12 sont retravaillées pour abonder au plus près les bonnes imputations comptables et récupérer sur les charges de personnel 8 800 €.

Aux chapitres 65 et 67, 4 000 € sont retirés : 3 000 € pour une participation non confirmée à une édition et 1 000 € de charges exceptionnelles.

Au chapitre 042, le montant des amortissements a été revu à 76 845,92€ (-1 330,27 €).

Le montant des dépenses imprévues du chapitre 022 est abondé de 16 423,77 € et passe à 37 913,55 €.

#### **Section d'investissement :**

Recettes : - 1 330,27 €

. Compte R040 : Amortissements recalculés à 76 845,92€ (-1 330,27 €).

Dépenses : - 1 330,27 €

. Compte D040 : Reprises sur subventions à + 1 146,50 €.

. Compte D21731 : Le montant fléché sur les besoins d'intervention sur le bâtiment passe de 73 739,10 € à 71 262,33 €, soit - 2 476,77 €.

	<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>DM2</b>
<b>Fonctionnement</b>	1 831 622,81	1 769 315,97	1 832 219,47
<b>Investissement</b>	348 176,19	407 861,91	406 531,64
<b>Total</b>	2 179 799	2 177 177,88	2 238 751,11

**Après avoir délibéré,**

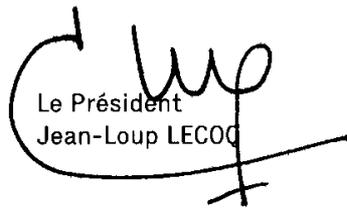
Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la présente décision modificative n° 2.

Section fonctionnement, dépenses et recettes : + 62 903,50 €.

Section investissement, dépenses et recettes : - 1 330,27 €.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 16 novembre 2018

  
Le Président  
Jean-Loup LECOQ

Livre et lecture en Bretagne

35-2018-11-29-004

Délibération n°

**18-14-FINANCES-DECISION-MODIFICATIVE-BUDG  
ET-1**

Délibération n°18-14

**Objet : FINANCES - Décision modificative au budget n°1**

Le Conseil d'administration de de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35) le **29 novembre 2018**, sur convocation en date du 19 novembre et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9 (dont 5 présents disposant de 2 voix et 4 présents disposant de 1 voix)
- Procurations : 3 (dont 1 procuration disposant de 2 voix et 2 procurations disposant de 1 voix)
- Votants : 12
- Voix : 18

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Maïlys AFFILÉ, Mme Véronique CHARLOT, Mme Annie CHEVALIER, M. Bruno DARTIGUENAVE, Mme Claire GASPARUTTO, M. Hervé LETORT, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Yvonne PRÉTESEILLE, Mme Catherine SAINT-JAMES

Pouvoirs : M. Marc BERGÈRE à M. Hervé LETORT, M. Benoît BROYART à Mme Annie CHEVALIER, Mme Gaby CADIOU à Mme Catherine SAINT-JAMES

Absents excusés : Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Marie-Annick MARTIN, M. Thierry SIMELIÈRE

**Vu**

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts de l'établissement et notamment l'article 8.3. alinéa 2 et l'article 9 alinéa 5.

**Considérant**

- la nécessité d'effectuer une décision modificative au budget afin de pouvoir effectuer des modifications de crédits budgétaires au sein des sections de fonctionnement et d'investissement,
- la nécessité d'effectuer cette décision modificative pour intégrer la subvention de la Drac Bretagne d'un montant de 10 000€ destinée à financer les rencontres Bibliothèque Numériques de Référence,
- la nécessité d'effectuer cette décision modificative afin d'intégrer la subvention de la DRAC Bretagne d'un montant de 10 100€ destinée à financer le Prix Facile à lire Bretagne,
- de prévoir les crédits budgétaires de cession d'immobilisation.

**Présentation de la décision modificative au budget n°1 :**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	2 500,00€	0,00 €	0,00 €
D-618 : Divers	0,00 €	600,00€	0,00 €	0,00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	1 000,00€	0,00 €	0,00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0,00 €	14 000,00€	0,00 €	0,00 €
D-624 : Transports de biens et transports collectifs	0,00 €	1 500,00€	0,00 €	0,00 €
D-625 : Déplacements, missions et réceptions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6714 : Bourses et prix	0,00 €	500,00€	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 100,00€
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 100,00€</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 100,00€</b>

INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165,74 €
<b>TOTAL R 024 : Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>165,74 €</b>
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	165,74 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>165,74 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>165,74 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>165,74 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>20 265,74 €</b>		<b>20 265,74 €</b>

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré**

- adopte la décision modificative au budget n°1.

Rennes, le 29 novembre 2018

La Présidente, **Livre et Lecture en Bretagne**

Catherine Saint-James Villebois Mareuil

35000 RENNES



Livre et lecture en Bretagne

35-2018-11-29-005

Délibération n°

**18-15-RESSOURCES-HUMAINES-INDEMNITE-KILO  
METRIQUE-VELO**

### Délibération n°18-15

#### Objet : RH – Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo dite IKV

Le Conseil d'administration de de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35) le **29 novembre 2018**, sur convocation en date du 19 novembre et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

#### Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9 (dont 5 présents disposant de 2 voix et 4 présents disposant de 1 voix)
- Procurations : 3 (dont 1 procuration disposant de 2 voix et 2 procurations disposant de 1 voix)
- Votants : 12
- Voix : 18

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Maïlys AFFILÉ, Mme Véronique CHARLOT, Mme Annie CHEVALIER, M. Bruno DARTIGUENAVE, Mme Claire GASPARUTTO, M. Hervé LETORT, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Yvonne PRÉTESEILLE, Mme Catherine SAINT-JAMES

Pouvoirs : M. Marc BERGÈRE à M. Hervé LETORT, M. Benoît BROYART à Mme Annie CHEVALIER, Mme Gaby CADIOU à Mme Catherine SAINT-JAMES

Absents excusés : Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Marie-Annick MARTIN, M. Thierry SIMELIÈRE

#### **Vu**

- le Code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- le décret n° 2016-1184 du 31 août 2016,
- les statuts de l'établissement.

#### **Considérant**

- Le protocole général de mise en place de l'indemnité kilométrique vélo transmis en annexe de cette délibération,
- l'avis du Comité Technique départemental du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine en date du 29 octobre 2018.

#### **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré**

- autorise la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo dite IKV au sein de Livre et lecture en Bretagne,
- autorise le versement mensuel de l'indemnité kilométrique vélo aux agents, sur la base **de 25 centimes d'euro par kilomètre**, dans la limite de **200 euros annuels** et, conformément au protocole général transmis en annexe 1.

Rennes, le 29 novembre 2018

La Présidente  
Catherine Saint-James  
Livre et Lecture en Bretagne  
61 boulevard Villebois Mareuil  
35000 RENNES



Livre et lecture en Bretagne

35-2018-11-29-006

Délibération n°

**18-16-ACTIONS-CULTURELLES-CONVENTION-UNI  
VERSITE-RENNES-2**

## Délibération n°18-16

### **Objet : ACTIONS CULTURELLES – Convention avec l'Université Rennes 2**

Le Conseil d'administration de de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35) le **29 novembre 2018**, sur convocation en date du 19 novembre et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

#### Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9 (dont 5 présents disposant de 2 voix et 4 présents disposant de 1 voix)
- Procurations : 3 (dont 1 procuration disposant de 2 voix et 2 procurations disposant de 1 voix)
- Votants : 12
- Voix : 18

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Maïlys AFFILÉ, Mme Véronique CHARLOT, Mme Annie CHEVALIER, M. Bruno DARTIGUENAVE, Mme Claire GASPARUTTO, M. Hervé LETORT, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Yvonne PRÉTESEILLE, Mme Catherine SAINT-JAMES

Pouvoirs : M. Marc BERGÈRE à M. Hervé LETORT, M. Benoît BROYART à Mme Annie CHEVALIER, Mme Gaby CADIOU à Mme Catherine SAINT-JAMES

Absents excusés : Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Marie-Annick MARTIN, M. Thierry SIMELIÈRE

#### **Vu**

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts de l'établissement,
- le budget.

#### **Considérant**

- les formations aux métiers du livre et de la documentation dispensées par l'université Rennes 2,
- les missions assignées au CFCB (Centre de formation aux carrières des bibliothèques - Bretagne - Pays de La Loire) implanté au sein de l'Université Rennes 2,
- les liens et les collaborations existantes entre Livre et lecture en Bretagne et l'Université Rennes 2.

Mme la Présidente propose de conventionner avec l'Université Rennes 2 afin de préciser les conditions et les modalités de collaboration entre Livre et lecture en Bretagne et l'Université Rennes 2, dans le cadre de leurs actions respectives en faveur du livre et de la lecture en Bretagne.

Mme la Présidente précise que la convention prévoit notamment :

- que chaque partie peut collaborer et être invitée aux rencontres professionnelles et journées d'études organisées par l'autre partie,
- que l'équipe de Livre et lecture en Bretagne peut être invitée par l'Université de Rennes 2 à intervenir dans le cadre des formations initiales et continues aux métiers du livre,
- que le CFCB participe à l'atelier « Évolution des métiers » organisé par Livre et lecture en Bretagne,
- et que d'autres formes de partenariats peuvent être envisagées.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré**

- autorise le Directeur de l'établissement à signer la convention avec l'Université de Rennes 2,
- autorise et invite la présidence et la direction générale, chacune pour ce qui la concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rennes, le 29 novembre 2018

La Présidente,

Catherine Saint-James

Livre et Lecture en Bretagne  
61 bd Villebois Mareuil  
35000 RENNES



Livre et lecture en Bretagne

35-2018-11-29-001

Délibération

n°18-10-AFFAIRES-GENERALES-ELECTION-VICE-P  
RESIDENT

## Délibération n°18-10

### Objet : AFFAIRES GÉNÉRALES – Élection du ou de la Vice-Président(e)

Le Conseil d'administration de de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35) le 29 novembre 2018, sur convocation en date du 19 novembre et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

#### Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9 (dont 5 présents disposant de 2 voix et 4 présents disposant de 1 voix)
- Procurations : 3 (dont 1 procuration disposant de 2 voix et 2 procurations disposant de 1 voix)
- Votants : 12
- Voix : 18

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Maïlys AFFILÉ, Mme Véronique CHARLOT, Mme Annie CHEVALIER, M. Bruno DARTIGUENAVE, Mme Claire GASPARUTTO, M. Hervé LETORT, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Yvonne PRÉTESEILLE, Mme Catherine SAINT-JAMES

Pouvoirs : M. Marc BERGÈRE à M. Hervé LETORT, M. Benoît BROYART à Mme Annie CHEVALIER, Mme Gaby CADIOU à Mme Catherine SAINT-JAMES

Absents excusés : Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Marie-Annick MARTIN, M. Thierry SIMELIÈRE

#### **Vu**

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts de l'établissement, notamment l'article 8.2
- le budget.

#### **Considérant**

- que le/la Président/Présidente du Conseil d'administration est élu(e) par celui-ci en son sein, à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés ;
- qu'il/elle est assisté(e) d'un/une vice-président / vice-présidente désigné(e) dans les mêmes conditions, qui peut remplacer le/la Président/Présidente en cas d'absence ou d'empêchement de ce/cette dernier(e) ;
- que Mme Catherine SAINT-JAMES a été élue à la Présidence de l'établissement le 25 avril 2016 ;
- qu'un/qu'une Vice-Président / Vice-Présidente n'a pas été désigné(e) à cette occasion ;
- qu'il convient en conséquence d'élire le/la Vice-Président/Vice-Présidente du Conseil d'administration de Livre et lecture en Bretagne.

Mme la Présidente invite le ou les candidats à la vice-présidence à se déclarer.

Mme la Présidente indique que Mme Anne MARÉCHAL lui a fait part de sa volonté de se déclarer candidate au poste de vice-président(e).

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 16
- majorité des deux tiers : 12

Mme Anne MARECHAL a obtenu 13 voix pour le poste de vice-président(e).

M. Hervé LETORT a obtenu 3 voix pour le poste de vice-président(e).

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré**

- prend acte que Mme Anne MARÉCHAL ayant obtenu la majorité des deux tiers est proclamé(e) Vice-Présidente du Conseil d'administration ;
- autorise et invite la présidence et la direction générale, chacune pour ce qui la concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rennes, le 29 novembre 2018

La Présidente,  
Catherine Saint-James  
Livres et Lecture en Bretagne  
61 Bd Villebois Mareuil  
35000 RENNES



Livre et lecture en Bretagne

35-2018-11-29-003

Délibération

n°18-12-FINANCES-DEBAT-ORIENTATIONS-BUDGETAIRES-2019

## Délibération n°18-12

### Objet : FINANCES - Débat d'orientations budgétaires 2019

Le Conseil d'administration de de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35) le **29 novembre 2018**, sur convocation en date du 19 novembre et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

#### Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9 (dont 5 présents disposant de 2 voix et 4 présents disposant de 1 voix)
- Procurations : 3 (dont 1 procuration disposant de 2 voix et 2 procurations disposant de 1 voix)
- Votants : 12
- Voix : 18

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Maïlys AFFILÉ, Mme Véronique CHARLOT, Mme Annie CHEVALIER, M. Bruno DARTIGUENAVE, Mme Claire GASPARUTTO, M. Hervé LETORT, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Yvonne PRÉTESEILLE, Mme Catherine SAINT-JAMES

Pouvoirs : M. Marc BERGÈRE à M. Hervé LETORT, M. Benoît BROYART à Mme Annie CHEVALIER, Mme Gaby CADIOU à Mme Catherine SAINT-JAMES

Absents excusés : Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Marie-Annick MARTIN, M. Thierry SIMELIÈRE

#### **Vu**

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts de l'établissement et notamment l'article 8.3. alinéa 2,
- le règlement intérieur de l'EPCC et notamment l'article 14.

#### **Considérant**

- le préprogramme d'activités 2019,
- les orientations budgétaires 2019.

#### **Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré**

- prend acte du débat d'orientations budgétaires 2019.

Rennes, le 29 novembre 2018  
La Présidente,  
Catherine Saint-James

*Livre et Lecture en Bretagne*  
61 bd Villebois Mareuil  
35000 RENNES



Livre et lecture en Bretagne

35-2018-12-29-001

Délibération

n°18-13-FINANCES-CESSION-ORDINATEUR-TARIF-  
SORTIES-DE-INVENTAIRE

## Délibération n°18-13

### **Objet : FINANCES - Cession d'un ancien ordinateur, détermination des tarifs de cession, sorties de l'inventaire et mise au rebut**

Le Conseil d'administration de de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à **Rennes (35) le 29 novembre 2018**, sur convocation en date du 19 novembre et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

#### Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 9 (dont 5 présents disposant de 2 voix et 4 présents disposant de 1 voix)
- Procurations : 3 (dont 1 procuration disposant de 2 voix et 2 procurations disposant de 1 voix)
- Votants : 12
- Voix : 18

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

Présents : Mme Maïlys AFFILÉ, Mme Véronique CHARLOT, Mme Annie CHEVALIER, M. Bruno DARTIGUENAVE, Mme Claire GASPARUTTO, M. Hervé LETORT, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Yvonne PRÉTESEILLE, Mme Catherine SAINT-JAMES

Pouvoirs : M. Marc BERGÈRE à M. Hervé LETORT, M. Benoît BROYART à Mme Annie CHEVALIER, Mme Gaby CADIOU à Mme Catherine SAINT-JAMES

Absents excusés : Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Marie-Annick MARTIN, M. Thierry SIMELIÈRE

#### **Vu**

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts de l'établissement et notamment l'article 8.3. alinéa 6.

#### **Considérant**

- que l'établissement propose de mettre en vente un ordinateur acquis antérieurement et mettre au rebut certains ordinateurs dont les fiches inventaires figurent ci-dessous,
- qu'une priorité d'achat est réservée à Madame Marie-Cécile GRIMAULT, salariée de Livre et lecture en Bretagne.

#### Détails des ordinateurs concernés :

##### Fiche inventaire n° 2010001

2 Ordinateurs HP Compaq 6000 pro acquis en 2010 pour un montant total de 2651.75 euros. Ces deux biens ont totalement été amortis et ont donc une valeur nette comptable égale à zéro.

Un seul ordinateur pourrait être mis en vente, l'autre pourrait être mis au rebut auprès d'un prestataire informatique.

Proposition de tarif d'acquisition pour l'ordinateur mis en vente : 1325.88 € / 8 années = 165.74 euros.

Une plus-value pourra être réalisée pour un montant de 165.74 euros pour l'ordinateur mis en vente.

##### Fiche inventaire n° 20090001

Serveur Proliant ML350 G5. Ce bien a totalement été amorti et a donc une valeur nette comptable égale à zéro.

Cet ordinateur n'est pas mis en vente et pourrait être mis au rebut auprès d'un prestataire informatique.

##### Fiche inventaire n° 20110001

Un ordinateur fixe HP P3130 MT acquis en 2011 pour un montant de 1410,63 €. Ce bien est totalement amorti et à une valeur nette comptable égale à zéro.

Cet ordinateur n'est pas mis en vente et pourrait être mis au rebus auprès d'un prestataire informatique.

Fiche inventaire n° 20110002 – La fiche inventaire N°20110002 comprend deux ordinateurs

- Un ordinateur fixe HP P3130 MT acquis en 2011 pour un montant de 1543.97 €. Ce bien est totalement amorti et à une valeur nette comptable égale à zéro.

Cet ordinateur n'est pas mis en vente et pourrait être mis au rebut auprès de notre prestataire informatique.

- Un ordinateur portable Probook 4520 acquis en 2011 pour un montant de 1481.18 €. Ce bien est totalement amorti et à une valeur nette comptable égale à zéro.

Cet ordinateur n'est pas mis en vente et pourrait être mis au rebut auprès d'un prestataire informatique.

Fiche inventaire n° 20110004

Un ordinateur portable HP 4530S acquis en 2011 pour un montant de 1399.92 €. Ce bien est totalement amorti et à une valeur nette comptable égale à zéro.

Cet ordinateur n'est pas mis en vente et pourrait être mis au rebut auprès d'un prestataire informatique.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

- autorise la cession, l'enregistrement de la plus-value de cession dans le cadre de la vente, la sortie de l'inventaire et acte la priorité d'achat d'un des deux ordinateurs HP Compaq 6000 pro au tarif de 165,74 € ;
- autorise la sortie d'inventaire et la mise au rebut des ordinateurs suivants : Serveur Proliant ML350 G5 (fiche inventaire 20090001), un ordinateur HP Compaq 6000 pro (Fiche inventaire n° 2010001), un ordinateur fixe HP P3130 MT (fiche inventaire n°20110001), un ordinateur fixe HP P3130 MT et un ordinateur portable Probook 4520 (fiche inventaire n° 20110002), un ordinateur portable HP 4530S (fiche inventaire n° 20110004) auprès d'un prestataire informatique.

Rennes, le 29 novembre 2018

La Présidente,

Catherine Saint-James  
61 Bd Villebois Mareuil  
35000 RENNES



SNCF - Gares et connexions

35-2018-07-04-001

Acte portant déclassement des biens du domaine public  
ferroviaires de Gare et Connexions

Acte portant déclassement des biens du domaine public ferroviaire de Gares & Connexions

Le soussigné, Monsieur Patrick ROPERT, Directeur des Gares de SNCF MOBILITES, domicilié professionnellement à PARIS (XIIIème arrondissement) 16 avenue d'Ivry, nommé à cette fonction par arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat et du secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 23 janvier 2017, publié au JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE le 26 janvier 2017.

Agissant au nom et pour le compte de SNCF MOBILITES, établissement public industriel et commercial dont le siège est à SAINT DENIS, 9 rue Jean-Philippe RAMEAU, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 552 049 447 et dont le régime résulte des articles L. 2123-1 et L. 2141-1 à L. 2141-19 du Code des Transports et de l'article 19 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982,

En vertu de la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire (publiée au journal officiel le 5 août 2014), l'établissement dénommé « RFF » change de dénomination et devient « SNCF Réseau » et l'établissement dénommé « Société Nationale des Chemins de fer Français » change de dénomination et devient « SNCF Mobilités ».

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de SNCF MOBILITES, aux termes d'un acte contenant délégation de pouvoirs en date du 16 juillet 2015 suite au Conseil d'administration SNCF MOBILITES du même jour.

Prononce le déclassement des biens ci-après désignés relevant du domaine public ferroviaire géré par SNCF Mobilités et non affectés à la poursuite des missions de SNCF Mobilités.

A RENNES (ILLE-ET-VILAINE) 35000 Place de la Gare

Le foncier de SNCF Mobilités correspond à un terrain, désigné ci-après :

Nature du bien	Ligne	Localisation du foncier SNCF Mobilités			Références inventaire		Superficie du bien cédé
		Commune	Département	Adresse ou Lieudit	en site (réf. Sigismond ou Falbala) 2	hors site (références cadastrales)	
Terrain non bâti	420000	RENNES	35	16 place de la gare	UT002762A		13 185 m <sup>2</sup>

Soit un terrain non bâti d'une surface d'environ 13 185 m situé au nord-est du bâtiment



voyageurs de la gare de RENNES (référence cadastrale : tout ou partie des parcelles BY-92, BY-96, BY-112 et BY-192).

Ce projet de déclassement a bien fait l'objet des saisines préalables obligatoires auprès des autorités compétentes, en application de l'article 43 du décret n° 2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités, comme suit :

- saisine du conseil régional de la région Bretagne suivant lettre recommandée avec avis de réception datée du 23 février 2017 qui a émis un avis favorable par courrier en date du 21 mars 2017 ;
- saisine de Monsieur le Président de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières suivant lettre recommandée avec avis de réception datée du 23 février 2017 ; lequel a émis un avis favorable à ce déclassement en l'absence de réponse dans le délai de deux mois qui lui était imparti.

Conformément aux dispositions des articles 43 alinéa 3 et 47 du décret n° 2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités, ces avis et ce projet de déclassement ont été transmis à Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire suivant lettre recommandée avec avis de réception en date du 16 mai 2017.

Le Ministre de la transition écologique et solidaire a autorisé expressément ce déclassement par arrêté en date du 27 juin 2017, dont copie est jointe ci-après (annexe 1).

Fait à PARIS, le 04 JUL. 2017

Patrick ROPERT  
Directeur des Gares  
& Connexions

